

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XVI^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

Séances du mercredi 7 décembre 2022

Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint

SOMMAIRE GÉNÉRAL

1^{re} séance 6637

2^e séance 6685

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

87^e séance

Compte rendu intégral

1^{re} séance du mercredi 7 décembre 2022

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE MME ÉLODIE JACQUIER-LAFORGE

1. Orientation et programmation du ministère de l'intérieur (p. 6640)

PRÉSENTATION (p. 6640)

M. Florent Boudié, rapporteur de la commission mixte paritaire

M. Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur et des outre-mer

MOTION DE REJET PRÉALABLE (p. 6641)

M. Antoine Léaument

M. Sacha Houlié, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

M. Erwan Balanant (Dem)

M. Roger Vicot (SOC)

M. Philippe Pradal (HOR)

M. Benjamin Lucas (Écolo-NUPES)

M. Christophe Naegelen (LIOT)

Mme Marie Lebec (RE)

M. Julien Odoul (RN)

M. Ugo Bernalicis (LFI-NUPES)

M. Ian Boucard (LR)

M. Gérald Darmanin, ministre

Rappels au règlement (p. 6647)

M. Antoine Léaument

M. Ugo Bernalicis

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 6647)

M. Erwan Balanant

M. Roger Vicot

M. Philippe Pradal

Mme Sandra Regol

M. Davy Rimane

M. Christophe Naegelen

Mme Marie Lebec

M. Jordan Guitton

Mme Élisabeth Martin

M. Ian Boucard

VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 6654)

Suspension et reprise de la séance (p. 6654)

2. Accélération de la production d'énergies renouvelables (p. 6654)

DISCUSSION DES ARTICLES (suite) (p. 6654)

Article 1^{er} CBA (suite) (p. 6654)

Amendement n° 1412

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition énergétique

Amendements n°s 2300, 2239, 197, 1610, 933, 12, 49

Après l'article 1^{er} CBA (p. 6657)

Amendements n°s 801, 1604, 800, 798, 102, 371, 101, 149, 155, 162, 2003, 806, 1440, 1441, 534, 1442, 1443, 3027, 3038, 606, 1019, 1641, 501, 805, 803, 522, 802, 804, 2752, 109, 1992, 213, 375, 2243, 2862, 1722, 27, 305, 1008, 1993, 1994, 1995, 2615, 2141, 1383, 853, 312, 854, 313, 91, 314, 1723, 28, 306, 685, 1048, 1996, 26, 1965, 2244, 2888

M. Henri Alfandari, rapporteur de la commission des affaires économiques

Amendements n°s 713, 1444, 1445, 1322, 1131, 533, 872, 1654

Article 1^{er} CB (p. 6675)

Amendements n°s 1142, 1988, 2991, 302, 425, 1141

Après l'article 1^{er} CB (p. 6676)

Amendements n°s 536, 1035, 1050, 2341

Article 1^{er} D (p. 6676)

Amendements n°s 67, 926

Avant l'article 1^{er} E (p. 6677)

Amendements n°s 1143, 843

Article 1^{er} E (p. 6677)

Amendements n°s 807, 2400, 1536 rectifié, 1531, 601, 530, 1530, 1935, 2927, 2170, 2609

Article 1^{er} F (p. 6680)

Amendements n°s 1651, 1647, 1394, 2091, 1533 rectifié, 976, 981, 1115, 808, 1678, 1663

Article 1^{er} (p. 6682)

M. Bertrand Bouyx

3. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 6683)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTENCE DE MME ÉLODIE JACQUIER-LAFORGE

vice-présidente

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commission mixte paritaire

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la discussion, sur le rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (n° 590).

PRÉSENTATION

Mme la présidente. La parole est à M. Florent Boudié, rapporteur de la commission mixte paritaire.

M. Florent Boudié, *rapporteur de la commission mixte paritaire.* Nous sommes donc parvenus au terme de l'examen du projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur. Le travail parlementaire sur ce texte a été d'une grande efficacité : adoption par le Sénat, en première lecture, le 18 octobre ; adoption par notre assemblée un mois plus tard, le 22 novembre ; conclusions de la commission mixte paritaire (CMP) le 1^{er} décembre, conclusions dont nous allons débattre et que nous pouvons, je le souhaite, largement adopter.

Je voudrais également saluer l'esprit qui a prévalu lors de mes échanges avec mes homologues du Sénat, Marc-Philippe Daubresse et Loïc Hervé. Cet état d'esprit de compromis a permis d'aboutir à une solution qui préserve, pour l'essentiel, les dispositions que nous avons adoptées. La commission mixte paritaire a ainsi entériné l'essentiel des modifications proposées au rapport annexé par les deux chambres.

Nous avons toutefois souhaité réécrire un alinéa relatif aux garanties apportées à la police judiciaire, afin de clarifier et densifier sa rédaction, qui reste toutefois dans la lignée des précisions que vous aviez déjà apportées, monsieur le ministre, ces dernières semaines.

La programmation budgétaire de l'article 2 est bien sûr confirmée. Elle porte sur un effort inédit de 15 milliards d'euros, ce qui représentera, au terme du quinquennat, une progression du budget du ministère de l'intérieur de 21,6 %.

Le projet de loi comportait des dispositions stratégiques pour engager la transformation numérique du ministère et mieux lutter contre la cybercriminalité dont les attaques frappent nos concitoyens, nos entreprises et nos services publics dans des proportions toujours plus massives. La commission mixte paritaire a conservé les apports de nos deux assemblées. C'est le cas de l'article 6 sur l'encadrement des cyberassurances, qui subordonne le remboursement des pertes et dommages provoqués par une cyberattaque au dépôt d'une plainte dans les soixante-douze heures qui suivent la connaissance par la victime de l'atteinte dont elle a fait l'objet. La commission mixte paritaire a prévu un délai de trois mois pour l'entrée en vigueur de cette nouvelle obligation, le temps pour les assurés d'en prendre connaissance. Nos deux assemblées se sont également accordées sur l'importante innovation que constitue la vidéoplainte prévue par l'article 6, et qui avait fait débat à la fois dans notre hémicycle et en commission, ainsi que sur le délit d'outrage sexiste et sexuel aggravé, prévu par l'article 7. Ces deux mesures permettront de mieux accompagner les victimes.

Nos échanges avec le Sénat nous ont toutefois conduits à modifier certains des articles additionnels qui avaient été intégrés par notre assemblée. Ainsi, nous avons conservé les droits nouveaux d'assistance des victimes par un avocat mais nous sommes en revanche revenus sur les articles 6 *bis*, 6 *bis* B et 6 *bis* C, qui reprenaient des initiatives préexistantes. Je pense en particulier aux plaintes hors les murs, dont la généralisation, à droit constant, est confirmée dans par le rapport annexé, rendant inutile une modification législative.

Je ne m'attarderai pas sur les articles 9 à 10 *bis* dont les dispositions, renforçant la filière investigation, ont été adoptées dans la version issue des rangs de notre hémicycle.

Les articles 11 à 13 *bis*, consacrés à la fonction investigation, n'appellent pas non plus de développements particuliers, nos deux assemblées se retrouvant très largement sur des dispositions qui visent à améliorer la qualité des enquêtes.

J'en viens à l'article 14 sur les amendes forfaitaires délictuelles, les AFD, qui avaient suscité de nombreuses discussions dans notre hémicycle. La commission mixte paritaire a entériné l'approche souhaitée par le Sénat, elle-même adossée à deux avis du Conseil d'État, et adoptée par notre assemblée : une approche prudente, au cas par cas, infraction par infraction. Nous avons ainsi supprimé l'AFD pour certaines infractions peu compatibles avec la reconnaissance des faits, qui est au cœur de l'efficacité de cette transaction pénale, comme les refus de contrôle. En définitive, nous avons limité à six le nombre des infractions pour lesquelles l'AFD pourra être prononcée, y compris en cas de récidive.

L'article 14 *bis*, introduit par le Sénat et que nous avons supprimé, a été maintenu dans le cadre d'un dispositif mieux ciblé, puisqu'il ne concerne plus désormais que les seules menaces de mort, et non toutes les menaces.

S'agissant de l'article 15, relatif aux compétences du préfet en période de crise, la commission mixte paritaire a bien évidemment maintenu le dispositif, en lui apportant des

précisions rédactionnelles. Ces dispositions s'accordent avec votre volonté, monsieur le ministre, de maintenir l'unité du commandement en cas de crises interministérielles hybrides.

Nous avons maintenu certains rapports et supprimé d'autres. Le président Houlié s'est engagé à ce que la commission des lois puisse mener des investigations même si elles ne figurent pas dans la loi.

Voilà donc les dispositions que nous vous proposons, chers collègues, d'adopter. Leur objectif, et c'est le seul qui nous importe, est simple : mieux protéger nos concitoyens grâce au renforcement des moyens et des capacités de nos forces de sécurité intérieure et de sécurité civile. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer.

M. Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur et des outre-mer. Je souhaite remercier M. le rapporteur Florent Boudié, pour son travail au service du ministère de l'intérieur, les membres des groupes parlementaires d'opposition pour la clarté de leur travail, ainsi que M. Houlié, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, MM. Daubresse et Hervé, rapporteurs du Sénat de la commission mixte paritaire et M. Buffet, président de la commission des lois du Sénat. Leur travail à tous a permis d'arriver à un texte correspondant à l'esprit de nos échanges. Le Gouvernement n'étant pas représenté en commission mixte paritaire, les engagements que j'ai pu prendre au cours des débats dans l'hémicycle de rediscuter de certains sujets en CMP ont pu être respectés grâce à vous.

Le texte a été très largement approuvé en première lecture dans les deux chambres. Nous jugerons de la responsabilité de chacune et de chacun lors de son vote définitif. Il marquera en effet l'histoire du ministère de l'intérieur par l'importance de ses crédits, par sa vision et par son rapport annexé.

Monsieur le président de la commission des lois, je vous invite à désigner, si vous le souhaitez, quelques parlementaires qui ont suivi ce texte pour composer un comité de suivi de la loi de programmation du ministère de l'intérieur. Je pense bien sûr d'abord à M. le rapporteur, mais des parlementaires de tous bords seront les bienvenus. Après les échanges constructifs que nous avons eus, l'engagement à hauteur de 15 milliards, les sujets très techniques abordés par ce texte, l'enjeu que représente la réussite de la Coupe du monde de rugby et des Jeux olympiques sont autant de chantiers, dont certains sont bien sûr déjà en cours au sein du ministère de l'intérieur. Je vous propose que ce comité se réunisse une fois par trimestre avec les directeurs généraux du ministère de l'intérieur afin que les parlementaires puissent les « challenger », comme on dit en mauvais français, et que nous travaillions tous dans l'esprit de la loi. Je vous adresserai donc un courrier d'ici aux fêtes de fin d'année pour tenir une première réunion dès le mois de janvier. La loi de programmation, en tant que telle, le mérite et le comité pourra vérifier si les crédits prévus dans cette loi sont bien utilisés et effectivement octroyés par le Parlement dans les lois de finances à venir, indépendamment des ministres de l'intérieur qui pourront me succéder.

Je ne reviens pas sur l'importance de cette loi, je préfère dire à chacune et à chacun d'entre vous que ce fut un plaisir de débattre de l'avenir de la sécurité, des sécurités dans notre pays au cours des longues semaines de travail préparatoire en commission et dans l'hémicycle. J'imagine que la loi sera validée par le Conseil constitutionnel avant d'être promulguée par le Président de la République. Nous serons alors très

heureux de pouvoir apporter à tous nos concitoyens la sécurité dont ils ont légitimement besoin et qui dépend, en premier lieu, des policiers, des gendarmes, des pompiers et les agents du ministère de l'intérieur auxquels j'adresse, en guise de conclusion, mes remerciements et mes encouragements, auxquels, j'imagine, vous vous associerez unanimement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

MOTION DE REJET PRÉALABLE

Mme la présidente. J'ai reçu de Mme Mathilde Panot et des membres du groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale une motion de rejet préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 5, du règlement.

La parole est à M. Antoine Léaument.

M. Gérald Darmanin, ministre. Il ne porte pas de cocarde !

M. Antoine Léaument. Nous votons aujourd'hui sur la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi), qui définit les objectifs de ce ministère pour les cinq années à venir. Je vous appelle à rejeter cette loi.

Ce texte, collègues macronistes, vous l'avez voté avec l'extrême droite. Qu'un texte qui concerne les libertés publiques puisse être voté avec cette partie-là de l'hémicycle devrait vous alerter sur les dangers qu'il contient.

M. Florent Boudié, rapporteur. Et vos motions de censure votées avec le RN ?

M. Sacha Houlié, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Et votre proposition de loi sur la réintégration des soignants non vaccinés reprise par le RN, cela ne vous dérange pas ?

M. Antoine Léaument. Cessez de vous laisser entraîner dans la campagne présidentielle 2027 de M. Darmanin ! Il veut aspirer l'extrême droite comme son mentor Sarkozy mais c'est lui qui se fait aspirer ! Attention, monsieur Darmanin : à force d'imiter l'extrême droite, on finit par lui ressembler.

M. Thomas Portes. Exactement !

M. Antoine Léaument. J'en viens au fond.

Votre argument pour voter ce texte, ce sont les 15 milliards alloués à la police pour les cinq prochaines années. Mais à quoi va servir cet argent ? Pas à régler le problème des suicides dans la police : vous n'en dites pas un mot ! Non, cet argent va servir à acheter des outils technologiques qui nous plongent dans les pires dystopies de la science-fiction. Vous voulez des policiers équipés d'exosquelettes et des drones dotés de caméras thermiques qui n'ont rien à envier au 1984 de George Orwell. *Big Macron is watching you* : tel pourrait être votre slogan ! On sort de la police qui protège, on entre dans la police qui surveille. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Avec cet argent, vous voulez aussi entreprendre la transformation numérique du ministère de l'intérieur. Mais derrière les jolis mots se cachent des reculs du service public. En effet, vos plaintes dématérialisées auront pour résultat de reporter toujours plus sur les usagers le travail qui était fait par les policiers.

M. Florent Boudié, rapporteur. C'est faux, c'est une protection supplémentaire.

M. Antoine Léaument. Que ferez-vous pour celles et ceux qui n'ont pas d'ordinateur, pas d'accès à internet, ou qui ont des difficultés à utiliser ces outils ? Vous dites qu'ils seront

accueillis au commissariat. Mais c'est précisément parce que vous dénoncez les temps d'attente interminables que vous voulez mettre en place des outils dématérialisés !

M. Florent Boudié, rapporteur. Vous brodez !

M. Antoine Léaument. Vous êtes donc en train de créer un service public de la police à deux vitesses. Vous le faites pour une raison simple : vous refusez de mettre en place les effectifs nécessaires pour réaliser le travail.

En matière d'effectifs, cependant, votre mot d'ordre est d'augmenter la présence policière sur le terrain.

M. Gérald Darmanin, ministre. Oui.

M. Florent Boudié, rapporteur. Notamment dans les transports en commun.

M. Antoine Léaument. Les études qui montrent que la présence policière ne change rien à la commission de crimes et délits ne vous intéressent pas. Je pense d'ailleurs que la sécurité des Français tout court ne vous intéresse pas.

Plus de police, partout, tout le temps : pour vous, seul compte l'affichage.

M. Ugo Bernalicis. Oui, ce n'est que de la com'.

M. Antoine Léaument. Vous ne voulez pas la sécurité réelle, vous voulez l'impression de sécurité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Florent Boudié, rapporteur. C'est ce qu'on appelle la paix civile.

M. Antoine Léaument. Vous pensez que l'uniforme rassure, mais vous refusez de voir que cette présence permanente des forces de sécurité n'est pas normale dans un État de droit.

Bref, vous sacrifiez l'intérêt des Français à celui de la campagne 2027 de M. Darmanin. Vous ne faites pas de la sécurité : vous faites de la communication.

Si vous vouliez vraiment lutter contre l'insécurité, vous ne proposeriez pas le démantèlement de la police judiciaire dans ce texte.

M. Florent Boudié, rapporteur. C'est n'importe quoi ! Vous quittez le chemin de la raison !

M. Antoine Léaument. La police judiciaire sert à mener des enquêtes au long cours pour démanteler les réseaux en frappant à leur tête ; en un mot, à taper dans le gratin de la criminalité, pour mettre au chômage technique les petites mains qui travaillent pour lui. Le programme de Jean-Luc Mélenchon proposait d'augmenter les effectifs de la police judiciaire et de renforcer ses moyens ; vous proposez l'inverse : frapper les petits, laisser courir les gros. C'est inefficace et dangereux. Nous aurions fait mieux et nous ferons mieux quand nous arriverons au pouvoir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Il faut également parler de la grande absente de ce texte : la lutte contre la délinquance économique et financière.

M. Florent Boudié, rapporteur. C'est faux !

M. Gérald Darmanin, ministre. On regrette Bernalicis !

M. Antoine Léaument. Tout juste résumez-vous vos ambitions à la saisie de cryptomonnaies. Quand nous vous demandons de mettre fin à la fraude et à l'évasion fiscales qui coûtent 80 milliards d'euros par an à notre pays, vous mettez la tête dans le sable ! Quand nous vous demandons de frapper la délinquance en col blanc, vous nous répondez qu'il faut se préoccuper des bitcoins ! Quand nous vous demandons de frapper les réseaux de blanchiment du crime organisé pour

épuiser les réseaux de trafics d'armes et de drogue, vous répondez que pourchasser les dealers suffira. Pour le dire simplement : quand nous vous proposons de frapper le banquier du magasin de drogue et son gérant, vous nous proposez d'arrêter le caissier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Benjamin Lucas applaudit également.*)

M. Florent Boudié, rapporteur. C'est si facile, la production industrielle de petites phrases !

M. Antoine Léaument. Un autre élément de ce texte est très inquiétant : l'instauration de nouvelles amendes forfaitaires délictuelles.

M. Benjamin Lucas. Un vrai scandale !

M. Florent Boudié, rapporteur. Elles ont été créées par les socialistes !

M. Antoine Léaument. Expliquons qu'alors que ces amendes remplacent un procès, elles sont inscrites au casier judiciaire. Avec elles, les policiers se transforment en juges et décrètent la culpabilité sur-le-champ. Avec elles, disparaît le droit à la présomption d'innocence.

M. Florent Boudié, rapporteur. Vous allez trop loin !

M. Antoine Léaument. Avec elles, disparaît le droit à la procédure contradictoire, c'est-à-dire à être représenté par un avocat. Avec elles, disparaît l'individualisation des peines, c'est-à-dire la possibilité de se voir reconnaître des circonstances atténuantes ou aggravantes, mais aussi d'être jugé non coupable.

Vous avez déjà instauré de telles amendes pour punir le vol à l'étalage, le squat et l'usage de stupéfiants. Leur bilan est nul,...

M. Gérald Darmanin, ministre. Ce n'est pas vrai !

M. Antoine Léaument. ...notamment parce qu'elles frappent en premier lieu les plus pauvres, comme le montre assez bien le périmètre des délits visés. Plutôt que de supprimer la pauvreté par le partage de la richesse, vous préférez la criminaliser. Vous ne voulez pas de voleurs de pommes ? Lutte contre la faim ! Vous ne voulez pas de squatteurs ? Lutte contre le mal-logement ! La première des sécurités, c'est la sécurité sociale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Benjamin Lucas applaudit également.*)

Quant à la consommation de cannabis, arrêtez de frapper d'amendes les jeunes des quartiers populaires, alors que près d'un Français sur deux en a déjà fumé ! Pour lutter efficacement contre sa consommation, légalisez-le et lancez des politiques de santé publique avec l'argent que vous tirerez de sa légalisation. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Patrick Vignal. Le cannabis gratuit, tant qu'on y est !

M. Antoine Léaument. La nouvelle batterie d'amendes que vous voulez instaurer avec ce texte vise un nouveau public : ceux de nos concitoyens qui ne sont pas d'accord avec vous.

M. Florent Boudié, rapporteur. C'est faux ! Ce n'est pas sérieux !

M. Antoine Léaument. Vous voulez punir d'amendes de 500 à 1 000 euros les lycéens et étudiants majeurs qui bloqueraient un lycée. Vous voulez punir d'amendes de 800 à 1 600 euros ceux qui bloquent des routes, comme l'ont fait les gilets jaunes ou comme le font les militants écologistes. Bref, vous voulez réprimer le droit à manifester un désaccord avec votre politique !

M. Florent Boudié, rapporteur. Ces faux! Les infractions dont vous parlez existent depuis 1958!

M. Antoine Léaument. Vous ne faites pas cela maintenant par hasard; vous le faites parce que vous avez peur. D'ailleurs, votre volonté d'ajouter à ces amendes onze nouvelles brigades de gendarmerie mobiles montre assez votre panique: vous vous préparez à une contestation sociale d'ampleur dans le pays. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Philippe Vigier. Vous n'êtes pas en train de haranguer la foule!

M. Antoine Léaument. Vous savez déjà sur quoi elle portera: votre projet de repousser l'âge de départ à la retraite à 65 ans dont personne ne veut et que nous combattons par tous les moyens.

M. Philippe Vigier. Quel est le rapport avec la motion de rejet préalable?

M. Antoine Léaument. Vous voulez instaurer ces amendes maintenant afin de disposer en janvier d'un arsenal répressif pour faire peur à ceux qui voudraient agir et punir ceux qui agiront.

M. Florent Boudié, rapporteur. Ça s'appelle un discours populiste!

M. Antoine Léaument. Peu vous importe que ces amendes contredisent l'histoire même de notre pays, qui a fondé la souveraineté de son peuple par une révolution, le 14 juillet 1789. Ce jour-là, les sans-culottes ont bloqué des routes; avec vous, on leur aurait infligé des amendes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Benjamin Lucas applaudit également.*)

Sachez, collègues, que la Révolution a trouvé son aboutissement politique avec la Constitution de 1793, sous la 1^{re} République.

M. Florent Boudié, rapporteur. Ça devient drôle!

M. Antoine Léaument. Cette constitution s'ouvre sur une déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui pousse très loin la notion de souveraineté du peuple. Aux termes de son article 33, « la résistance à l'oppression est la conséquence des autres droits de l'homme ». L'article 35 précise même le bon emploi de cette résistance: « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Benjamin Lucas applaudit également.*)

Collègues, j'affirme à cette tribune que l'instauration de ces amendes est une forme d'oppression du peuple. J'affirme à cette tribune que le report de l'âge du départ à la retraite à 65 ans viole les droits du peuple.

M. Florent Boudié, rapporteur. Ça fera une jolie vidéo sur YouTube!

M. Olivier Falorni. N'est pas Robespierre qui veut...

M. Antoine Léaument. Je le fais non pas pour appeler à l'insurrection, mais pour rappeler ce qui peut toujours se produire quand on opprime le peuple français et qu'on s'en prend à ses droits.

Monsieur Darmanin, les Français ne veulent pas de ces amendes car elles sont contraires à notre histoire républicaine et révolutionnaire. Plus de 40 000 Français ont déjà signé une pétition que nous avons lancée contre leur instauration. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Ce

vendredi 9 décembre, dans de nombreux lycées de notre pays, une journée d'information sera organisée; le lendemain, samedi 10 décembre, des collectifs de gilets jaunes feront de même dans tout le pays.

M. Florent Boudié, rapporteur. Parce que vous les avez trompés, vous leur avez menti!

M. Antoine Léaument. Ces mobilisations préparent la grande bataille des retraites.

M. Éric Poulliat. Le Grand Soir!

M. Antoine Léaument. Comment infligerez-vous des amendes quand le peuple français tout entier bloquera les routes?

M. Gérald Darmanin, ministre. Ça devient n'importe quoi!

M. Antoine Léaument. Comment le ferez-vous si les policiers se solidarisent avec la lutte populaire pour protéger leur régime spécial de retraite à 52 ans? Bon courage avec cette question, vous avez un mois pour y réfléchir!

À toutes celles et ceux qui nous écoutent au-dehors de cet hémicycle, je demande d'étudier l'action de leurs élus! Macronistes, Républicains, lepénistes: ils ont tous voté pour le texte qui contient ces amendes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Quoi qu'il arrive, sachez que rien n'arrête jamais la volonté du peuple français lorsqu'il se bat pour ses droits.

M. Vincent Descoeur. Il se croit à la télé?

M. Antoine Léaument. Par la lutte populaire, nous avons fait tomber trois monarchies en 1792, 1830 et 1848.

M. Florent Boudié, rapporteur. Le grand mélange!

M. Olivier Falorni. Robespierre, au moins, avait du talent!

M. Antoine Léaument. Qu'est-ce qu'un projet de réforme des retraites, en comparaison? Nous en avons déjà bloqué et nous le referons.

M. Philippe Vigier. Rendez-nous Danton!

M. Antoine Léaument. Pour cela, un mot d'ordre: au combat! Les organisations de la jeunesse nous appellent à une manifestation à Paris le 21 janvier prochain. Répondons à leur appel. Envoyons un message à Macron.

Mme la présidente. Merci, cher collègue.

M. Antoine Léaument. À chaque fois qu'un gouvernement s'en prend à nos droits, le peuple français sait comment répondre.

Mme la présidente. Merci de conclure.

M. Antoine Léaument. Aussi je vous le dis, le 21 janvier, tous à Paris! Macron veut nous faire peur avec des amendes; montrons-lui que la peur est de son côté. (*Les députés du groupe LFI-NUPES se lèvent et applaudissent. – Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Écolo-NUPES et GDR-NUPES. – Exclamations prolongées sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem.*)

M. Rémy Rebeyrotte. Saint-Just a parlé!

M. Gérald Darmanin, ministre. Il va nous faire regretter Bernalicis!

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République et à lui seul.

Chers collègues, je vous demande de garder votre calme.

M. Sacha Houlié, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Monsieur Léaument, voici deux informations cruciales. Premièrement, vous vous exprimiez à l'instant de la tribune de l'Assemblée nationale, pas de celle d'une assemblée générale étudiante. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, RN, Dem et HOR.*) D'ailleurs, dans ce contexte étudiant, j'étais bien meilleur orateur que vous! (*Sourires sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

M. Arnaud Le Gall. Quel mépris!

M. Sacha Houlié, président de la commission des lois. Deuxièmement, nous examinons non pas la réforme des retraites mais le projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur. C'est sur celui-ci que vous devrez vous prononcer dans quelques minutes.

Mme Danielle Simonnet. Le Parlement est libre!

M. Arnaud Le Gall. La majorité n'a que le mépris à la bouche! (*Protestations sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem.*)

Mme la présidente. Chers collègues, s'il vous plaît! Seul le président de la commission des lois a la parole.

M. Sacha Houlié, président de la commission des lois. Monsieur Léaument, toute une partie de vos propos étaient inexacts, malgré vos vociférations. Nous avons compris que vous vous opposiez à l'amélioration du service public de la justice permise par l'instauration de plaintes dématérialisées (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES*), comme vous vous opposez à tous les moyens permettant à nos concitoyens de faire enregistrer leur plainte, quand ils sont victimes de méfaits, d'incivilités, afin que les procédures soient instruites et que les policiers apportent des réponses pénales. Même si cela vous déplaît, en adoptant ce texte, nous, nous le permettrons.

Nous l'avons aussi compris, vous vous opposez au déploiement de nouveaux effectifs en uniforme, à davantage de bleu sur le terrain. Cela va pourtant précisément dans le sens de la police de proximité que certains, sur vos bancs, appellent de leurs vœux. Quelle schizophrénie! Vous demandez d'un côté plus d'agents; de l'autre, vous refusez que des agents supplémentaires soient déployés sur le terrain, quand nous le proposons. De ce point de vue, votre motion de rejet préalable ne tient pas la route.

J'en viens à la délinquance organisée et aux débats sur le choix du magistrat instructeur et les zones de la police judiciaire – qui font d'ailleurs l'objet d'une mission confiée à votre propre parti, en l'occurrence M. Bernalicis. Nous vous avons apporté des garanties concernant la police nationale.

M. Ugo Bernalicis. Absolument pas!

M. Sacha Houlié, président de la commission des lois. Mais vous n'avez pas voulu les écouter et continuez de proférer des faussetés sur cette réforme.

M. Arnaud Le Gall. Lesquelles?

M. Ugo Bernalicis. Il faudra lire le rapport!

M. Sacha Houlié, président de la commission des lois. De même, vous semblez avoir oublié que le verrou de Bercy a sauté,...

M. Ugo Bernalicis. Ce n'est que partiellement vrai!

M. Sacha Houlié, président de la commission des lois. ... permettant d'engager des poursuites dans des affaires criminelles qui échappaient jusqu'à présent à la justice.

M. Philippe Vigier. Eh oui!

M. Sacha Houlié, président de la commission des lois. Venons-en, à la fin de votre discours, aux amendes forfaitaires délictuelles, que vous présentez comme un mécanisme nouveau, alors qu'il concerne les infractions routières depuis 2006 et l'infraction d'usage de stupéfiants depuis 2019. On peut comprendre que l'idée que les consommateurs de stupéfiants soient visés par une amende forfaitaire délictuelle vous chagrine; peut-être vous sentez-vous concernés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE. – Protestations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES*)

Mme Danielle Simonnet. Vous n'avez pas honte?

M. Arnaud Le Gall. Zéro! Vous êtes en dessous de tout!

M. Sacha Houlié, président de la commission des lois. Quant aux blocages que vous visez, nous vous avons répété à de multiples reprises que les amendes forfaitaires délictuelles ne concerneront pas les mineurs et donc pas les lycéens; qu'elles ne concerneront pas davantage les établissements de l'enseignement supérieur. Même si vous ne prenez pas en compte nos remarques, sachez que ces amendes visent à punir des faits qui actuellement restent impunis, alors qu'ils constituent des délits.

Peut-être êtes-vous si attachés à la prison que vous préférez les procédures correctionnelles, qui donnent lieu à des privations de liberté, à des mandats de dépôt et à des incarcérations. Quelle schizophrénie, là encore! En privilégiant le tribunal correctionnel et les peines de privation de liberté, vous vous opposez à une revendication que vous défendez pourtant par ailleurs: la régulation de la population carcérale.

M. Antoine Léaument. Oh là là! Quelle mauvaise foi!

M. Sacha Houlié, président de la commission des lois. Pour toutes ces raisons, je vous invite tous, chers collègues, à repousser cette motion de rejet. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

M. Florent Boudié, rapporteur. Et massivement!

Mme la présidente. Sur la motion de rejet préalable, je suis saisie par le groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Nous en venons aux explications de vote.

M. Antoine Léaument. Je veux faire un rappel au règlement!

Mme la présidente. Monsieur Léaument, ce ne sera possible qu'à l'issue des explications de vote. La parole est à M. Erwan Balanant.

M. Erwan Balanant (Dem). Nous voterons évidemment contre la motion de rejet préalable. Chers collègues du groupe La France insoumise, vous professez sans cesse votre amour du peuple – amour que nous partageons.

M. Benjamin Lucas. Il n'y a pas d'amour sans preuve d'amour!

M. Erwan Balanant. Mais soyez cohérents! Les citoyens français ont besoin d'être protégés, tout simplement. Ils ont donc besoin de gendarmes et de policiers armés pour les temps modernes, pour lutter contre la nouvelle délinquance du quotidien, sur les réseaux sociaux. Ce texte conforte ainsi la possibilité, pour les officiers de police judiciaire d'enquêter sur ces faits.

Franchement, vos grandes déclarations d'amour au peuple évoquent le robespierrisme.

M. Antoine Léaument. Je le prends comme un compliment !

M. Erwan Balanant. Relisez peut-être Robespierre ; il aimait le peuple, mais il voulait aussi que la police le serve, lui !

M. Antoine Léaument. Je ne suis pas d'accord !

M. Erwan Balanant. Vos contradictions sont terribles. Il faut voter ce texte, qui apportera un vrai plus à nos concitoyens.

Mme la présidente. La parole est à M. Roger Vicot.

M. Roger Vicot (SOC). Nous ne voterons pas cette motion de censure pour une raison simple : cela signifierait que nous rejetons la totalité du texte. Or, comme nous avons eu l'occasion de l'exposer longuement en commission et dans l'hémicycle, il y a une quinzaine de jours, ce n'est pas ce que nous voulons. Les 8 milliards d'euros prévus pour la numérisation du travail de la police, la modernisation de ses équipements, la rénovation de l'immobilier et ainsi de suite, sont par exemple bienvenus, comme nous l'avons exprimé très clairement.

Cela ne signifie pas, bien entendu, que nous soutenons la totalité du texte. Dans quelques minutes, lors des explications de vote sur celui-ci, j'aurais ainsi l'occasion d'exprimer notre opposition totale à certains de ses articles. Je partage d'ailleurs certaines des craintes exprimées par M. Léaument à l'instant. (*« Bravo ! » sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Pradal. Pourrions-nous tous maintenir un niveau sonore acceptable durant les explications de vote ? Je vous remercie.

M. Philippe Pradal (HOR). J'ai de l'admiration et du respect pour les barouds d'honneur mais, parfois, trop c'est trop. Nous avons longuement débattu de ce texte, qui a fait l'objet d'une CMP conclusive. Vous contestez la constitutionnalité du projet de loi, ou l'opportunité d'en débattre, mais rien ne le justifie. Le groupe Horizons et apparentés votera donc contre la motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes HOR, RE et Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Benjamin Lucas.

M. Benjamin Lucas (Écolo-NUPES). Monsieur le président de la commission des lois, vous avez raison, nous ne sommes pas dans une assemblée générale étudiante. Dans de telles assemblées, il n'y a pas de 49.3 et jamais nous n'aurions, ni vous ni moi, élu deux vice-présidents d'extrême droite ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Dans une assemblée générale étudiante, jamais nous n'aurions voté main dans la main avec l'extrême droite sur un sujet républicain aussi central que la sécurité.

Un député du groupe RN. C'est la démocratie !

M. Benjamin Lucas. Nous ne sommes pas dans une assemblée générale étudiante. Pourtant, parfois, on y trouve beaucoup plus de démocratie et de sincérité que dans certains débats de cet hémicycle. Je suis fier d'avoir participé à certaines d'entre elles, avec d'autres collègues ici présents !

Notre collègue Léaument ayant tout dit, je me contenterai d'une observation. Monsieur le ministre, il est un sujet sur lequel vous n'avez pas voulu affronter le réel et discuter avec nous durant l'examen de ce texte. Hier, 6 décembre, c'était la date anniversaire de l'humiliation de 151 jeunes de Mantes-la-Jolie (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes Écolo-*

NUPES et LFI-NUPES), agenouillés et parqués les mains dans le dos ou sur la tête pendant plusieurs heures, filmés par un policier qui disait : « voilà une classe qui se tient sage ».

M. Bruno Millienne. Arrêtez avec ça ! Honte à vous !

M. Benjamin Lucas. Quand nous vous avons parlé de la réalité des violences policières, qu'il faut traiter avec sérieux pour rétablir la confiance entre la police et la population – un véritable impératif républicain –, vous avez esquivé le débat. Quand nous avons évoqué des faits – je viens d'en évoquer un –, des chiffres, des études et des rapports sérieux, vous avez esquivé le débat.

Ce déni de réalité vous conduit à écarter les sujets essentiels pour la vie de nos concitoyens, notamment ceux des quartiers populaires. Ce mépris est inacceptable. Nous voterons donc la motion de rejet préalable.

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Naegelen.

M. Christophe Naegelen (LIOT). Talleyrand disait « Tout ce qui est excessif est insignifiant ». (*MM. Thomas Rudigoz et Laurent Croizier applaudissent.*) Les explications de M. Léaument ne sont qu'excès. Il se trompe d'époque ; il s'est arrêté au XVIII^e siècle et c'est bien dommage. Depuis, tout a évolué – nos mœurs, la sécurité, notre police et les crimes et délits.

Au XVIII^e siècle, chers collègues, le numérique n'existait pas et les dispositions sur les cryptoactifs n'auraient pas lieu d'être. Le projet de loi prévoit 15 milliards d'euros supplémentaires pour les policiers et les gendarmes, avec 200 nouvelles brigades et un nouveau maillage territorial. C'est bien ce que demandent nos concitoyens : ils veulent plus de bleu sur le territoire et dans les campagnes, et c'est ce que leur apporteront ces brigades supplémentaires.

Vous dénoncez les amendes forfaitaires délictuelles. Nous sommes tous d'accord : mieux vaudrait régler les problèmes devant les tribunaux. Malheureusement, ils sont engorgés. Il faut aussi faire confiance aux policiers et aux gendarmes. C'est aussi l'intérêt de ces amendes : prouver notre confiance dans nos forces de l'ordre et, plutôt que de surcharger la justice, les laisser faire le travail dans lequel elles s'investissent quotidiennement.

Nous ne voterons bien entendu pas cette motion de rejet qui intervient après la CMP, et surtout, après trente-sept heures de débats. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LIOT, HOR et RE.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie Lebec.

Mme Marie Lebec (RE). Le groupe de la majorité votera contre cette motion de rejet, qui fait bien peu de cas du travail réalisé par les deux chambres pour enrichir et consolider le texte. Elle fait également bien peu de cas de nos forces de l'ordre, police et gendarmerie, qui seront les bénéficiaires de ces 15 milliards d'euros. Elle ignore la nécessaire modernisation de la réponse et des moyens des forces d'intervention. Ainsi, il y a quelques mois, l'hôpital de Corbeil-Essonnes était victime d'une cyberattaque.

Une députée du groupe RE. Eh oui !

Mme Marie Lebec. Aujourd'hui encore, dans les Yvelines, un de nos principaux hôpitaux en est aussi victime. Chers collègues de La France insoumise, sur quelle planète vivez-vous ? (*Applaudissements de plusieurs députés RE.*) Pour nos forces de sécurité, pour les personnels administratifs, techni-

ques et scientifiques, pour les Français, nous ne voterons pas cette motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Odoul.

M. Julien Odoul (RN). Collègues de La France insoumise, on ne peut pas défendre le peuple quand on déteste la police à ce point. Vous êtes le parti du rejet : vous rejetez la sécurité pour nos compatriotes ; vous rejetez la première des libertés pour des Français qui en ont besoin ; vous rejetez et vous abandonnez les ouvriers de la sécurité que sont les policiers et les gendarmes ; vous les rejetez et vous abandonnez aux exactions des racailles que vous cautionnez dans les quartiers. Jamais vous ne dénoncez les violences contre nos policiers. C'est insupportable ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Vous avez abandonné et vous rejetez aussi – c'est ce que vous avez fait ce matin – les soignants non vaccinés. (*Vives protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Mme Sandra Regol proteste également.*) Vous avez abandonné les classes populaires en retirant de votre niche parlementaire la proposition de loi visant à augmenter le salaire minimum.

M. Éric Coquerel. Allez ! Allez !

M. Julien Odoul. Tartuffes ! Vous êtes le parti du rejet du peuple. Vous avez abandonné depuis longtemps ce peuple que vous méprisez, si bien qu'il rejoint le Rassemblement national et vote pour Marine Le Pen car nous sommes son seul protecteur et défenseur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*) Nous voterons contre la motion de rejet préalable car, même si le texte est insuffisant, nous avons à cœur d'améliorer la sécurité de nos compatriotes. (*Mêmes mouvements.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Ugo Bernalicis.

M. Ugo Bernalicis (LFI-NUPES). Nous pouvons constater que le projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur recueille un accord unanime, de l'extrême droite jusqu'à la Macronie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Benjamin Lucas applaudit également.*)

M. Bruno Millienne. Antivax !

M. Ugo Bernalicis. Il ne s'agit pas d'un accord obtenu dans un coin, mais bien d'un accord d'adhésion, dans la même veine politique, celle des Républicains, celle, surtout, du Rassemblement national. Oui, monsieur Darmanin, avec ce texte, vous allez dans le sens du Rassemblement national. (*Protestations sur les bancs du groupe RE. – Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

C'est la première raison pour rejeter ce texte. Mais M. Léaument a avancé beaucoup d'autres arguments sur la société de surveillance généralisée, sécuritaire, que vous nous promettez, monsieur Darmanin, et dont nous ne voulons pas ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Exclamations sur les bancs du groupe RE. – M. Bruno Millienne s'exclame également.*)

Si, d'aventure, le texte pouvait être rejeté, cela nous arrangerait car nous n'aurions pas à saisir le Conseil constitutionnel pour faire respecter les principes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et faire également valoir les grands principes qui doivent animer une démocratie comme la nôtre et qui sont bafoués, notamment avec les amendes forfaitaires délictuelles. Peut-être les emphases et les ajouts concernant les refus d'obtempérer – se traduisant par l'augmentation de l'échelle des peines – seront-ils jugés

inconstitutionnels, car considérés comme des cavaliers (*Exclamations sur les bancs des groupes RE et HOR. – Mme Marina Ferrari s'exclame également.*) Ce serait l'épilogue de tous ces débats, marqués par une surenchère permanente, alors qu'en remontant à la source des problèmes, vous auriez pu les régler et votre politique de sécurité et de sûreté publiques aurait été efficace !

Alors, oui, face à l'impression de sécurité – pour reprendre l'expression de M. Léaument –, il faut rejeter ce texte et lui préférer la véritable sécurité : la sécurité sociale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Mme Sandra Regol et M. Benjamin Lucas applaudissent également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Ian Boucard.

M. Ian Boucard (LR). Chers collègues de La France insoumise, la réalité, c'est celle du résultat du scrutin à l'issue de la première lecture du projet de loi : 419 voix pour, 116 voix contre, au terme de trente-sept heures de débats.

Mme Raquel Garrido. Ça arrive à tout le monde d'être minoritaire, même à vous !

M. Ian Boucard. Notre assemblée a très largement voté en faveur du projet de loi et il convient de ne pas adopter la motion de rejet préalable. Pourquoi alors l'avoir déposée ? Sans doute pour répéter, comme pendant toutes ces heures de débats, que la police ne sert à rien,...

M. Antoine Léaument. Nous n'avons pas dit ça !

M. Ian Boucard. ...qu'elle est dangereuse, qu'il faudrait désarmer la police nationale et les gendarmes, qu'il faudrait légaliser le cannabis et ouvrir grand les portes des prisons pour limiter la surpopulation carcérale.

Le groupe Les Républicains ne partage en rien votre analyse, il défend la sécurité des Français et soutiendra toujours les forces de l'ordre car la sécurité est la première des libertés.

M. Jean-François Coulomme. C'est un clone de Sarkozy !

M. Ian Boucard. Nous serons toujours du côté de celles et ceux qui portent l'uniforme. C'est pourquoi nous voterons contre cette motion de rejet préalable, purement démagogique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix la motion de rejet préalable. Le rappel au règlement aura lieu ensuite, monsieur Léaument.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	321
Nombre de suffrages exprimés	321
Majorité absolue	161
Pour l'adoption	50
contre	271

(*La motion de rejet préalable n'est pas adoptée.*) (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes RE, HOR, Dem, RN et LIOT.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. Gérard Darmanin, ministre. Je vais répondre car on ne peut tout dire sans avoir une réponse, surtout lorsque l'on assène des contrevérités. Monsieur Bernalicis, vos leçons de morale sur le vote des parlementaires, qu'il faudrait trier, appliquez-les donc à la vaccination ou aux motions de censure. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem*

et HOR.) En matière de cordon sanitaire, vous êtes croyant mais pas pratiquant, manifestement! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR – M. Éric Coquerel s'exclame.*)

M. Philippe Vigier. Eh oui!

M. Gérald Darmanin, ministre. Nous avons entendu votre opposition à la réforme des retraites, monsieur Léaument, et votre délire sur 1789, l'histoire et la Constitution. Mais nous n'avons pas entendu votre projet pour la police. Votre seul projet, c'est de désarmer les policiers car la police tue, et que ni le code pénal, ni la police n'ont leur place dans la rue pour protéger nos concitoyens. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.*) La vérité, c'est que vous n'aimez pas les policiers et les gendarmes. Vous n'aimez pas la sécurité pour nos concitoyens. Les très longues heures que nous avons passées ensemble démontrent malheureusement qu'anti-sécuritaire, vous perdez votre sang-froid. (*Sourires sur quelques bancs du groupe Dem.*)

En outre, vous êtes mauvais joueur, monsieur Bernalicis, je vous l'ai déjà dit. Vous n'avez même pas su convaincre vos collègues de la NUPES; cinquante voix seulement pour voter votre motion de rejet préalable, cela devrait vous faire réfléchir! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem, HOR, RN et LIOT.*) Même vos camarades socialistes viennent de vous le dire, ce n'est pas raisonnable car le projet de loi comporte des avancées. Vous n'êtes même pas capables de faire l'unité dans votre opposition au Gouvernement. Commencez donc par faire l'unité entre vous!

M. Éric Coquerel. Vous, vous faites l'unité avec le RN!

M. Gérald Darmanin, ministre. Ensuite, nous pourrions discuter ensemble de ce qu'il faudrait, ou pas, adopter. Vous en appelez désormais au Conseil constitutionnel mais, comme à chaque fois, vous allez perdre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et LIOT. – Plusieurs députés du groupe RE se lèvent pour applaudir.*)

Rappels au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Antoine Léaument, pour un rappel au règlement.

M. Antoine Léaument. Il est fondé sur l'article 70, alinéa 3, consacré aux mises en cause personnelles. Dans les explications de vote sur la motion de rejet, on m'a accusé de fumer des chichons (*Exclamations sur les bancs du groupe RE*) et de ne rien connaître au sujet (« *C'est vrai!* » sur les bancs du groupe HOR); on nous a reproché de transformer le débat en assemblée générale étudiante et de ne pas aimer la police, et cetera.

Collègues, je vous invite à vous laver les oreilles! Les sujets que j'ai évoqués sont précisément en lien avec le texte:...

Mme Danielle Brulebois et M. Fabien Di Filippo. Ce n'est pas un rappel au règlement!

M. Antoine Léaument. ...je vous proposais d'assurer la sécurité des Français. Sans doute avez-vous mal écouté. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Enfin, monsieur Darmanin, quand on rassemble seulement 278 voix, c'est-à-dire moins de la moitié des députés...

Mme la présidente. Merci cher collègue, mais ce n'est plus un rappel au règlement.

La parole est à M. Ugo Bernalicis, pour un autre rappel au règlement. Sur quel fondement, s'il vous plaît?

M. Ugo Bernalicis. Article 70, alinéa 3 également, pour une mise en cause personnelle de la part du ministre, à l'instant. (*Exclamations sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

M. Bruno Millienne. Tu ne manques pas d'air!

Mme la présidente. Quelle était cette attaque personnelle, monsieur Bernalicis?

M. Ugo Bernalicis. C'était une succession d'attaques personnelles! (*Huées sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.*) C'était signé, et assumé! Regardez: le ministre sourit, il est content de son effet! (*Les huées vont croissant et couvrent peu à peu la voix de l'orateur. – Quelques claquements de pupitres.*) Je déplore...

Regardez-les! C'est un cirque! (*Tumulte.*)

Mme la présidente. Chers collègues!

M. Ugo Bernalicis. Madame la présidente, c'est insupportable! J'en appelle à votre autorité!

M. Olivier Falorni. Ça fait mal, hein?

Mme la présidente. S'il vous plaît! Au début de la séance, j'ai demandé qu'on écoute les orateurs, dans le calme.

M. Fabien Di Filippo. Quels orateurs?

M. Ugo Bernalicis. Il est dommage que le président de la commission des lois comme le ministre se contentent de formuler des attaques *ad hominem* (*Huées persistantes sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR*), quand nous développons des arguments, y compris constitutionnels. D'ailleurs, monsieur le ministre, le « machin de 1789 » s'appelle la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen! Elle fait partie du bloc de constitutionnalité et nous en sommes très fiers, nous! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

M. Olivier Falorni. Il a morflé, notre petit Robespierre!

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la présidente. Dans la discussion générale, la parole est à M. Erwan Balanant.

M. Erwan Balanant. Pour la première fois, nous avons eu l'occasion d'examiner une loi de programmation qui concerne l'ensemble du ministère de l'intérieur pour une période de cinq ans. Pour la première fois, nous dotons le ministère et ses agents d'une vision globale, qui vise à leur permettre de continuer et d'amplifier leur action quotidienne au service de nos concitoyens, pour laquelle le groupe Démocrate les remercie sincèrement.

Le présent projet de loi traduit le soutien de la puissance publique à nos forces de sécurité intérieure. Depuis 2017, grâce à plusieurs lois d'importance, la majorité présidentielle n'a cessé d'apporter la preuve de ce soutien.

Ainsi, le texte vise à doter les forces de sécurité de moyens modernes, en développant les outils numériques. Il s'agit de renforcer les services et d'offrir la possibilité de déléguer certaines tâches chronophages qui tendent à réduire la présence sur le terrain, là où nos concitoyens attendent les forces de l'ordre, pour plus de sécurité, plus de proximité.

Grâce à l'adoption de plusieurs amendements de notre collègue Laurence Vichnievsky, qui tendaient à préciser les critères d'application, le texte garantit que le fondement de l'indépendance de la police judiciaire sera préservé lors de la mise en œuvre de la réforme annoncée. Par ailleurs, la commission mixte paritaire a élaboré un compromis quant au respect des missions de police judiciaire.

Avec ce texte, nous renforçons la capacité de nos services de sécurité à faire face aux cyberattaques et à leurs conséquences pour les entreprises. L'actualité, en particulier les différentes cyberattaques qui visent les hôpitaux, met au jour l'importance de nous armer contre ce type de menaces. Notre groupe se félicite que les députés et sénateurs aient choisi de conforter les apports de notre assemblée en matière de lutte contre la cybercriminalité, notamment en adoptant plusieurs amendements défendus par notre collègue Philippe Latombe.

Nous poursuivons nos efforts de lutte contre les outrages sexistes et sexuels, en particulier en élargissant le champ du délit de sorte qu'il englobe tous les outrages commis à l'encontre d'un mineur.

D'autres amendements de notre groupe sont venus compléter ou préciser le rapport annexé, toujours avec le souci de maintenir l'équilibre atteint par le Sénat.

Vous l'aurez compris, chers collègues, notre groupe se réjouit que la commission mixte paritaire soit parvenue à un accord, nous permettant de nous retrouver après de longues heures de travail et de débats pour adopter ce texte. Monsieur le rapporteur, merci pour votre travail ; je salue vos efforts pour construire des compromis et parvenir au consensus. Monsieur le ministre, je vous remercie sincèrement de l'attention que vous avez portée à nos propositions tout au long des débats ; cela nous a permis d'avancer ensemble pour enrichir le texte. Je salue la création du comité de suivi parlementaire, que vous venez d'annoncer : c'est une très bonne mesure.

Ce projet de loi illustre notre capacité à travailler les uns avec les autres, en bonne intelligence, avec comme seule boussole l'intérêt général.

Le groupe Démocrate veillera à la traduction des différentes mesures dans les prochaines lois budgétaires, afin que le travail ici mené soit concrétisé. Dans cette perspective, la création du comité de pilotage nous rassure. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Dem. – M. le rapporteur applaudit également.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Roger Vicot.

M. Florent Boudié, rapporteur. Enfin un homme sage !

M. Roger Vicot. Tout ça pour ça !

Monsieur le ministre, vous vous êtes félicité à l'instant que les membres du groupe Socialistes et apparentés n'aient pas voté la motion de rejet préalable. Dans mon explication de vote, j'ai bien précisé que notre vote ne signifiait pas que nous approuvions l'ensemble du texte.

M. Gérald Darmanin, ministre. J'avais bien compris !

M. Roger Vicot. Tout ça pour ça, disais-je : après des dizaines d'auditions passionnantes, une semaine de débats en commission et une autre dans l'hémicycle, il reste des aspects sur lesquels nous sommes en parfait désaccord.

Le premier concerne la police judiciaire. Dans le nouvel alinéa 147 du rapport annexé, vous avez apporté des garanties sur son fonctionnement. Néanmoins, j'ai entendu répéter à

l'envi que ce rapport annexé n'avait aucune portée normative, que vous en ferez ce que vous voudrez. *(Mme Élisabeth Martin applaudit.)*

Ensuite, je partage les craintes que M. Léaument a exprimées concernant les AFD, en cas d'intrusion dans un établissement scolaire ou de blocage de la circulation.

M. Florent Boudié, rapporteur. Ah non, pas vous, cher collègue !

M. Roger Vicot. Que vous le vouliez ou non, monsieur le ministre, ces AFD offrent la possibilité de tuer dans l'œuf toute mobilisation sociale. Qui ne le voit ?

De même, qui ne voit qu'il n'est plus nécessaire d'avoir de l'ancienneté pour devenir officier de police judiciaire ? Que la possibilité de porter plainte hors les murs des commissariats, en particulier pour les victimes de violences conjugales, a disparu du texte, de même que la formation des agents de police aux discriminations, alors que la lutte contre ce phénomène est censée constituer une grande cause nationale ?

M. Florent Boudié, rapporteur. C'est fait ! Avec la généralisation des concours !

M. Roger Vicot. Certes, il reste une trajectoire budgétaire intéressante, mais le Conseil d'État a souligné sa grande fragilité. Il reste les crédits pour la modernisation de la police, qui était nécessaire, nous le reconnaissons. Il reste des embauches massives, mais avec des lacunes concernant la formation qui les accompagnera.

Il reste la création d'un comité de déontologie, à l'initiative de Cécile Untermaier – nous nous en félicitons. Il reste la lutte contre la cybercriminalité.

M. Florent Boudié, rapporteur. Il reste un bon texte !

M. Roger Vicot. Finalement, en matière de coconstruction, je vous attribue la mention « peut mieux faire ». Par conséquent, comme en première lecture, les membres du groupe Socialistes et apparentés s'abstiendront. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)*

M. Florent Boudié, rapporteur. C'est un petit pas !

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Pradal.

M. Philippe Pradal. Parce que le sujet est essentiel ; parce que cette loi est ambitieuse ; parce que le ministre de l'intérieur, nous tous dans cet hémicycle – en particulier le rapporteur – et nos collègues du palais du Luxembourg avons su nous parler et nous écouter, nous sommes arrivés à un accord.

En effet, le texte initial a été très largement enrichi par les travaux parlementaires du Sénat et de notre assemblée, grâce à tous les groupes politiques. Je pense par exemple à l'instauration du collège de déontologie, proposée par nos collègues socialistes, et à l'accord transpartisan sur la création des directions départementales de la police nationale.

Ce consensus est heureux, parce qu'il donnera aux agents du ministère de l'intérieur les moyens d'assurer continûment la sécurité de nos concitoyens, qu'il participera à faciliter et à améliorer leur quotidien, qu'il leur donnera les outils pour améliorer l'efficacité de leur travail.

Le doublement de la présence policière sur le terrain participera à rapprocher les forces de l'ordre de la population, notamment dans les zones rurales et périurbaines qui, lors des précédents quinquennats, ont pu souffrir d'un recul de la présence de l'État.

Il ne faut jamais cesser de le dire : la sécurité sur notre territoire repose avant tout sur des femmes et des hommes qui ont fait le choix de consacrer leur vie professionnelle, et souvent personnelle, à la protection de leurs pairs. Ils méritent que l'État les soutienne, qu'il leur donne les moyens d'exercer ce métier dont ils ont raison d'être fiers, grâce à des outils efficaces, en les plaçant dans un environnement de travail équilibré, au service des Françaises et des Français.

Nous nous réjouissons par ailleurs que les idées défendues par le groupe Horizons et apparentés aient reçu un accueil positif. J'ai une pensée particulière, cet après-midi, pour tous les professionnels de santé du centre hospitalier André-Mignot de Versailles, pour tous les patients hospitalisés au sein de cet établissement, ainsi que pour tous ceux qui ont dû être réorientés vers d'autres hôpitaux, à cause de la cyberattaque inacceptable qui a eu lieu le week-end dernier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.*) Il est intolérable que la vie de patients soit mise en danger ; la loi doit être particulièrement dissuasive à l'égard des criminels qui alimentent cette menace. Notre groupe a défendu l'aggravation des sanctions prévues dans le code pénal pour de tels agissements : c'est malheureusement d'actualité et donc indispensable.

Nous sommes convaincus que la même fermeté doit s'appliquer à la délinquance du quotidien. Notre groupe espère donc que l'expérimentation de la procédure d'amende forfaitaire délictuelle pour les délits de rodéos urbains, proposée par Naïma Moutchou, sera fructueuse et qu'elle endiguera le nombre de ces délits, nuisibles et dangereux.

L'article 4 a été réécrit, grâce à ma collègue Anne Le Hénanff, en concertation avec les députés des groupes Renaissance et Démocrate. La nouvelle rédaction sécurise et encadre le système assurantiel relatif aux rançongiciels, tout en s'assurant que les forces de polices puissent mener l'enquête et identifier les auteurs. Nous regrettons néanmoins que son entrée en vigueur ait été reportée.

Enfin, il était important, pour le groupe Horizons, que soit gravé dans le marbre – en l'occurrence dans le rapport annexé –, le lien fort et déterminant que le ministère de l'intérieur doit entretenir avec les collectivités territoriales, en particulier avec les communes et les maires.

Vous l'aurez compris, nous sommes convaincus que cette loi permettra à la France d'être à la hauteur des enjeux de la sécurité d'aujourd'hui et de demain. Le groupe Horizons votera donc en faveur de ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur quelques bancs des groupes RE et Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Sandra Regol.

Mme Sandra Regol. Vous le savez, j'apprécie les citations. Pas tant celles de Bainville, ni d'aucune autre figure de l'extrême droite (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES*), mais celles de poèmes ou de chansons populaires, par exemple.

Une députée du groupe RE. Et sinon, vous avez un avis ?

Mme Sandra Regol. Après avoir échangé avec les syndicats, les agents – dont certains d'ailleurs ont rencontré des difficultés pour obtenir l'autorisation de nous rencontrer – et la sécurité civile, j'apprécie plus encore cette phrase que j'ai déjà souvent citée, et que vous aussi appréciez beaucoup, monsieur le ministre, qui raffolez de répéter combien vous aimez la police : « Il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour. »

En effet, aujourd'hui, il y a urgence. C'est elle qui a guidé votre choix de proposer ce texte de réaction. Vous avez beaucoup insisté sur l'urgence. Elle est de nature démocratique, humaine ; elle pèse sur notre capacité à garantir la paix publique. Elle influe sur le nombre de morts, dans la police comme dans la population, sur le nombre de suicides – 1 100 suicides dans la police ces vingt-cinq dernières années.

La seule question essentielle est de savoir pourquoi autant d'agents veulent démissionner ou sont placés en arrêt de longue durée, pourquoi certains finissent par se rebeller, ou dérapent dans la violence, en provoquant leur lot de victimes, à l'extérieur, dans la population, ou à l'intérieur, parmi les forces de police et dans leur famille. Leur mal-être représente un danger, pour eux comme pour les citoyens – pour toute la République.

M. X, policier depuis une vingtaine d'années, me confiait il y a quelques jours : « Ça fait vingt ans, et pourtant je suis encore heureux et fier d'être flic. »

Un député du groupe RE. Il a raison !

Mme Sandra Regol. « Même si c'est parfois difficile. On y laisse notre vie, au propre et au figuré. On y laisse aussi de nous, de notre innocence et surtout de notre humanité. »

Comme beaucoup de syndicats, il revendiquait simplement un soutien psychologique digne de ce nom, pour les accompagner, les aider à faire face quand c'est trop dur, et des formations en psychologie pour s'armer face aux horreurs de la société, pour ne pas devenir des machines de réception, comme celles que vous allez installer, mais des agents au service du public. Nous avons défendu un amendement en ce sens, mais vous l'avez repoussé, et le Sénat a confirmé votre décision. « Il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour. »

Ce n'est pas le déni qui guérit, c'est le courage d'affronter. C'est pour ça que des policiers témoignent dans un livre, pour la première fois à visage découvert, des dysfonctionnements dont ils ont souffert toute leur carrière. Ce livre est une preuve d'amour à un métier qu'ils pratiquent et qu'ils aiment. Ces policiers y expliquent vingt années de dérives politiques et hiérarchiques. Les souffrances de cette profession ont produit des stigmates que toute la population paye aujourd'hui. Ce livre s'intitule, de façon provocante, *Police : la loi de l'omerta*. Si ça vous intéresse – c'est utile à la culture commune –, les auteurs viennent témoigner à l'Assemblée et présenter le livre à dix-huit heures trente. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.* – *Mme Lisa Belluco applaudit également.*) Je les accompagnerai, avec mon collègue Ugo Bernalicis que vous avez hué tout à l'heure de façon inacceptable.

« Il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour. » Ce projet de loi est une mise à jour minimale des moyens du ministère de l'intérieur, demandée par les services depuis des années. À peine une mise à jour et vous voudriez que nous nous en réjouissons, quand l'urgence est de tenir la promesse rompue de la République ! Ces agents ont signé pour être les garants du maintien de la paix civile et de la sûreté ; depuis 2002, ils sont les esclaves du chiffre. (*Mme Nathalie Ozziol et MM. Benjamin Lucas et Antoine Léaument applaudissent.*) Cet héritage est bien assumé, monsieur le ministre.

L'année 2022 s'achève et avec elle s'achève le temps long de l'enquête et du travail de la police judiciaire. Pourquoi ? Pour que les Jeux olympiques se déroulent bien, parce que l'image est plus importante que le travail. Il n'y a pas d'amour tout court, monsieur le ministre. Dans le groupe Écologistes-

NUPES, nous savons aimer ; c'est pourquoi nous voterons contre ce texte. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Écolo-NUPES et LFI-NUPES.*)

M. Antoine Léaument. Nous l'aimons, la police, contrairement à vous ! La police républicaine !

M. Sylvain Maillard. Vous n'avez pas d'amour passionnel pour les policiers !

Mme la présidente. La parole est à M. Davy Rimane.

M. Davy Rimane. Nous avons aujourd'hui l'occasion de réitérer nos propos exprimés lors du premier vote sur ce projet de loi. Je suppose que celui-ci part d'un bon sentiment, compte tenu des volontés affichées. Néanmoins, nos chemins divergent : nous ne sommes pas forcément d'accord sur tout, ce qui ne veut pas dire que nous sommes opposés à tout. Personne sur ces bancs n'est contre les forces de l'ordre ; je ne le crois pas un instant. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES, LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*) Cependant, chacun a sa façon de voir les choses s'agissant de la façon dont ces hommes et ces femmes qui font un métier difficile et chronophage doivent exercer leur mission pour venir en aide à nos concitoyens.

Vous augmentez les effectifs ; soit, c'est une très bonne chose. Vous modernisez les équipements ; c'est très bien également. Mais comment répartir ces effectifs supplémentaires ? Vous donnez la préférence aux gardes mobiles ; nous aurions, nous, préféré que vous serviez en priorité cette fameuse police de proximité, proche de la population, que nous souhaiterions avoir dans les quartiers. (*Mme Prisca Thevenot s'exclame.*) Les gardes mobiles sont plutôt affectés au maintien de l'ordre. La police de proximité, de son côté, c'est vraiment la police du quotidien : écouter, parler, échanger et aider. Nous avons pu le constater souvent : dans les quartiers, les citoyens ont besoin d'une police qui les écoute et les accompagne au quotidien, dans différentes situations. Je ne crois pas un instant que des Français ou des Françaises soient opposés à la police, bien au contraire.

Vous prévoyez d'étendre les AFD pour les rendre applicables aux blocages, à l'occupation de ronds-points (*M. Antoine Léaument applaudit*) : nous ne pouvons pas l'accepter. Nous craignons des dérives – nous les observons d'ailleurs déjà : sur quels critères les policiers s'appuieront-ils pour infliger les amendes ? Nous n'avons pas obtenu de garanties à ce sujet, ce qui pose un vrai problème.

Vous voulez renforcer la lutte contre la cybercriminalité. C'est nécessaire, comme le montrent les attaques récentes menées contre les hôpitaux. Une réponse doit venir de l'État ; elle est en cours. Néanmoins, la dématérialisation de nombreuses procédures, comme le dépôt de plaintes, comporte un risque d'accroître la distance entre la police et la population : nos concitoyens ont en effet besoin de proximité, ils veulent avoir des gens en face d'eux, qui les écoutent.

Il y a aussi cette fameuse réforme de la police judiciaire. Pas plus tard qu'hier, j'ai discuté avec des agents de police judiciaire de ma circonscription. Ils sont nombreux à adorer leur métier, mais ils sont au bout du rouleau. Effectivement, ils ont besoin de moyens, d'accompagnement et de renforts, mais ils ont aussi besoin d'écoute. Pour bien faire leur métier, ils ont besoin de beaucoup plus que ce qu'ils ont.

Vous le voyez, nous ne sommes pas dans une opposition de posture, bien au contraire.

M. Sylvain Maillard. Ah, ça me rassure !

M. Davy Rimane. Nous cherchons à déterminer comment améliorer les relations entre les forces de l'ordre et la population et restaurer un climat de confiance. Nous sommes convaincus que l'empathie, l'écoute et l'attention ne sont pas antinomiques de la fermeté. De même, la prévention ne s'oppose pas à la répression.

La police doit avoir un pouvoir répressif pour certaines de ses actions, mais elle doit surtout adopter une posture de prévention et se mettre à l'écoute de nos concitoyens. Notre société est fracturée ; nous vivons des moments compliqués. On ne s'écoute plus, on ne se parle plus, on ne se regarde plus ; au quotidien, chacun s'occupe de ses problèmes. Les forces de l'ordre ont un rôle à jouer dans le renforcement du lien social, si nous leur donnons suffisamment d'attention et de force. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES et sur quelques bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

Monsieur le ministre, le groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES que je représente votera contre le projet de Lopmi, ce qui ne veut pas dire que nous sommes farouchement opposés à tout son contenu. Nous en sommes convaincus, des améliorations peuvent être apportées à ce texte ; les priorités doivent être redéfinies. Néanmoins, ce projet de loi sera voté. Nous verrons dans quelque temps quels en seront les résultats. Il y aura sûrement une revoyure et des discussions à ce sujet ; nous serons alors présents. En attendant, adienne que pourra ! (*Mêmes mouvements.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Naegelen.

M. Christophe Naegelen. Je voudrais commencer mon intervention en ayant une pensée pour les policiers et les gendarmes qui, tous les jours, s'impliquent dans la sécurité de nos concitoyens. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE, Dem et RN.*) Ce projet de loi d'orientation et de programmation est fait pour eux et pour tous nos concitoyens. C'était la première proposition que nous avons formulée, avec Jean-Michel Fauvergue, dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire sur les moyens des forces de sécurité : une loi d'orientation et de programmation permettant d'étaler sur cinq ans un budget de 15 milliards, afin d'avoir une vision des nécessaires investissements futurs.

Le contenu du texte a de quoi nous satisfaire. Tout d'abord, je me réjouis de la revalorisation de certains corps de policiers : les « nuitaux » par exemple – j'étais avec eux récemment – bénéficieront d'horaires de nuit plus décents ; les officiers de police judiciaire, dont nous manquons cruellement dans les commissariats et les brigades de gendarmerie, obtiennent enfin une réévaluation salariale. C'est logique et juste, compte tenu du travail supplémentaire qui leur est demandé. La création de 200 brigades dans les territoires ruraux, au plus près des citoyens, est aussi un motif de satisfaction. Certaines seront fixes, d'autres mobiles et dotées d'attributions spécifiques.

Concernant les articles, nous soutenons l'article 1^{er} relatif à la saisie des cryptoactifs, mais aussi l'article 7 prévoyant la répression plus sévère des outrages sexistes – un sujet dont nous parlons régulièrement dans l'hémicycle depuis cinq ans.

L'article 14, relatif à l'amende forfaitaire délictuelle, a fait l'objet de nombreux débats. Lorsque j'ai indiqué la position du groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires contre la motion de rejet de La France insoumise, j'ai présenté les AFD comme un message de confiance envoyé aux forces de l'ordre. Quotidiennement, celles-ci constatent que de nombreuses infractions restent impunies : du fait de l'engorgement des tribunaux et de la complexité des procé-

dures, on préfère souvent faire un simple rappel à la loi et laisser la personne impliquée repartir sans recevoir la moindre sanction. À cet égard, le recours plus fréquent aux amendes forfaitaires délictuelles aura un impact immédiat.

Nous avons demandé que les AFD s'appliquent au tapage nocturne : cette possibilité, adoptée dans cet hémicycle, a cependant été retirée du texte en commission mixte paritaire, en contrepartie d'un engagement du rapporteur et du Gouvernement d'augmenter la gravité des contraventions. J'espère que le ministre pourra confirmer que ce comportement qui importune si souvent nos concitoyens sera bientôt puni d'une contravention de quatrième, voire de cinquième classe.

Pendant les trente-sept heures qu'ont duré les débats, notre groupe a apporté sa pierre à l'édifice, sous la forme de vingt amendements, dont certains concernent les outre-mer et la Corse. Pendant ces trente-sept heures, une bonne atmosphère a régné sur tous les bancs. Bien sûr, nous n'étions pas d'accord sur tout, mais les débats se sont tenus dans de bonnes conditions, notamment parce que le ministre et le rapporteur étaient ouverts aux propositions. La grande majorité du groupe votera pour ce projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT. – M. le rapporteur applaudit également.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie Lebec.

Mme Marie Lebec. Cette dernière étape du processus législatif est l'occasion de dresser le bilan des dispositions adoptées en commun avec le Sénat. Je tiens avant tout à saluer le travail effectué sur la partie normative par les rapporteurs des deux chambres : il en résulte un compromis solide qui respecte les apports respectifs des députés et des sénateurs. Le Parlement a fait œuvre utile : pas un gramme de superflu, de la programmation budgétaire, du remaniement structurel et du législatif concret. C'est ce qu'attendent les forces de sécurité, les personnels administratifs, techniques et scientifiques du ministère de l'intérieur. C'est ce que sont en droit d'attendre les Français.

Ce que le Parlement s'apprête à approuver, c'est l'engagement de 15 milliards de crédits cumulés sur cinq ans, dont 7 milliards consacrés au numérique ; la création de 8 500 postes, de 200 nouvelles brigades de gendarmerie, de 11 nouvelles unités de forces mobiles, de 7 escadrons de gendarmerie mobile, de 4 compagnies républicaines de sécurité ; le recrutement de 500 nouveaux formateurs ; un treizième mois de rémunération d'ici à la fin de la législature pour les gardiens de la paix des commissariats et pour les gendarmes des brigades territoriales.

C'est également moins de papier dans les commissariats et plus de bleu sur la voie publique ; moins de tuyauterie procédurale et plus d'action judiciaire ; moins de charges administratives et plus de protection de l'ordre public. C'est ensuite un bond technologique, tantôt pour réprimer la cybercriminalité, de sorte que les faits commis en ligne soient punissables dans les mêmes termes que ceux commis dans la vie réelle,...

M. Sylvain Maillard. Eh oui !

Mme Danielle Brulebois. Très bien !

Mme Marie Lebec. ...tantôt pour bâtir un réseau radio digne de ce nom pour l'ensemble de l'appareil sécuritaire.

Au-delà de la feuille de route présentée dans le rapport annexé, la partie normative prévoit de moderniser l'action des forces de l'ordre. La lutte contre la cybercriminalité est

renforcée : les officiers de police judiciaire pourront, sur autorisation du procureur de la République ou du juge d'instruction, effectuer des saisies d'actifs numériques. Les clauses d'indemnisation des cyberattaques par les assurances seront encadrées. L'article 4 est à cet égard une grande avancée : il prévoit que le remboursement par l'assurance des pertes et dommages faisant suite à une cyberattaque soit subordonné au dépôt d'une plainte de la victime au plus tard soixante-douze heures après que celle-ci a eu connaissance de l'attaque. De même, les infractions commises à l'encontre d'un système de traitement automatisé des données seront mieux appréhendées et sanctionnées.

L'accueil des victimes est amélioré grâce à la nouvelle procédure de plainte par vidéoconférence. Nous prévoyons aussi d'accentuer la lutte contre les violences intrafamiliales et sexistes et de réprimer plus fortement l'outrage sexiste. Nous renforçons la protection des personnes en améliorant la réponse pénale aux violences faites aux élus, aux refus d'obtempérer et aux rodéos urbains.

Je tenais également à souligner le travail engagé par plusieurs de mes collègues pour protéger davantage les victimes, même si la CMP a voulu éviter de retenir toute mesure qui serait redondante avec les dispositions déjà inscrites dans le code de procédure pénale.

La filière investigation est également renforcée. Tous les nouveaux policiers et gendarmes seront préparés aux fonctions d'officier de police judiciaire dès la formation initiale. Les assistants d'enquête les suppléeront dans les tâches du quotidien, réputées chronophages et énergivores.

M. Sylvain Maillard. Très bien !

Mme Marie Lebec. Leur vivier de recrutement a été élargi, sans naturellement abaisser le niveau d'exigence.

M. Sylvain Maillard. Bravo, monsieur le ministre !

Mme Marie Lebec. Bien entendu, la fonction investigation est également simplifiée. La procédure de réquisition des services de police technique et scientifique par les services de police est ainsi supprimée. Les autorisations générales de réquisitions sont étendues, de même que les prérogatives des agents de police judiciaire.

Enfin, la réponse pénale est améliorée, notamment grâce à l'article 14 relatif aux amendes forfaitaires délictuelles. En CMP, nous avons ainsi réduit le nombre d'infractions pour lesquelles l'AFD pourra être prononcée, y compris en cas de récidive. Nous avons également supprimé les AFD jugées inopérantes, s'agissant notamment des infractions de refus, telles que le refus de contrôle, et d'une infraction impliquant l'état d'ivresse de la personne. Notre assemblée a ainsi fait preuve de pragmatisme. En revanche, nous avons renforcé l'encadrement de l'AFD pour port d'armes de catégorie D, qui, je le rappelle, ne concernera pas les armes à feu. Nous avons enfin supprimé la délictualisation des tapages nocturnes et l'AFD correspondante, dans la mesure où supprimer la contravention de troisième classe au profit de la création d'un délit serait peu vertueux et un peu excessif.

Le compromis trouvé entre nos deux assemblées est satisfaisant. Le mérite en revient pour moitié, si je puis dire, à notre rapporteur dont l'esprit de souplesse a, une nouvelle fois, fait merveille. Eu égard aux motifs que je viens d'exposer, le groupe Renaissance apportera un soutien franc et massif à ce texte. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RE.)*

M. Sylvain Maillard. Eh oui !

Mme la présidente. La parole est à M. Jordan Guittou.

M. Jordan Guitton. Nous l'avons dit, le groupe Rassemblement national votera, durant cette législature, toute mesure susceptible d'améliorer le quotidien de nos forces de l'ordre, et donc celui des Français. Ce texte est une petite avancée pour les forces de l'ordre et les Français, c'est pourquoi nous le voterons. Mais il ne faut pas se méprendre. Injecter de l'argent pour faciliter le travail de nos forces de l'ordre n'est pas suffisant, il faut aussi une réponse pénale forte et une politique migratoire ferme.

D'abord, nous ne faisons pas confiance à M. Dupond-Moretti pour appliquer nos lois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*) Nous ne sommes pas les seuls : selon un récent sondage, 79 % des Français jugent l'action de l'institution judiciaire insatisfaisante. Comment voulez-vous que la future Lopmi soit appliquée compte tenu de la lenteur des procédures menées au sein du ministère de la justice ? En moyenne, deux ans et neuf mois s'écoulent entre le début de l'instruction et la décision de renvoyer ou non l'affaire devant les tribunaux. Combien de victimes sont en attente du procès de leur bourreau ? Comment voulez-vous également que cette loi soit appliquée alors que les peines prononcées ne sont pas exécutées ? Selon la dernière estimation réalisée par le ministère de la justice, 100 000 peines de prison prononcées ne donnent pas lieu à une incarcération. (*M. Sylvain Maillard s'exclame.*)

Ensuite, votre politique de lutte contre l'immigration n'est que paroles et laxisme généralisé. Où en êtes-vous de l'expulsion du territoire français du quart d'étrangers qui peuplent nos prisons ?

M. Sylvain Maillard. Ils sont en prison !

M. Jordan Guitton. Où en êtes-vous de l'exécution des obligations de quitter le territoire français ? Si votre bilan en matière d'OQTF était la moyenne d'un élève en classe, chaque année, monsieur le ministre, vous seriez recalé ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*)

Je vous le répète, votre loi ne pourra être appliquée sans une justice réformée. Votre « en même temps » vous aveugle : alors que vous nous avez parlé d'humanité lorsque, il y a quelques jours, vous avez accueilli le bateau *Ocean Viking*, pourquoi n'avez-vous pas employé ce terme lorsque vous avez refusé d'accueillir l'*Aquarius* ? Emmanuel Macron parle de votre futur projet de loi sur l'immigration comme d'« un alliage entre fermeté et humanité ». Avez-vous refusé l'*Aquarius* par fermeté et accepté l'*Ocean Viking* par humanité ? Vous n'avez donc aucune cohérence politique ?

Votre « en même temps » n'est plus qu'un « deux temps » : un temps ferme, un temps laxiste ; un temps de droite, un temps de gauche ; un temps « je parle comme le RN », un temps « je parle comme LFI ». Je vous le dis, viendra un temps où les Français éliront un gouvernement cohérent, tant sur la sécurité que sur la justice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme Émilie Bonnard. Oui, ce sera les LR !

M. Jordan Guitton. Vous nous parlez sans cesse d'humanisme, mais l'humanisme, c'est la politique australienne du *no way* : si aucun migrant ne passe, aucun migrant ne meurt. (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. François Cormier-Bouligeon. En matière d'humanisme, vous n'y connaissez rien !

M. Jordan Guitton. Telle est la politique que nous voulons appliquer en France, c'est-à-dire secourir puis reconduire. Les Français en ont assez de votre pseudo-humanité giratoire. Plus aucune personne ne doit obtenir le droit d'asile si elle

est entrée illégalement sur le territoire français. Plus aucun policier ne doit voir en liberté un individu qu'il a arrêté quelques jours auparavant. Plus aucune peine pour atteinte aux personnes ne doit être aménagée ou diminuée : en la matière, le condamné doit rester en prison jusqu'au dernier jour de sa peine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Un député du groupe RN. Bravo !

M. Jordan Guitton. Les Français en ont assez de vos prétendus virages sécuritaires, car ils savent que le ministre de la justice est en réalité laxiste. Je veux réaffirmer ici, à l'ensemble des forces de l'ordre, le soutien du groupe Rassemblement national et rappeler que nous les soutiendrons toujours face aux propos scandaleux de certains députés siégeant à l'extrême gauche de cet hémicycle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*) Comment peut-on dire que la police tue ? Comment une députée peut-elle tenter d'empêcher l'expulsion d'un clandestin, délinquant multirécidiviste lié à la mouvance islamiste ?

M. Frédéric Falcon. Bravo !

M. Jordan Guitton. C'est honteux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*) Faisons bloc derrière ceux qui nous protègent !

Cette loi de programmation aurait dû être l'occasion de choix politiques fermes destinés à lutter contre l'insécurité quotidienne. Nous veillerons à la bonne utilisation de chaque euro. Nous nous assurerons que 200 brigades de gendarmes seront bien créées, que les effectifs seront bien augmentés. Surtout, monsieur le ministre, nous n'aurons de cesse de vous rappeler vos manquements ainsi que ceux du Gouvernement. En effet, cette loi ne suffira pas ; les Français et les forces de l'ordre veulent bien plus, la situation sécuritaire exige bien plus.

Jamais vous ne pourrez appliquer la future loi sans réformer la justice. Jamais vous ne lutterez contre la délinquance sans prendre des mesures fermes. Jamais les Français ne vous feront confiance pour lutter contre l'insécurité. Jamais vous n'aurez la volonté de rétablir l'ordre sur tout le territoire : cela, nos compatriotes l'ont bien compris. Tant mieux, car nous nous sommes prêts. Quand les Français le décideront, nous vous remplacerons et nous agirons ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Plusieurs députés du groupe RN. Bravo !

Mme la présidente. La parole est à Mme Élisabeth Martin.

Mme Élisabeth Martin. Le projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur nous a occupés quelques dizaines d'heures, ce qui atteste, bien étendu, de l'importance du sujet. Pourtant, nous sommes passés à côté de l'essentiel. En effet, de quel service public de sûreté le pays a-t-il besoin ? Comment affirmer le rôle de gardiens de la paix de nos policiers et de nos gendarmes ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Bien entendu, la décision d'allouer 15 milliards d'euros aux forces de sécurité semble de bon aloi. Pour qui connaît, comme nous, les conditions de travail déplorables dans lesquelles les policiers et les gendarmes exercent leur métier, ils pourraient même être bienvenus. Mais est-ce vraiment cela qui fait le cœur de ce projet de loi ? Nous ne le croyons pas.

M. Olivier Falorni. Ce n'est quand même pas rien !

Mme Élixa Martin. Ce texte était aussi l'occasion de repenser entièrement, de la cave au grenier, les fonctions de la police et son organisation. Osons évoquer ces sujets à l'Assemblée nationale ! Le dialogue social et la cogestion sont certes les principes de fonctionnement de nos services publics, mais s'agissant de la police nationale, nous sommes bien au-delà. Un syndicat comme Alliance est-il si puissant qu'il puisse, en dehors de tout cadre, obtenir la réintégration d'auteurs de violences avérées (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES*) condamnés par la justice, et fouler ainsi aux pieds le principe d'égalité de tous devant la justice, alors même qu'il est absolument nécessaire, eu égard à leurs fonctions, que les policiers se montrent exemplaires ?

En ce qui concerne l'organisation de la police, certaines directions ou certains commissaires sont si empêtrés par le suivi des statistiques et le respect des consignes que vous leur donnez, monsieur le ministre de l'intérieur, qu'ils n'arrivent même plus à apprécier les conditions d'exercice des agents présents sur le terrain. Ces derniers se sentent donc souvent abandonnés et livrés à eux-mêmes. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Ugo Bernalicis. Exactement, et vous ne faites rien !

Mme Élixa Martin. Pourquoi de telles questions ne sont-elles jamais évoquées ?

Il aurait fallu traiter plus sérieusement la question des relations entre la police et la population, et celle de la priorité donnée au traitement de certains délits par rapport à d'autres. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Antoine Léaument. Elle a raison !

Mme Élixa Martin. Pour équiper les policiers, il est question de drones, d'exosquelettes et de caméras en tous genres. Mais ils se contenteraient sans nul doute de gilets pare-balles efficaces et récents, de véhicules en bon état (*M. Antoine Léaument applaudit*), de commissariats rénovés, de lieux de garde à vue décents, soit des équipements et des installations dignes de leurs missions.

Aussi nécessaire que soit l'amélioration sensible des conditions matérielles d'exercice, elle n'est pas suffisante pour répondre au malaise profond qui étreint aujourd'hui la police nationale. Ils sont fonctionnaires, acteurs du service public. Nous leur devons protection, ce qui suppose de penser différemment leur rapport au public. Alors que se développe la technopolice, il ne sera point question d'apaiser leurs relations avec la population. Au contraire, ces équipements modernes joueront finalement un rôle d'écran entre les deux parties et déshumaniseront encore davantage leurs rapports.

Rien n'est fait contre les contrôles au faciès, un comportement pourtant avéré, qu'on le veuille ou non, ainsi que le démontrent des études comme celle du sociologue Fabien Jobard. L'élargissement significatif du champ d'application des amendes forfaitaires délictuelles, lesquelles visent essentiellement les militants et les pauvres, renforcera considérablement le règne de l'arbitraire et alimentera la défiance à l'égard de la police. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Benjamin Lucas applaudit également.*)

Le Gouvernement tourne définitivement le dos à la police de proximité, une police apaisée et apaisante qui exerce ses fonctions au milieu des habitants. Encore et toujours, c'est la politique du chiffre qui détermine les missions des forces de l'ordre. Une occasion était donnée de travailler à l'améliora-

tion de l'accueil des victimes de violences, en particulier des femmes, en permettant le recueil de plaintes en dehors des commissariats et des bureaux de police. Cette idée, pertinente et qui faisait même consensus (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES*), a été abandonnée par la CMP. Pourquoi ?

Appréhender les délits de voie publique sans se donner les moyens de démanteler les filières, notamment de trafic de stupéfiants, revient à accentuer l'impuissance de la police à agir positivement sur les conditions de vie des habitants, ce qui contribue à son discrédit. À cet égard, la police judiciaire est indispensable ; elle doit être indépendante et dotée des moyens nécessaires pour faire son travail. L'ajout en CMP d'un paragraphe sur le sujet est particulièrement hypocrite puisque nous savons que le rapport annexé n'a aucune valeur normative. C'est pour toutes ces raisons que nous voterons contre ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs du groupe GDR-NUPES.*)

M. Ugo Bernalicis. Excellent !

Mme la présidente. La conférence des présidents a décidé qu'il serait procédé à un scrutin public sur le projet de loi tel qu'il est issu de la commission mixte paritaire.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Ian Boucard.

M. Ian Boucard. Nous achevons donc le processus législatif au terme duquel nous allons adopter la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur, après trente-sept heures de débats...

M. Fabien Di Filippo. Seulement trente-sept heures !

M. Ian Boucard. ...et une commission mixte paritaire, réunie jeudi matin au Sénat, qui est parvenue à un accord grâce au travail du rapporteur de l'Assemblée nationale et des deux rapporteurs du Sénat, membres du groupe Les Républicains de la Haute Assemblée.

Je souhaite rappeler les avancées permises par ce texte. D'abord, 15 milliards d'euros supplémentaires seront alloués à nos forces de l'ordre, et plus largement au fonctionnement du ministère de l'intérieur ; 8 000 policiers, gendarmes et douaniers seront recrutés pour renforcer la présence policière et 200 brigades de gendarmerie fixes ou mobiles seront créées, comme nous l'avions souhaité. Je suis d'ailleurs satisfait de constater que, dans l'ensemble des départements français ou presque, les concertations visant à déterminer les implantations de ces gendarmeries ont d'ores et déjà commencé.

Je souhaite également évoquer l'augmentation de la rémunération de nos policiers et de nos gendarmes ; certains percevront jusqu'à un treizième mois, grâce aux avancées que nous avons votées et défendues au sein du groupe Les Républicains.

Je souhaite préciser les mesures que nous avons obtenues. D'abord, à l'initiative de notre collègue Éric Ciotti, les places en centre de rétention administrative doubleront, passant de 1 800 à 3 000, afin de faciliter l'éloignement de celles et ceux qui n'ont rien à faire sur le territoire national. Je veux également évoquer l'allongement de la liste des délits concernés par l'amende forfaitaire délictuelle : il s'agit de mieux punir ces délits du quotidien qui, jusqu'à aujourd'hui, ne donnaient jamais lieu à une sanction, sans pour autant provoquer une embolie du système judiciaire.

La circonstance aggravante pourra être reconnue pour les outrages sexistes et sexuels commis à l'encontre de l'ensemble des mineurs et pas seulement de ceux de moins de 15 ans. J'ai eu l'honneur de défendre cet amendement, soutenu par de nombreux collègues du groupe LR.

Monsieur le ministre, nous vous l'avons dit tout au long de ces débats, nous considérons que ce texte est nécessaire. Je répète cependant qu'il devra s'accompagner d'un grand texte judiciaire, car les forces de l'ordre ne pourront pas mieux assurer la sécurité des Français si la justice n'est pas rendue plus rapidement et de manière plus sévère. À ce titre, nous avons quelques inquiétudes car nous connaissons les prises de position de votre collègue garde des sceaux, qui considère que l'insécurité est un sentiment, et ne perçoit pas – il est sans doute le seul dans notre pays – l'ensauvagement qui caractérise une partie de la population.

M. Fabien Di Filippo. Il faut rétablir la double peine !

M. Ian Boucard. Nous serons également vigilants sur votre réforme de la police judiciaire – en séance, le président du groupe LR, Olivier Marleix, vous a alerté sur le sujet. Vous avez, lors de l'examen du rapport annexé, pris des engagements et nous vous appelons à mener cette réforme en concertation avec les représentants des forces de l'ordre.

Je terminerai en saluant l'esprit constructif qui a présidé aux débats, cela grâce à votre sens de l'écoute, monsieur le rapporteur – pour une fois que je vous fais un compliment, et je n'en fais pas souvent non plus à cette majorité, vous devriez m'écouter –, et j'y associe également M. le ministre qui lui aussi nous a écoutés. Si le Gouvernement cherche une méthode pour faire adopter des projets de loi, peut-être le dialogue est-il une meilleure voie que le 49.3 dont il a déjà été fait beaucoup trop souvent usage.

Par souci de cohérence, parce que nous serons toujours du côté des forces de l'ordre à qui, au nom des collègues de mon groupe, je tiens à rendre hommage pour leur action (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR*), parce que nous soutiendrons toujours celui qui risque sa vie pour défendre les Français – contrairement aux bêtises que j'ai pu entendre tout à l'heure –, nous voterons le texte, considérant qu'il est certes insuffisant mais diablement nécessaire. (« Bravo ! » et vifs applaudissements sur les bancs du groupe LR. – M. Vincent Bru applaudit également.)

Mme la présidente. La discussion générale est close.

VOTE SUR L'ENSEMBLE

Mme la présidente. Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte de la commission mixte paritaire.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	495
Nombre de suffrages exprimés	467
Majorité absolue	234
Pour l'adoption	365
contre	102

(L'ensemble du projet de loi est adopté.) (Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem, ainsi que sur quelques bancs des groupes RN et LR.)

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures trente, est reprise à seize heures trente-cinq.)

Mme la présidente. La séance est reprise.

2

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Suite de la discussion d'un projet de loi

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (n^{os} 443, 526).

DISCUSSION DES ARTICLES

(suite)

Mme la présidente. Hier soir, l'Assemblée a poursuivi la discussion des articles du projet de loi, s'arrêtant à l'amendement n^o 1412 à l'article 1^{er} CBA.

Article 1^{er} CBA

(suite)

Mme la présidente. Sur l'amendement n^o 1412, je suis saisie par le groupe de la Gauche démocrate et républicaine-NUPEs d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Sébastien Jumel, pour soutenir l'amendement n^o 1412.

M. Sébastien Jumel. Hier, au cours de débats passionnants, nous avons eu un long échange sur un sujet qui semble avoir fait consensus : l'idée que, dans certains territoires, les seuils de saturation pouvaient être un élément à prendre en considération, y compris si on ne veut pas freiner la nécessaire dynamique en faveur des énergies renouvelables. Le présent amendement vise ainsi à ce que les installations terrestres destinées à la production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soient autorisées en fonction d'un indicateur de saturation départementale des installations terrestres destinées à cette production et de leurs ouvrages connexes, réalisé par l'autorité compétente de l'État à partir notamment du nombre et de la densité d'installations de productions », le mot « notamment » étant d'ailleurs suffi-

samment souple pour que l'avis des autorités délivrant les autorisations puisse être éclairé sans que ce soit perçu comme contraignant. Cet amendement de repli peut faire consensus.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, pour donner l'avis de la commission.

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Au cours de la discussion très constructive que nous avons eue en commission, nous sommes parvenus à un compromis assez large sur la saturation. Nous sommes convenus qu'elle posait problème, puisque, par le passé, le développement des énergies renouvelables a été concentré dans certains départements comme la Somme ou l'Aisne. Votre proposition est très intéressante et nous avons d'ailleurs marché d'un même élan à l'occasion de la discussion de l'amendement de Mme Batho. Reste que votre amendement relève à mes yeux de la planification. Ainsi, si je partage votre ambition, je considère qu'il n'est pas à sa place. Je l'affirme avec humilité.

Nous pourrions y revenir en abordant l'article 3 avec une communication très précise du Gouvernement sur le nombre d'énergies renouvelables déployées dans chaque département. Or votre amendement se rattache à la procédure d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) – source de contentieux. Cet indicateur de saturation est tout à fait pertinent, mais autant en inscrire l'instauration dans la logique de planification que je viens d'évoquer, à savoir quand nous en serons à définir les zones à l'échelle communale puis départementale.

C'est pourquoi je vous suggère de retirer votre amendement afin que nous puissions discuter, à l'article 3, de la nature de l'indicateur, de celle de l'effet de saturation, du fait de savoir si l'indicateur doit s'appliquer à la situation actuelle ou à venir, et de son articulation avec le mix énergétique.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la transition énergétique, pour donner l'avis du Gouvernement.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition énergétique. Même avis.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Louis Bricout.

M. Jean-Louis Bricout. En dehors du fait que l'amendement ne se trouve peut-être pas, en effet, à la bonne place puisqu'il relève de la planification, il ne manque pas d'intérêt. J'avais évoqué pour ma part le taux d'effort. Nous présentons d'ailleurs des amendements en ce sens à l'article 3.

L'indicateur est le bon mais à condition qu'il devienne opposable : dès lors que les objectifs sont déclinés à l'échelon départemental et jusqu'à l'échelon intercommunal, on doit pouvoir s'opposer juridiquement à de nouveaux projets s'ils ne sont pas appréciés par la population et les élus. Quoi qu'il en soit, l'instauration d'un indicateur de saturation me paraît primordiale.

Mme la présidente. La parole est à M. Hubert Wulfranc.

M. Hubert Wulfranc. Il s'agit d'un amendement de construction. Le développement initial des énergies renouvelables dans certains territoires a été évoqué à plusieurs reprises et bien au-delà des bancs du groupe GDR-NUPES. Il laisse

encore à ce jour un goût amer et les expériences malheureuses d'installations d'éoliennes, dont on nous a fait part sur place, ont fait l'objet de nombreux commentaires.

Les services de l'État – notamment grâce à la cartographie, qui doit être mise à la disposition des élus – sont dès à présent en mesure, sur le fondement d'éléments simples, objectifs, de consolider un indice de saturation qui fasse référence, qui soit incontestable, utilisable par l'ensemble des acteurs du territoire.

Cet amendement de raison ne peut donc que constituer un fondement solide de la planification sur laquelle nous nous accordons tous. C'est pourquoi nous le maintenons. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe GDR-NUPES.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 1412.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	174
Nombre de suffrages exprimés	166
Majorité absolue	84
Pour l'adoption	81
contre	85

(*L'amendement n° 1412 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Forissier, pour soutenir l'amendement n° 2300.

M. Nicolas Forissier. Dans le prolongement des propos que vous avez tenus hier soir, madame la ministre, sur la nécessité d'équilibrer l'implantation des éoliennes entre les territoires – ce qui est aussi, me semble-t-il, l'esprit de ce projet de loi –, et dans le prolongement de ce que vient de dire Sébastien Jumel, le présent amendement, qui est de bon sens, tend simplement à affirmer un principe d'équité entre les différents territoires d'une région, échelon auquel sont élaborées la cartographie et la planification.

Par ailleurs, cet amendement nous permettrait de rappeler que nous devons lutter contre la prolifération des éoliennes, dont les conséquences portent atteinte à la réalisation des objectifs de production d'énergies renouvelables. En effet, plus nous avons d'éoliennes et plus la colère monte.

À cet égard, je prendrai l'exemple de la région Centre-Val de Loire, où l'essentiel des éoliennes se concentrent dans la plaine de la Beauce, en Eure-et-Loir, ainsi que dans l'Indre et le Cher. Les trois autres départements de la région, eux, ne comptent que très peu d'éoliennes, voire aucune. Ainsi, la concentration d'éoliennes dans certaines zones est telle – chacun peut la constater – qu'il n'existe plus d'horizon dégagé. Il faut avoir conscience de ce phénomène, dont parlait également notre collègue Jumel.

En définitive, le présent amendement vise simplement à rappeler à l'article 1^{er} CBA la nécessité de répartir équitablement les éoliennes à l'échelle régionale, ce qui, je le répète, irait dans le sens de vos propos, madame la ministre.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Ma réponse sera similaire à celle que je viens de donner à M. Jumel. À mes yeux, cet amendement est entièrement satisfait étant donné

que l'article 3 contient, mot pour mot, la disposition que vous proposez d'inclure, à savoir la « répartition équitable de toutes les énergies renouvelables à l'échelle régionale ».

Cet amendement relève d'une logique de planification, objet du titre I^{er}, au sein duquel se trouve l'article 3. Le schéma que nous proposons à cet article, et dont nous débattons ce soir ou demain, part des communes, mais son échelle est bien régionale, avec un rôle central conféré aux comités régionaux de l'énergie, lesquels entreront en fonction le 1^{er} janvier prochain, lorsque la régionalisation des objectifs de la PPE – programmation pluriannuelle de l'énergie – sera effective.

Nous partageons donc tout à fait votre préoccupation mais, je le répète, votre amendement est satisfait par l'alinéa 7 de l'article 3. En conséquence, je vous demande de bien vouloir le retirer, pour que la disposition qu'il contient figure dans la partie du texte pertinente. À défaut de retrait, j'émettrai un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. M. le rapporteur pour avis l'a très bien dit : l'équité doit s'apprécier à la lumière du zonage. Celui-ci permettra en effet d'identifier les départements concentrant le plus d'éoliennes au sein d'une région et donc de définir, par opposition, les zones d'accélération sur lesquelles il conviendra de positionner ces équipements en priorité.

En revanche, agir au cas par cas comme vous le proposez ouvrirait la voie à de multiples contentieux, ce que nous essayons justement d'éviter – vous l'aurez compris –, les contentieux étant souvent dilatoires, chronophages pour les tribunaux administratifs et, en définitive, de nature à rendre le droit instable.

Votre proposition me semble donc légitime, mais cette disposition figure déjà dans la partie du texte consacrée à la planification, dont l'un des objectifs est précisément de rééquilibrer l'effort de production d'énergies renouvelables entre les territoires. Je précise que cet objectif serait aussi servi par l'instauration d'une modulation des tarifs d'utilisation du réseau – dont nous discuterons tout à l'heure ou, plus probablement, dans les jours qui viennent –, laquelle permettrait de financer, dans certaines zones, des projets moins rentables pour leurs porteurs.

Je le répète, l'adoption de votre amendement risquerait d'ouvrir de longues discussions juridiques sur ce qui est équitable et ce qui ne l'est pas suivant l'emplacement des éoliennes et leur nombre. Je demande donc le retrait de l'amendement, à défaut de quoi je lui donnerai un avis défavorable. (*M. Jean-Charles Larssonneur applaudit.*)

Mme la présidente. Retirez-vous l'amendement, monsieur Forissier ?

M. Nicolas Forissier. Oui, madame la présidente. Je ferai néanmoins remarquer que je propose non que l'on étudie au cas par cas l'implantation d'éoliennes, mais que l'on respecte le principe d'équité dans leur répartition régionale. J'avais bien compris que ce principe figurait à l'article 3, mais il ne me paraissait pas inutile de l'inscrire aussi à l'article 1^{er} CBA. Cela étant, je m'en tiens aux engagements du rapporteur pour avis et de la ministre, qui ont valeur juridique.

(*L'amendement n° 2300 est retiré.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Meurin, pour soutenir l'amendement n° 2239.

M. Pierre Meurin. Cet amendement d'appel vise à adjoindre la notion de saturation sonore à l'indice de saturation visuelle que l'article tend à introduire. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Votre amendement est satisfait, monsieur Meurin, puisque le niveau attendu des émissions sonores figure évidemment dans l'étude d'impact préalable à toute implantation d'éoliennes. Mme la ministre a rappelé les dispositions qui ont été prises à ce sujet : depuis le 1^{er} janvier dernier, il est en effet obligatoire de procéder à des tests, afin de vérifier que les émissions sonores sont conformes aux prévisions. Si tel n'est pas le cas, des mesures de bridage des installations peuvent être décidées. Je demande donc le retrait de l'amendement ; à défaut de quoi j'émettrai un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Il est le même que celui de M. le rapporteur pour avis. La dimension sonore des éoliennes est prise en compte lors de l'élaboration des projets d'installation, puis lors de leur conduite, afin de vérifier que les émissions sont conformes au niveau qui a été autorisé, les éoliennes pouvant être bridées si tel n'est pas le cas.

(*L'amendement n° 2239 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 1610 et sur l'article 1^{er} CBA, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

L'amendement n° 197 de M. Jorys Bovet est défendu.

(*L'amendement n° 197, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Meurin, pour soutenir l'amendement n° 1610.

M. Pierre Meurin. Avant de nous prononcer sur cet article 1^{er} CBA, nous souhaitons compléter la définition de saturation visuelle qu'il contient afin, je l'ai dit hier, de la sécuriser juridiquement. L'amendement tend donc à ajouter la définition communautaire du paysage retenue par la Convention européenne du paysage, adoptée en 2000 à Florence. Cette définition juridique étant bien claire, l'inclure dans le texte nous permettrait d'éviter d'engorger les tribunaux administratifs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Dans la mesure où l'amendement vise à reprendre la définition du paysage telle qu'elle est actuellement entendue dans le droit français, il est selon moi satisfait. J'émettrai donc un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis, d'autant plus que la rédaction de l'amendement n'est pas judicieuse. Il tend en effet à ajouter la définition suivante : « La saturation visuelle dans le paysage s'entend comme la

perturbation d'un ensemble naturel ou urbain correspondant au cadre de vie des populations tel que ces dernières le perçoivent. » La notion de perturbation me semble de nature à laisser aux juges une grande liberté d'interprétation, ce qui introduit un risque important de contentieux. Je recommande donc vivement de repousser l'amendement.

M. Fabien Di Filippo. Je crois que Mme la ministre a raison !

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Meurin.

M. Pierre Meurin. Il existe une autre manière très simple d'évaluer le niveau de saturation visuelle du paysage des populations : organiser des référendums locaux sur les projets de production d'énergies intermittentes – nous en reparlerons plus tard dans l'examen du texte. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

Notons qu'à défaut de référendums, nous pourrions aussi rétablir le droit de veto des maires,...

M. Éric Bothorel. Ils n'en veulent pas ! Il n'y a que vous qui le demandiez !

M. Pierre Meurin. ...ou la délibération des conseils municipaux. Vous avez tout entre vos mains pour permettre un règlement démocratique des litiges relatifs aux projets d'implantation d'éoliennes. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.)*

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 1610.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	179
Nombre de suffrages exprimés	175
Majorité absolue	88
Pour l'adoption	60
contre	115

(L'amendement n° 1610 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 933 de M. Jorjy Bovet est défendu.

(L'amendement n° 933, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Rancoule, pour soutenir l'amendement n° 12.

M. Julien Rancoule. Il vise à instaurer une distance minimale de 20 kilomètres entre les parcs éoliens et les sites patrimoniaux remarquables, qu'il convient évidemment de protéger contre la pollution visuelle.

À cet égard, le Gouvernement a fait valoir hier que l'avis des maires est suffisant en la matière. Je prendrai l'exemple de mon département de l'Aude, où se trouvent 300 éoliennes : il vous suffirait de demander aux Audois leur sentiment sur ces équipements pour comprendre que l'avis des maires n'est pas suffisant dans ce domaine, même s'il est évidemment indispensable.

Le fait est que de nombreux maires de communes rurales sont obligés d'accepter les propositions du lobby de l'éolien pour boucler leur budget et sortir la tête de l'eau. Le plus souvent, ce n'est pas de gaieté de cœur qu'ils acceptent ce

type de projets, mais parce que vous ne leur donnez pas les moyens d'entretenir leur voirie ni, plus généralement, de faire vivre leur commune. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Cet amendement est similaire à de nombreux autres discutés hier soir. J'avais alors longuement explicité l'avis défavorable de la commission.

(L'amendement n° 12, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Rancoule, pour soutenir l'amendement n° 49.

M. Julien Rancoule. Il s'agit d'un amendement de repli portant sur le même dispositif de bon sens que le précédent mais visant cette fois à instaurer une distance de 15 kilomètres entre les parcs éoliens et les sites patrimoniaux remarquables. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.)*

(L'amendement n° 49, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'article 1^{er} CBA.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	194
Nombre de suffrages exprimés	191
Majorité absolue	96
Pour l'adoption	162
contre	29

(L'article 1^{er} CBA est adopté.) (Applaudissements sur les bancs du groupe RN. – Conciliabules sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.)

M. Fabien Di Filippo. Il faut remettre de l'ordre, madame la ministre !

M. Sébastien Jumel. C'est très drôle ! Il faut former vos députés !

Après l'article 1^{er} CBA

Mme la présidente. Je suis saisie de onze amendements, n°s 801, 1604, 800, 798, 102, 371, 101, 149, 155, 162 et 2003, portant article additionnel après l'article 1^{er} CBA et pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n°s 102 et 371, ainsi que les amendements n°s 101, 149, 155, 162 et 2003 sont identiques.

La parole est à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n° 801. *(Les conciliabules se prolongent sur les bancs des groupes RE.)*

Chers collègues, veuillez laisser M. Nury s'exprimer.

M. Jérôme Nury. Par ces amendements en discussion commune, nous revenons au cœur d'un vrai sujet dont nous avons débattu hier soir : la distance minimale séparant les éoliennes des habitations. En effet, celle de 500 mètres actuellement en vigueur est insuffisante et nous

voions combien elle est contestée par nos concitoyens habitant près de ces installations. La puissance et la hauteur des éoliennes ont beaucoup évolué : elles sont de plus en plus massives et de plus en plus hautes. Il convient donc de modifier notre réglementation en adaptant l'éloignement des éoliennes à leur hauteur totale.

Nous proposons d'instaurer un coefficient multiplicateur d'éloignement en fonction de la hauteur des éoliennes, pales comprises. L'amendement vise à multiplier la hauteur par dix pour fixer la distance minimale devant séparer l'éolienne des habitations. De cette manière, une éolienne de 100 mètres de haut devra être éloignée d'au moins 1 000 mètres de tout logement.

Madame la ministre, il ne faut pas ignorer les nuisances causées par les éoliennes et la moins-value qu'elles engendrent sur les logements. Si nous voulons favoriser leur acceptabilité, il convient de définir un périmètre de protection supérieur aux 500 mètres actuels.

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Rolland, pour soutenir l'amendement n° 1604.

M. Vincent Rolland. L'amendement déposé par Justine Gruet est semblable à l'amendement n° 801, mais là où l'amendement n° 801 définit une distance minimale égale à dix fois la hauteur des installations, l'amendement n° 1604 la réduit à huit fois cette hauteur.

Mme la présidente. La parole est à M. Antoine Vermorel-Marques, pour soutenir l'amendement n° 800.

M. Antoine Vermorel-Marques. Dans la même perspective que les amendements précédents, en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs en Europe, notamment en Pologne ou même en Bavière, nous proposons de définir une proportion entre la hauteur des éoliennes et la distance par rapport aux habitations. Je rappelle que l'éolien, sur lequel le groupe Les Républicains se concentre, ne représente que 10 % des énergies renouvelables. Nous aurions aimé être entendus sur ce sujet, afin d'évoquer les autres sujets concernant les énergies renouvelables qui nous paraissent si importants.

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Rolland, pour soutenir l'amendement n° 798.

M. Vincent Rolland. L'amendement est semblable aux précédents, mais cette fois-ci la distance demandée est égale à cinq fois la hauteur des installations. Nous sommes bien conscients que les éoliennes peuvent apporter beaucoup à notre pays, cependant il faut qu'elles puissent être acceptées par les populations environnantes. La multiplication par cinq de la hauteur, pales comprises, nous semble appropriée ; cette mesure favoriserait un juste équilibre.

Mme la présidente. Les amendements identiques n° 102 de M. Dino Cinieri et 371 de M. Jean-Pierre Vigier, ainsi que les amendements identiques n° 101 de M. Dino Cinieri et 149 de M. Yannick Neuder sont défendus.

La parole est à M. Vincent Descoeur, pour soutenir l'amendement n° 155.

M. Vincent Descoeur. Cet amendement et ceux qui suivent, que je défends en même temps pour économiser notre temps de parole, porte sur une question centrale, qui est un point d'achoppement : la distance entre les champs d'éoliennes et les habitations. Quelle que soit la mesure préconisée, ces amendements méritent une réponse, pour que ces projets puissent être acceptés par les habitants.

Mme la présidente. L'amendement n° 162 de M. Jean-Pierre Vigier est défendu.

La parole est à M. Xavier Breton, pour soutenir l'amendement n° 2003.

M. Xavier Breton. Comme Vincent Descoeur, je défends également les amendements suivants pour économiser le temps de parole. Il est indispensable que nous instaurions des verrous dans la loi. On ne peut pas se réfugier derrière les enquêtes. Dans le département de l'Ain, par exemple, une enquête publique a abouti à un avis défavorable du commissaire enquêteur, mais, malgré cet avis, le préfet de l'époque a autorisé la construction d'un parc d'éoliennes qui faisait pourtant l'objet d'une contestation très forte dans la population des communes riveraines. Il faut donc que des critères soient indiqués expressément dans la loi. C'est l'objet de ces amendements.

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 798, je suis saisie par le groupe Les Républicains d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission sur ces amendements ?

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Hier soir, nous avons déjà débattu longuement de cette question. Les amendements en discussion commune proposent de définir la distance entre les éoliennes et les habitations par un multiple de la hauteur des installations au lieu d'un métrage fixe. L'amendement n° 801 de M. Jérôme Nury, par exemple, vise à imposer une distance égale à dix fois la hauteur des installations. Étant donné qu'une éolienne mesure en moyenne 150 mètres, cela revient à imposer une distance de 1,5 kilomètre.

Je ne reviendrai pas sur les raisons pour lesquelles j'ai donné hier un avis défavorable à l'ensemble des amendements sur la distance. Étant donné la configuration des habitations dans notre pays, cela multiplierait de manière exponentielle les lieux où il est impossible de construire des éoliennes. M. Charles de Courson a formulé un excellent argument en rappelant que tous les territoires ne sont pas identiques et que l'on ne peut pas déterminer une distance fixe valable aussi bien à flanc de montagne qu'en plaine. La distance de 500 mètres qui a été choisie est une distance minimale à respecter. Elle a été déterminée notamment pour contenir le bruit en dessous de 35 décibels, dans toutes les configurations. Pour toutes ces raisons, la commission émet un avis défavorable.

Je tiens à apporter une précision : ce texte vise à accélérer le déploiement des énergies renouvelables. Il ne fixe pas des objectifs. Par ailleurs, dans la mouture du texte qui a été présentée en Conseil des ministres, l'expression « éolienne terrestre » n'apparaissait pas.

M. Nicolas Forissier. C'est toute la perversité de la chose !

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. C'est donc vous qui en faites un texte sur les éoliennes – il me paraît important de le préciser.

M. Vincent Descoeur. Oui, mais l'éolien terrestre est dans le texte. Les facilitations de procédure le concernent.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Je reprendrai moi aussi ce que j'ai dit hier. *Grosso modo*, ces différents amendements visent à faire passer à 1 000 mètres la distance minimale par rapport aux habitations, et certains vont jusqu'à 1 500 mètres, voire 2 000 mètres. Or le fait de passer de 500 à 1 000 mètres réduit de 75 % le territoire français accessible à des éoliennes terrestres. Cela a donc pour effet de les concentrer dans quelques régions, ce qui va dans le sens contraire de la volonté de répartition équitable évoquée à l'instant.

D'après ce critère, le territoire qui peut accueillir le plus d'éoliennes est le Grand Est, dont je rappelle que c'est déjà le deuxième territoire d'accueil des éoliennes : selon ce critère, plus de 10 000 kilomètres carrés pourraient accueillir des éoliennes terrestres dans le Grand Est, alors que la deuxième région accessible dispose à peine de 4 000 kilomètres carrés. Un député a ainsi expliqué que, si l'on retient le critère de distance, sa circonscription est la seule dans laquelle se concentreront toutes les éoliennes de la région en raison d'une densité de l'habitat différente. Il est important de le prendre en compte.

Ensuite, la planification permet aux maires de désigner des zones d'accélération, plus favorables aux éoliennes terrestres.

Rappelons enfin que les 500 mètres constituent une distance minimale : la plupart des installations sont situées à 600 ou à 700 mètres des premières habitations, en fonction de la réalité du terrain. Je ne pense pas qu'il faille décider de manière centralisée et verticale – il me semble d'ailleurs que vous n'aimez pas ce terme –, à la place des maires, du lieu d'implantation des éoliennes.

Mme la présidente. La parole est à M. Charles Fournier.

M. Charles Fournier. J'observe qu'on lutte contre l'éolien par tous les moyens possibles et par des amendements de toute forme. Nul ne conteste qu'il y ait un problème de répartition, comme le disait un député du Centre-Val de Loire. Cependant l'adoption de ces amendements produirait le contraire du but recherché, car en augmentant la distance par rapport aux habitations – en retenant pour critère soit une distance fixe, soit un multiple de la hauteur –, on renforcera la concentration des installations.

Ensuite, je rappelle qu'il s'agit d'une distance minimale et que de nombreux projets sont menés en concertation avec les développeurs. Il vaut mieux encadrer les développeurs et fixer des règles sur des zones d'accélération que d'imposer une distance qui ne sera pertinente que dans certains endroits. Il y a une vraie contradiction à dire qu'on va installer les éoliennes loin des habitations et qu'il faudrait qu'elles soient bien réparties. Les solutions proposées induiront une concentration encore plus forte.

M. Éric Bothorel. Eh oui !

M. Charles Fournier. On abordera ensuite la question des mécanismes de modulation tarifaire, qui sont défendus par le groupe Écolo-NUPES. J'espère qu'ils seront adoptés, car ils permettent une répartition plus juste et plus équilibrée des installations sur le territoire : on pourra éviter la concentration dans les zones extrêmement rentables et installer des éoliennes dans des zones moins rentables.

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Dupont-Aignan.

M. Nicolas Dupont-Aignan. Je remercie Mme la ministre, parce que, dans sa réponse, elle a avoué...

Mme Brigitte Liso. Elle n'a rien avoué !

M. Nicolas Dupont-Aignan. ...qu'en fait, soit on densifie des zones déjà saturées, soit on porte atteinte à l'environnement des Français qui vivent dans des villages répartis sur le territoire, car telle est en effet la structure du territoire français. Ça veut bien dire qu'en fait il n'y a pas de marge, et que vous ne pouvez passer qu'en force. Vous avez fait la meilleure démonstration possible que vous êtes dans un choix cornélien : soit vous massacrez l'ensemble des régions françaises, soit vous abîmerez encore davantage celles qui le sont déjà. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Thierry Benoit.

M. Thierry Benoit. Ces amendements autour de la règle des 500 mètres cristallisent le problème que posent les énergies renouvelables. Depuis quinze ou vingt ans, on installe des machines qui sont de plus en plus hautes et de plus en plus puissantes. Nous l'avons dit lors de la discussion générale, mais je le répète : installer des machines de plus de 180 mètres de haut à 500 mètres des maisons d'habitation, comme on en installe encore maintenant, c'est rendre le quotidien invivable pour ceux qui habitent à proximité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes HOR, RN et LR. – M. Jean-Pierre Cubertafoin et M. Rémy Rebeyrotte applaudissent également.*)

Je ne menace personne, mais j'annonce à la ministre, aux rapporteurs et à ceux qui veulent bien l'entendre que je ne voterai pas un texte qui n'apporte pas de progrès pour les habitants concernés par cette question des 500 mètres. (*Applaudissements sur les bancs des groupes HOR, RN et LR.*)

Entre 500 mètres et 1 kilomètre, il y a une marge de discussion. On doit pouvoir traiter ce sujet dans le cadre de débats sur l'accélération des énergies renouvelables en France, en se mettant autour de la table. Chacun doit y mettre de la bonne volonté : le Gouvernement et plus largement la puissance publique, qui comprend naturellement les représentants de l'État dans les territoires, comme les porteurs de projets, qu'ils soient des promoteurs industriels ou des porteurs de projets dits participatifs.

Personnellement, je voterai donc ces amendements. Et encore une fois, je ne voterai pas un texte qui n'apporterait pas de réponse à la question que nous posons depuis le début de l'examen du projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et LR.*)

Un député du groupe LR. Depuis des années !

Mme la présidente. La parole est à M. Bruno Millienne.

M. Bruno Millienne. Monsieur Benoit, j'entends ce que vous dites, et je comprends très bien votre réaction. Vous oubliez toutefois deux choses qu'a rappelées Charles Fournier. D'abord, si on accroît la distance, on risque d'augmenter la concentration, or ce n'est pas ce qu'on veut, vous le savez très bien.

Un député du groupe LR. Vous voulez en mettre partout !

M. Bruno Millienne. Ensuite, une distance minimale peut être valable dans certaines zones mais pas dans d'autres. Je rappelle à mon tour que nous parlons bien d'une distance minimale et je regrette que certains s'installent exactement à 500 mètres. Si vous imposez une distance, ça fonctionnera dans certains territoires et pas dans d'autres.

En outre, dans l'article 3, la main est donnée exclusivement aux maires. Aucun maire ne pourra se voir imposer un projet qu'il n'aura pas voulu. On peut bien voter tous ces amendements qui vont à l'encontre du développement des énergies renouvelables tel qu'on le souhaite, mais nous n'avons pas pour but d'abîmer les paysages ni d'emmerder les citoyens, et ce seront les maires qui ont la main en dernier recours. Comme vous le verrez tout à l'heure, le boulot a été fait à l'article 3 – c'est dommage qu'on n'ait pas pu l'étudier plus tôt, mais je vous garantis que c'est vrai. Ce que vous demandez là est préservé, ne serait-ce que par l'article 3.

Mme la présidente. La parole est à Mme Laurence Maillart-Méhaignerie.

Mme Laurence Maillart-Méhaignerie. Je rejoins M. Bruno Millienne. Ces amendements produiraient l'effet inverse de celui que vous recherchez. En éloignant les éoliennes, vous les concentrerez davantage, alors que c'est justement ce que vous voulez éviter. Ces mesures présentent donc un grand danger, en tout cas elles ne produiraient pas ce que vous voulez. Il faut patienter, car les articles suivants, sur la territorialisation, répondent à vos préoccupations.

M. Emeric Salmon. Il y a des endroits où les éoliennes ne gênent pas ?

Mme la présidente. La parole est à M. Sébastien Jumel.

M. Sébastien Jumel. Il y a un truc que vous refusez de comprendre, c'est que si vous ne travaillez pas, dans ce texte, à améliorer un peu la justice territoriale, à diminuer un peu l'humiliation territoriale (« Oh ! » sur les bancs du groupe RE) que représente le développement des énergies renouvelables dans certains territoires, alors vous ne progresserez pas, y compris dans votre volonté de développer les énergies renouvelables. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES, RN et LR.*)

Je regrette, au sujet de mon amendement pragmatique sur les seuils de saturation, que les députés socialistes passent plus de temps à négocier des plats de lentilles avec la ministre plutôt qu'à réfléchir à la question de l'acceptabilité. Je regrette que les députés insoumis n'aient pas compris que la logique de marché, pour ce texte, est plus forte que tout le reste. (« Bravo ! » et *applaudissements sur les bancs des groupes GDR-NUPES, RN et LR.*)

Je vous invite à venir voir chez nous comment ça se passe. Vous verrez que le seuil de saturation est déjà atteint depuis longtemps. (*Mêmes mouvements.*)

M. Fabien Di Filippo. Ils sont où, les socialistes ?

M. Thomas Ménagé. Ils se sont vendus aux écolos !

Mme la présidente. La parole est à M. Bertrand Pancher.

M. Bertrand Pancher. Il faut faire très attention avec les amendements qui tendent à généraliser des cas particuliers. Dans la Marne, où est élu M. Charles de Courson, le paysage est dégagé et offre une très bonne visibilité : je comprends donc que la présence d'éoliennes trop hautes y embarrasse. À l'inverse, dans mon département voisin de la Meuse, l'installation de grandes éoliennes ne pose pas de difficultés, en raison de la présence de collines et de nombreux bois. Attention, donc, à la généralisation.

À mon avis, il est surtout important de redonner davantage de pouvoir aux élus locaux, en prévoyant des concertations départementale et locale, et c'est d'ailleurs ce qui est en train d'être instauré.

À généraliser des mesures comme celle que vous proposez, le développement de l'éolien finira par être progressivement abandonné...

Un député du groupe RN. Très bien !

M. Bertrand Pancher. ...au profit de celui du photovoltaïque. Mais, s'il faut cinq hectares d'installations photovoltaïques pour produire l'équivalent de l'énergie qu'aurait produite une éolienne abandonnée, on finira par abandonner tout simplement le développement de toutes les énergies renouvelables !

Et lorsqu'on se rendra compte qu'aucune électricité supplémentaire ne pourra être produite en France avant 2037...

M. Vincent Descoeur. Mais on n'est pas responsables de cette situation !

M. Bertrand Pancher. ...alors que les besoins auront doublé ou triplé en raison du développement de l'hydrogène et des véhicules électriques, et de nos objectifs de réduction de l'émission de gaz à effet de serre, on pleurera des larmes de crocodile !

Il faut être logiques : assurons-nous de pouvoir tout concilier. À ce titre, je pense que les amendements ne vont pas dans le bon sens.

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Excellent !

Mme la présidente. La parole est à M. Matthias Tavel.

M. Matthias Tavel. Si ma voix est éraillée, c'est peut-être parce que les débats qui nous animent depuis lundi soir ont tendance à nous laisser sans voix ! (*Sourires.*) Certains réclament la fixation de distances minimales pour protéger les habitations ou le patrimoine des éoliennes, mais lorsqu'il s'agit de demander les mêmes protections contre l'épandage de pesticides, l'implantation d'entrepôts d'Amazon ou tant d'autres choses encore, autrement plus dangereuses que les éoliennes pour nos paysages et la santé des populations, on ne les entend pas ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES. – Protestations sur les bancs du groupe LR.*)

M. Nicolas Forissier. Mais elles existent, ces distances !

M. Matthias Tavel. Nous le disons très clairement : ni la situation climatique, ni la situation énergétique du pays ne nous donnent le temps d'un moratoire sur le développement des énergies renouvelables et de l'éolien. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*) Nous manquons de moyens de production pour garantir de l'électricité à tous les Français cet hiver, et nous sommes convaincus que la responsabilité en incombe d'abord au Gouvernement et à M. Macron qui, depuis cinq ans, n'a pas fait son travail pour gagner en sobriété, développer les énergies renouvelables et anticiper des difficultés dans le domaine nucléaire. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Vincent Descoeur. Ce n'est pas de notre fait !

M. Matthias Tavel. Demander un moratoire sur les énergies renouvelables, même si c'est de manière camouflée, c'est préparer pour demain des « coupures Le Pen » ou des

« coupures LR » (*Exclamations sur les bancs du groupe LR*) parce que notre capacité de production d'énergie sera insuffisante.

Je vous renvoie aux scénarios de Réseau de transport d'électricité (RTE) que mon camarade Laisney a évoqué plusieurs fois : celui qui prévoit le pourcentage de nucléaire le plus élevé en fixe la part à 50 %. Or cela implique de poursuivre l'exploitation de certaines centrales au-delà de soixante ans – alors que personne n'est sûr que c'est possible –, de construire quatorze nouveaux réacteurs pressurisés européens (EPR) – alors que personne ne peut dire si la filière industrielle en est capable – et de développer des SMR, de petits réacteurs modulaires à l'horizon 2050 – ce que personne ne peut garantir. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Vincent Descoeur. La responsabilité des coupures appartient à ceux qui ont abandonné le nucléaire !

M. Matthias Tavel. Ainsi, même avec le scénario le plus nucléarisé de RTE, le besoin en puissance installée d'énergie éolienne est deux fois supérieur à celui d'aujourd'hui ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et quelques bancs du groupe Écolo-NUPES.*) Nous pouvons débattre de la politique énergétique et de la part de chaque énergie dans le mix, mais ayons au moins tous pour objectif et exigence de défendre des propositions qui garantiront à tous les Français toute l'électricité dont ils auront besoin demain ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Si nous voulons travailler correctement, il me semble que c'est la moindre des choses.

Par ailleurs, j'ai entendu parler des conséquences des éoliennes sur les populations et la beauté des paysages. Ma circonscription abrite un terminal gazier, un terminal méthanier et un terminal charbonnier ; des cargos méthaniers arrivent continuellement dans le port de Saint-Nazaire : en quoi un parc éolien serait-il un problème ?

Mme Caroline Fiat. Eh oui ! On ne vous entend plus, là, collègues de droite !

M. Matthias Tavel. On ne vous a pas entendus protester contre la pollution visuelle que sont les cargos, pas plus qu'on ne vous a entendus défendre les habitants qui vivent à proximité des raffineries, peut-être parce que ce sont des pauvres et qu'ils ne vous intéressent pas. Pourtant, les conséquences de ces installations sur la santé, l'environnement et l'esthétique de nos paysages sont beaucoup plus importantes que celles engendrées par les énergies renouvelables.

Mme Caroline Fiat. On ne vous entend pas !

M. Fabien Di Filippo. Parce que ça nous laisse sans voix !

Un député du groupe LR. Vous, on vous entend trop !

M. Nicolas Forissier. On n'est pas dans un amphi, madame Fiat !

M. Matthias Tavel. Enfin, si nous voulons renforcer l'acceptabilité des énergies renouvelables (*Exclamations sur les bancs des groupes RN et LR*),...

On vous écoute depuis des heures, souffrez un peu de nous écouter aussi !

Pour que les énergies renouvelables soient acceptées et composent 100 % du mix énergétique, il faut assurer une planification écologique. Avec Jean-Luc Mélenchon, nous la

réclamons depuis des années, et nous sommes contents de pouvoir enfin passer aux travaux pratiques ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mais au-delà de la planification du développement des énergies renouvelables, il faut assurer leur maîtrise publique, et je regrette que certains des amendements que nous avons déposés, qui tendaient à garantir la propriété publique du capital d'EDF Renouvelables, aient été déclarés irrecevables – comme si vous prépariez un mauvais coup contre EDF, avec la relance du projet Hercule. Si ce n'est pas le cas, faites en sorte que notre amendement soit discuté dans l'hémicycle, que l'on puisse adopter une mesure garantissant un capital public à EDF Renouvelables. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Nous voulons une planification et une maîtrise publique en lien avec les communes : il faut que ce soient les communes qui proposent les zones d'installation, et que leur avis soit recueilli à chaque étape du processus. Pour que la planification soit efficace, il faut également pouvoir sanctionner afin de garantir qu'on atteindra les objectifs – sinon, on se contentera de faire du coloriage.

Camarade Jumel, nous avons suffisamment de batailles en commun – notamment s'agissant de la maîtrise publique de l'énergie et de la défense d'EDF – pour ne pas permettre les propos que tu viens de tenir à l'encontre de notre groupe, qui remettent en cause notre attachement au service public. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) En matière de nucléaire, nous ne sommes pas d'accord : tu as déposé un amendement tendant à fixer un seuil de saturation pour l'éolien ; j'attends que tu proposes la même chose s'agissant du nucléaire. Alors, nous pourrions discuter ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury.

M. Jérôme Nury. Votre intervention, madame la ministre, laisse penser que vous regrettez un peu la géographie de nos territoires ruraux et la spécificité française que sont les hameaux, villages et fermes isolées. Or ce sont leurs habitants que nous voulons aussi protéger des contraintes de l'éolien. Vous avez déclaré que si l'on éloignait trop les éoliennes des habitations, on réduirait de fait le nombre d'éoliennes pouvant être installées dans le territoire. Justement ! Si on s'éloigne, il y a moins de monde, donc moins de contraintes : c'est là qu'il faut installer les éoliennes. Ça me paraît tellement de bon sens...

M. Nicolas Forissier. Eh oui !

M. Jérôme Nury. ...que je ne comprends pas que vous avanciez cet argument.

Par ailleurs, vous dites qu'une distance de 500 mètres est largement suffisante. Celle-ci a été fixée dans un texte adopté en 2009 ou 2010...

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. 2011 !

M. Jérôme Nury. ...alors que les éoliennes ne mesuraient que 100 mètres de hauteur. Aujourd'hui, elles en font 200 ou 250. Le fait que leur distance minimale par rapport aux habitations évolue en fonction de la hauteur des mâts et de la longueur des pales relève, là encore, du bon sens.

M. Thomas Ménagé. Il a raison !

M. Jérôme Nury. Nous vous proposons un amendement consensuel, et qui, d'ailleurs, est cohérent avec les mesures adoptées en 2009 – c'est là que votre avis est paradoxal. Si nous l'appliquions, une éolienne de 100 mètres de haut devrait être éloignée au minimum de cinq fois 100 mètres des habitations, soit 500 mètres; pour une éolienne qui mesure 200 mètres, il faudrait un kilomètre. Le dispositif proposé semble adapté; en outre, il tient compte des spécificités des appareils installés.

Enfin, madame la ministre, vous semblez penser que tout passe par la planification. Mais vous savez très bien que, si l'on se réfère à l'article 3, il y a un grand trou dans la raquette: les communes qui ne sont couvertes ni par un schéma de cohérence territoriale (Scot), ni par un plan local d'urbanisme (PLU), ni par un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) ne sont pas protégées. La mesure que nous proposons permettra donc de protéger les habitants des communes couvertes uniquement par le règlement national d'urbanisme (RNU) – et Dieu sait qu'elles sont nombreuses dans nos campagnes! Cet amendement est raisonnable et protège aussi nos campagnes: il est donc tout à fait acceptable. (« Très bien! » et applaudissements sur les bancs du groupe LR. – M. Thomas Ménagé applaudit aussi.)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Je pense que chacun s'est déjà forgé une opinion, mais je voudrais préciser une chose: ce que vous voulez faire adopter, monsieur Nury, ce n'est ni plus ni moins que la concentration des éoliennes terrestres...

M. Jérôme Nury, M. Jean-Yves Bony et M. Emeric Salmon. Là où il n'y a personne!

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. ...dans les Hauts-de-France et le Grand Est.

Je suis moi-même élue des Hauts-de-France (*Vives exclamations sur les bancs du groupe RN*), et il se trouve que c'est le territoire qui, à ce jour, a le plus contribué au développement des éoliennes terrestres. Votre amendement aboutira à concentrer les installations dans les territoires où il y en a déjà – et même beaucoup, pour certains. C'est totalement inéquitable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE. – Exclamations sur les bancs des groupes RN et LR.*)

L'objectif est au contraire d'équilibrer le développement sur l'ensemble du territoire...

M. Thomas Ménagé. On veut que ce soit loin des habitations!

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Alors assumez-le!

M. Emeric Salmon. On l'assume!

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Et assumez le fait que vous voulez forcer le Grand Est et les Hauts-de-France à accueillir plus d'éoliennes terrestres que les autres régions!

(*Les amendements n° 801, 1604 et 800, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 798.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	216
Nombre de suffrages exprimés	215
Majorité absolue	108
Pour l'adoption	80
contre	135

(*L'amendement n° 798 n'est pas adopté.*)

(*Les amendements identiques n° 102 et 371 ne sont pas adoptés.*)

(*Les amendements identiques n° 101, 149, 155, 162 et 2003 ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. L'amendement n° 806 de M. Jérôme Nury est défendu.

Quel est l'avis de la commission?

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. L'amendement est satisfait. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis.

(*L'amendement n° 806 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je suis saisie de dix amendements, n° 1440, 1441, 534, 1442, 1443, 3027, 3038, 606, 1019 et 1641, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à M. Emmanuel Maquet, pour soutenir l'amendement n° 1440.

M. Emmanuel Maquet. Je présenterai en même temps les amendements n° 1441, 1442 et 1443, madame la présidente, puisqu'ils proposent tous de fixer une distance d'éloignement minimale proportionnelle à la hauteur des éoliennes. L'amendement n° 1440 prévoit ainsi que cette distance doit être égale à dix fois la hauteur de l'éolienne, les suivants prévoyant respectivement un facteur huit, un facteur six et un facteur quatre.

Les quatre amendements étant proches, j'imagine que le même sort leur sera réservé.

Mme la présidente. L'amendement n° 534 de M. Xavier Batut est défendu.

Les amendements n° 1442 et 1443 de M. Emmanuel Maquet ont déjà été défendus.

Les amendements n° 3027 et 3038 de M. Jérémie Patrier-Leitus, ainsi que l'amendement n° 606 de Mme Yaël Ménache, sont défendus.

La parole est à M. Xavier Batut, pour soutenir l'amendement n° 1019.

M. Xavier Batut. J'en profiterai pour revenir sur mon amendement n° 534, qui a déjà été défendu, puisque tous deux ont trait à la hauteur des éoliennes, le second prévoyant en outre le cas du renouvellement d'une autorisation d'exploitation. En effet, la puissance de ces installations va croissant, ce qui suppose une hauteur de plus en plus grande. En Allemagne, on parvient à respecter une distance minimale de 1 000 à 2 000 mètres entre elles et les habitations; de même en Autriche, où cette distance varie entre 1 200 et 2 000 mètres, au Danemark, où elle est fixée à 800 mètres,

ou encore en Pologne. Cela n'empêche pas ces États, contrairement à la France, d'atteindre leurs objectifs en matière de production d'énergies renouvelables.

Je souscris donc à la réflexion de M. Benoit : convient-il de voter pour ces dispositions ? Vous nous parlez de l'article 3, qui implique de s'appuyer sur les maires, lesquels se retrouveront sous pression. Pour nos concitoyens des territoires ruraux, souvent opposés aux éoliennes pour la bonne raison qu'ils ont vite fait d'en voir apparaître une au bout de leur jardin, quand ils ne se retrouvent pas entièrement cernés par elles, le maire cristallisera toutes les tensions ; ils se fédéreront et, lors des prochaines élections municipales, voteront aux extrêmes, faisant notamment le jeu du Rassemblement national.

Si je vous alerte sur ce phénomène, c'est parce qu'il s'amorce déjà. Lors de l'élection présidentielle, toutes les communes où un parc éolien a été créé depuis moins de cinq ans, ou doit être créé, ont voté à 70 % pour le Rassemblement national. Tenez-en compte : dans cinq ans, il sera trop tard pour en parler ! Les députés ruraux comme moi ou comme Sébastien Jumel, connaissent le problème, contrairement aux élus des villes. Je convie ces derniers à venir voir dans le pays de Caux, dans le pays de Bray, ce qui se passe autour de chez nous, de jour aussi bien que de nuit. En attendant, j'invite les défenseurs de notre ruralité à voter pour ces amendements ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR. – M. Sébastien Jumel applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Romain Daubié, pour soutenir l'amendement n° 1641.

M. Romain Daubié. Avant tout, je rappelle l'importance que j'attache au développement de la production d'énergies décarbonées, donc renouvelables. Cependant, cet amendement cosigné avec Damien Abad, député de l'Ain, vise à modifier la distance minimale légale entre éoliennes et habitations. Depuis l'époque où celle-ci a été fixée à 500 mètres, les temps ont changé ; le progrès technique permet désormais la construction d'éoliennes beaucoup plus hautes – les Chinois conçoivent ainsi des mâts de 248 mètres et des pales de 120 mètres. Nous proposons par conséquent que cette distance reste de 500 mètres pour les éoliennes de moins de 50 mètres, pales comprises, et soit portée à 1 000 mètres pour les autres.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements en discussion commune ?

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Nous avons déjà longuement débattu de ce sujet : par esprit de cohérence, avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis.

Mme la présidente. La parole est à M. Gérard Leseul.

M. Gérard Leseul. Je viens de tenter de déposer un sous-amendement que, du reste, j'avais déjà déposé en commission afin d'essayer de clore le débat – et de faire entendre raison à la fois au rapporteur pour avis et au Gouvernement. Il faut qu'ils considèrent les objections qui leur sont faites au sujet de la hauteur des mâts, laquelle, en France comme ailleurs, ne cesse d'augmenter ! De toutes les suggestions formulées, la plus pertinente consisterait à multiplier la

hauteur de l'éolienne par un certain coefficient pour obtenir la distance minimale à laquelle elle doit se trouver de toute habitation.

Comme vous l'avez rappelé, madame la ministre, l'actuel plancher de 500 mètres résulte d'une décision verticale : nous n'allons pas y superposer une autre décision de même nature. En revanche, un coefficient multiplicateur raisonnable, que je propose de fixer à trois, permettrait, sans compromettre l'évolution des éoliennes, de rassurer les élus et d'instaurer une protection collective.

Madame la ministre, puisque je n'ai pas le pouvoir de le faire, je vous invite à sous-amender ces amendements : en choisissant ainsi de mettre un point final à la discussion et de prendre en compte les arguments pertinents, je le répète, qui ont été émis depuis tous les bancs de notre assemblée, vous feriez, sans nul doute, preuve d'une grande sagesse. (*Mmes Clémence Guetté et Sandra Regol applaudissent.*)

(*Les amendements n° 1440, 1441, 534, 1442, 1443, 3027, 3038, 606, 1019 et 1641, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. Je suis saisie de sept amendements, n° 501, 805, 803, 522, 802, 804 et 2752, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à M. Nicolas Ray, pour soutenir l'amendement n° 501.

M. Nicolas Ray. Dans le même esprit que ceux qui l'ont précédé, puisqu'il vise à accroître l'acceptabilité des éoliennes – objectif qui devrait tous nous réunir –, l'amendement vise à ce qu'elles soient éloignées des habitations d'une manière non pas fixe, mais proportionnelle à la hauteur du mât. Il est désormais courant que celle-ci, naguère restreinte, dépasse largement 200 mètres, surtout dans les départements où la force du vent est moindre, comme l'Allier. Nous proposons donc que la distance minimale à respecter lors de l'implantation d'éoliennes soit égale à dix fois cette hauteur.

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n° 805.

M. Jérôme Nury. Il vise à fixer cette distance minimale à 2 000 mètres, avec trois critères permettant, par exception, de la diminuer : la densité de la population environnante, un coefficient de saturation, l'accord des habitants. Ces possibilités de dérogation devraient vous convaincre de notre bonne volonté, madame la ministre.

Mme la présidente. Les amendements n° 803 de M. Jérôme Nury et 522 de Mme Emmanuelle Ménard sont défendus.

La parole est à M. Antoine Vermorel-Marques, pour soutenir l'amendement n° 802.

M. Antoine Vermorel-Marques. Je souhaiterais à la fois compléter les propos de Jérôme Nury et souligner l'utilité de ce débat, puisque des députés issus aussi bien des oppositions que de la majorité reconnaissent l'importance de l'acceptabilité de l'éolien. Seulement, le coefficient multiplicateur de trois proposé oralement par notre collègue Gérard Leseul pose un réel problème : en triplant la hauteur des petites éoliennes, on obtiendrait une distance minimale inférieure aux 500 mètres qui figurent dans la loi. Un tel résultat ne serait pas acceptable, d'où cet amendement.

Mme la présidente. L'amendement n° 804 de M. Jérôme Nury est défendu.

La parole est à M. Loïc Kervran, pour soutenir l'amendement n° 2752.

M. Loïc Kervran. Nous devrions mesurer à quel point le débat qui nous occupe ne concerne même plus des territoires ni des paysages, mais bien les gens dont la proximité immédiate d'éoliennes perturbe les projets, bouleverse l'existence. Mettez-vous dans la peau de ceux qui empruntent au maximum de leur capacité ou consacrent les économies d'une vie pour acheter une petite maison à la campagne – par exemple à Saint-Germain-des-Bois, dans le Cher. Après quelques années dans leur petit paradis, ils voient un mât de 200 mètres s'ériger très exactement à 500 mètres de chez eux, c'est-à-dire au fond de leur jardin. La maison perd toute sa valeur : il n'est même plus possible de la revendre pour recommencer un projet ailleurs. Augmentons la distance entre les éoliennes et les habitations, c'est-à-dire les projets de vie des uns et des autres ; respectons les citoyens des territoires ruraux ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RN et LR, ainsi que sur quelques bancs du groupe LIOT. – MM. Nicolas Dupont-Aignan, Xavier Batut et Rémy Rebeyrotte applaudissent également.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements en discussion commune ?

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Il s'agit d'amendements similaires aux précédents, au changement de méthode près ; vous ne m'en voudrez donc pas, chers collègues, d'émettre un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis que M. le rapporteur.

(Les amendements n°s 501, 805, 803, 522, 802, 804 et 2752, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. Je suis saisie de trente-deux amendements, n°s 109, 1992, 213, 375, 2243, 2862, 1722, 27, 305, 1008, 1993, 1994, 1995, 2615, 2141, 1383, 853, 312, 854, 313, 91, 314, 1723, 28, 306, 685, 1048, 1996, 26, 1965, 2244 et 2888, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n°s 375, 2243 et 2862 sont identiques, de même que les n°s 27 et 305 ; les n°s 312 et 854 ; les n°s 91, 314 et 1723 ; les n°s 28, 306, 685 et 1048 ; enfin les n°s 26, 1965, 2244 et 2888.

Les amendements n°s 109 de M. Dino Cinieri, 1992 de M. Éric Ciotti et 213 de M. Nicolas Forissier sont défendus.

La parole est à Mme Émilie Bonnivard, pour soutenir l'amendement n° 375.

Mme Émilie Bonnivard. J'abonderai dans le sens de mes collègues. Cet amendement, comme les leurs, vise à accroître la distance minimale entre les habitations et les éoliennes, sachant que la hauteur de celles-ci ne fait qu'augmenter. Quel que soit le territoire où nous avons été élus, nous nous trouvons ici en tant que députés de la nation, représentants de tous les Français : c'est pourquoi j'appelle nos collègues de La France insoumise à tenir compte des habitants des zones rurales ou de montagne, lesquelles ont déjà très largement contribué à l'effort national en faveur des

énergies renouvelables. En Savoie, où se situe ma circonscription, des villages entiers ont été engloutis afin que nos concitoyens, citoyens compris, disposent d'énergie hydraulique.

M. Jérôme Nury. C'est vrai !

Mme Émilie Bonnivard. Encore une fois, les territoires ruraux ont grandement contribué à la production d'énergies renouvelables,...

M. Jérôme Nury. C'est sûr !

Mme Émilie Bonnivard. ...notamment d'énergie hydraulique, bien plus efficace que l'éolien. Nous devrions tous pouvoir nous mettre à la place de ces Français qui vivront à proximité d'une éolienne. Que nos collègues des circonscriptions urbaines nous prennent donc en considération ! *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR.)*

M. Sébastien Delogu. En tout et pour tout, trois collègues applaudissent !

Mme Émilie Bonnivard. Toi, tu ne prends jamais la parole. Parle donc, Marseille !

Mme la présidente. Chers collègues, s'il vous plaît !

L'amendement n° 2243 de M. Xavier Breton est défendu.

La parole est à M. Antoine Vermorel-Marques, pour soutenir l'amendement n° 2862.

M. Antoine Vermorel-Marques. Il a trait, une nouvelle fois, aux externalités négatives de la transition énergétique. Il importe d'assumer le fait que les territoires ruraux continueront d'être mis à contribution en faisant en sorte que leurs habitants aient leur mot à dire. Soit dit entre nous, il n'y aura jamais d'éoliennes à Paris ; en revanche, nos circonscriptions peuvent être concernées, et je rejoins sur ce point ma collègue Émilie Bonnivard. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR.)*

M. Sylvain Maillard. À Paris, on n'a pas d'éoliennes, mais on a Hidalgo : chacun ses problèmes !

Mme la présidente. L'amendement n° 1722 de M. Marc Le Fur est défendu. S'il vous plaît, chers collègues ! L'usage est de s'adresser au président de séance ou au rapporteur, non que vous discutiez entre vous.

La parole est à M. Vincent Descoeur, pour soutenir l'amendement n° 27. *(Conciliabules.)* Chers collègues, seul M. Descoeur a la parole !

M. Vincent Descoeur. Je souhaite réagir aux réponses qui nous ont été faites au sujet de la distance minimale. La question n'est pas de savoir si nous allons réduire, au sein de notre territoire, la surface susceptible d'être plantée d'éoliennes, mais si nous prendrons en compte la situation des particuliers qui résident à proximité de celles-ci et sont donc exposés à certaines nuisances. Sans réponse, jamais vous n'obtiendrez que les habitants concernés jugent acceptable un projet de cette nature !

Mme la présidente. Les amendements n°s 305 de M. Xavier Breton et 1008 de M. Dino Cinieri sont défendus.

La parole est à M. Emmanuel Maquet, pour soutenir l'amendement n° 1993.

M. Emmanuel Maquet. Notre collègue Éric Ciotti propose également, avec cet amendement, d'éloigner davantage les éoliennes des habitations. Je voudrais livrer à notre réflexion collective le fait que les éoliennes sont incompatibles avec certains objectifs de santé publique : elles bénéficient en effet d'une dérogation leur permettant d'émettre un son jusqu'à trente-cinq décibels A, au lieu des trente autorisés par le code de la santé publique pour ce type d'installations classées. Dans ma circonscription, le problème se pose dans plusieurs communes saturées d'éoliennes : certains de nos concitoyens y souffrent, dans leur chair, du bruit qu'elles font. On nous dit que les nouvelles font moins de bruit que les anciennes. C'est sans doute vrai à hauteur égale mais, quand elles deviennent gigantesques, le bruit empire. C'est un sujet dont nous devons nous saisir pour répondre à la colère de nos concitoyens. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR. – Mme Caroline Parmentier applaudit également.)*

Mme la présidente. Les amendements n^{os} 1994 et 1995 de M. Éric Ciotti sont défendus.

La parole est à Mme Perrine Goulet, pour soutenir l'amendement n^o 2615.

Mme Perrine Goulet. Il faut cesser de considérer que le fait de vouloir bouger certaines lignes fait de nous des opposants à l'éolien. *(Mme Véronique Louwagie et M. Jérémie Patrier-Leitus applaudissent.)* Ce n'est pas du tout le cas ! J'ai bien entendu les arguments que vous avez développés hier et aujourd'hui, madame la ministre. Si je défends le présent amendement, c'est parce qu'avec mes collègues cosignataires, nous souhaitons favoriser l'acceptabilité des éoliennes dans les territoires. Or, lorsque des éoliennes de 250 mètres de haut sont à 500 mètres des habitations, les gens sont inquiets.

M. Charles Fournier. Ils ne le sont pas avec les centrales nucléaires ?

Mme Perrine Goulet. Ils craignent une casse éventuelle, redoutent le bruit et sont préoccupés par les diverses études qu'ils peuvent lire. Il me semble que la distance avec les habitations pourrait être proportionnelle à la hauteur des éoliennes. Dans les territoires où une distance de 1 000 mètres ne peut être respectée, on pourrait installer des éoliennes plus petites *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR)...*

M. Charles Fournier. Cela ne marche pas et d'ailleurs, il en faudrait plus !

Mme Perrine Goulet. ...dans la limite de 500 mètres. Et si l'on veut installer de grandes éoliennes, on respecte une distance plus importante.

M. Fabien Di Filippo. C'est la majorité qui est en train de tabasser le texte !

Mme Perrine Goulet. C'est une simple question de logique. Cela permettrait que ces installations soient acceptées dans nos territoires et que les recours soient moins longs. Nous avons tous la même ambition, celle de développer l'éolien, mais nous ne pourrions pas le faire contre nos concitoyens. Aujourd'hui, dans de nombreux territoires, les gens ont peur d'avoir des éoliennes à moins de 500 mètres de leurs habitations. Je pense qu'il faut les entendre. *(Mme Caroline Parmentier applaudit.)* Je comprends vos intentions, madame la ministre : vous êtes là pour défendre un texte qui a pour objectif la construction d'un maximum d'éoliennes. Mais je peux vous assurer que de nouveaux collectifs vont être montés, et que nous ne pourrions pas

avancer. Il faut faire un pas vers les citoyens et respecter une certaine distance pour les rassurer. *(« Bravo ! » et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR. – Mme Caroline Parmentier et M. Rémy Rebeyrotte applaudissent également.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Marie Fiévet, pour soutenir l'amendement n^o 2141.

M. Jean-Marie Fiévet. Aujourd'hui en France, la réglementation interdit l'installation d'éoliennes à moins de 500 mètres des habitations. Cette règle ne semble cependant plus valable dans la mesure où la taille des éoliennes a largement augmenté ces dernières années : elles peuvent atteindre des hauteurs de 180, 200 ou 220 mètres – voire 243 mètres pour certaines dans ma circonscription, dans le nord des Deux-Sèvres. Si l'énergie produite par ces installations est un élément clé de notre production énergétique, il est aussi primordial d'entendre et d'écouter les remontées issues des territoires dans lesquels elles sont installées. En effet, les nuisances des éoliennes pour les riverains sont connues : nuisances sonores liées aux forces de frottement des pales avec le vent ou devant le mât, flashes lumineux, effets stroboscopiques et effet d'écrasement par encercllement des habitations. Dans son rapport relatif aux nuisances sanitaires des éoliennes terrestres adopté le 9 mai 2017, l'Académie de médecine recommandait de proportionner la distance avec les premières habitations à la taille des éoliennes.

Le présent amendement vise à intégrer les particularités des éoliennes et les évolutions qu'elles connaissent, afin de permettre l'agrandissement du parc éolien français tout en prenant en compte les nuisances induites pour les riverains. *(M. Emeric Salmon applaudit.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Delphine Lingemann, pour soutenir l'amendement n^o 1383.

Mme Delphine Lingemann. Lorsque la loi portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2, a été votée en 2010, les éoliennes mesuraient une centaine de mètres ; aujourd'hui elles atteignent plus de 200 mètres et demain, comme l'ont déjà souligné mes collègues, elles seront encore plus hautes. Eu égard à l'évolution de ces infrastructures, il convient d'adapter notre législation de façon réfléchie et raisonnable afin de continuer à encourager la production d'énergies renouvelables tout en assurant le respect d'un périmètre de santé publique et de sécurité pour les riverains.

Le présent amendement d'appel propose de porter la distance par rapport aux habitations à trois fois la hauteur de l'éolienne : pour une hauteur de 250 mètres, cela correspondrait à une distance d'implantation de 750 mètres contre 500 aujourd'hui. Cet amendement de bon sens, cohérent avec l'évolution technologique des éoliennes, permettrait d'accompagner la transition énergétique tout en protégeant les riverains des territoires ruraux dans lesquels ces infrastructures sont le plus souvent implantées. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Dem.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Dupont-Aignan, pour soutenir l'amendement n^o 853.

M. Nicolas Dupont-Aignan. Il vise à accroître considérablement la distance entre les habitations et les éoliennes. Nous avons beaucoup parlé hier des paysages et de l'âme de notre pays, mais aussi de la santé publique ; je veux insister sur ce dernier point. Pourquoi la distance requise est-elle de 2 kilomètres aux États-Unis et de 1 kilomètre en Allemagne, par exemple ? Ce n'est pas le fruit du hasard. Dans un journal de novembre 2022, des médecins allemands recommandent

même d'arrêter totalement l'éolien, expliquant comment les infrasons peuvent se propager jusqu'à 10 kilomètres du lieu d'implantation.

L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a publié un article en mars 2017 sur l'évaluation des effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens. Des études sur le sujet sont menées aussi aux États-Unis – partout, en fait. Pourtant, c'est très curieux : les défenseurs de l'environnement saccagent nos paysages et mettent en cause désormais la santé de nos habitants, mais ces études ne les intéressent pas. C'est une religion! (*M. Charles Fournier s'exclame.*)

Mme Julie Laernoës. Lisez les rapports scientifiques sur les pesticides et le nucléaire!

M. Nicolas Dupont-Aignan. C'est bien de se soucier de la nature et de l'environnement, mais vous devriez vous soucier de santé publique! Les êtres qui vivent sur place ne vous intéressent pas. Je suis très surpris et je voudrais répondre au député du groupe La France insoumise qui vantait les mérites des éoliennes pour résoudre la crise énergétique – qui est réelle. Je le renvoie au site internet Electricity Maps, qui est disponible pour tous les pays du monde. Aujourd'hui, comme hier, les éoliennes représentent 3,16 % de la production électrique en France. C'est le plus mauvais rendement de toutes les énergies...

Mme Julie Laernoës. C'est faux!

M. Nicolas Dupont-Aignan. ...et cela ne représente que 10,06 % de la puissance installée! Allez consulter les chiffres, ils ne sont pas présentés par mois mais en temps réel! L'éolien est la plus mauvaise source d'énergie!

Mme Clémence Guetté. Vous mentez, monsieur Dupont-Aignan!

M. Nicolas Dupont-Aignan. Avec l'éolien, vous mettez en danger la santé des riverains – sans parler des animaux, que j'évoquerai à l'occasion du prochain amendement – et vous massacrez les paysages, alors que cette source d'énergie n'est pas fiable! C'est une aberration! (*Mme Caroline Parmentier applaudit.*)

Mme la présidente. L'amendement n° 312 de M. Maxime Minot est défendu.

La parole est à M. Nicolas Dupont-Aignan, pour soutenir l'amendement n° 854.

M. Nicolas Dupont-Aignan. Il vise également à accroître les distances entre les éoliennes et les habitations. Je me fais cette fois le porte-voix de nos chers défenseurs de l'environnement. Je crois savoir qu'une proposition de loi intéressante visant à abolir la corrida a été déposée et a donné lieu à une polémique; elle visait à sauver la vie de 1 000 taureaux par an. Mais des millions d'animaux meurent tous les ans à cause des éoliennes et ça, vous n'en parlez jamais, collègues!

D'après la Société espagnole d'ornithologie, les 18 000 éoliennes installées en Espagne tuent chaque année 6 millions d'oiseaux. Le Conseil national de protection de la nature (CNPV) a rendu en 2021 un avis très intéressant sur l'impact des parcs éoliens offshore sur la biodiversité marine. L'association France Nature Environnement a également réalisé une étude en 2017, et a même porté plainte. Des études sont menées partout, mais la santé humaine et les pertes considérables d'animaux ne vous intéressent pas!

On pourrait aussi parler de ce qui s'est passé à Nozay, en Loire-Atlantique, où 450 bêtes d'élevage sont mortes de façon tout à fait explicable, à cause des eaux souterraines passant sous les éoliennes. L'éolien est un désastre en matière d'élevage, mais cela ne vous intéresse pas non plus! Vous adhérez à la religion, au dogme de ces fameuses éoliennes! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. L'amendement n° 313 de M. Maxime Minot est défendu.

Les amendements identiques n°s 91 de M. Dino Cinieri, 314 de M. Maxime Minot et 1723 de M. Marc Le Fur sont défendus.

Sur les quatre amendements identiques, n°s 28, 306, 685 et 1048, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Sur les amendements identiques n°s 26, 1965, 2244 et 2888, je suis saisie par le groupe Les Républicains d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Les amendements identiques n°s 28 de M. Vincent Descoeur et 306 de M. Xavier Breton sont défendus.

La parole est à M. Kévin Pfeffer, pour soutenir l'amendement n° 685.

M. Kévin Pfeffer. Je regrette vraiment l'enlisement du débat, et je regrette surtout que la gauche fasse la sourde oreille aux demandes fortes des riverains des éoliennes et des futurs projets éoliens. Ne pas faire évoluer la distance entre les éoliennes et les premières habitations est une erreur.

J'ai retrouvé un article de presse sur l'implantation des premières éoliennes. On évoquait alors des monstres de 80 mètres de haut; aujourd'hui, une éolienne mesure en moyenne 120 à 155 mètres. Dans ma circonscription, la commune de Nousseviller-Saint-Nabor s'apprête à accueillir – j'espère que ce ne sera pas le cas – neuf éoliennes de 180 mètres de haut qui sont en projet. Dans ma circonscription également, le long de la frontière, l'Allemagne construit les deux éoliennes les plus hautes d'Europe, qui mesureront 249 mètres de hauteur. Des articles de presse évoquent une adaptation des grues pour la construction de futures éoliennes qui atteindront 300 mètres. C'est vraiment une course au gigantisme!

Prenez en compte l'avis des riverains et acceptez un éloignement des nouveaux projets éoliens. On l'a rappelé tout à l'heure: cela s'est fait dans d'autres pays. La Bavière impose ainsi une distance minimale de dix fois la hauteur des éoliennes. Faites au moins un pas pour protéger les riverains contre le bruit, la pollution visuelle et l'effet stroboscopique! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN. – M. Nicolas Dupont-Aignan applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Isabelle Valentin, pour soutenir l'amendement n° 1048.

Mme Isabelle Valentin. Depuis hier soir, nous discutons de l'implantation des éoliennes. Je suis surprise de voir que l'on va implanter des éoliennes dans les parcs régionaux, dans les zones Natura 2000 (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe RE*)...

M. Bruno Millienne. Non !

M. Jean-Yves Bony et M. Vincent Descoeur. Si, si !

Mme Isabelle Valentin. ...et au cœur de nos villages. On nous dit que 70 % de la population est favorable aux éoliennes. Évidemment, on y est favorable quand on habite à Paris mais pas quand on habite en Haute-Loire ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LR et RN. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe RE.*) Il faut le dire ! Je veux bien entendre des leçons, je n'ai pas de problème avec ça. On entend, comme leitmotiv, qu'il faut produire de l'énergie – pas de problème. Mais qui a supprimé le nucléaire ? Ce n'est pas nous ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.*) Chacun doit prendre sa part de responsabilité. (*M. Sylvain Maillard s'exclame.*) En tout cas, aujourd'hui, les Français ne veulent pas d'éoliennes ! Écoutez-les ! Nous sommes des élus de la nation, nous avons été élus par le peuple français. Sachons l'écouter. (*Exclamations sur les bancs du groupe RE.*)

Mme Laurence Maillart-Méhaignerie. Nous aussi !

Mme Isabelle Valentin. Oui, vous aussi collègues, donc écoutez-le bien ! Le présent amendement vise à porter à 1 500 mètres la distance entre les éoliennes et les habitations. (« Très bien ! » et *applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LR et RN.*)

Mme la présidente. L'amendement n° 1996 de M. Éric Ciotti est défendu, de même que l'amendement n° 26 de M. Vincent Descoeur.

La parole est à M. Emmanuel Maquet, pour soutenir l'amendement n° 1965.

M. Emmanuel Maquet. Sans tenir compte du fait que, sur les territoires, les Français sont à bout, Mme la ministre et M. le rapporteur opposent une fin de non-recevoir à nos amendements sans jamais avancer le moindre argument concret. L'amendement n° 1965 propose que la distance minimale entre les éoliennes et les habitations passe de 500 mètres à 1 000 mètres. L'augmentation de la distance d'éloignement n'empêcherait pas la réalisation des objectifs du Gouvernement, les calculs s'appuyant sur la cartographie de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), les éléments de cadastre et les informations issues des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) montrant qu'à 1 000 mètres, il reste un potentiel suffisant pour développer les programmes éoliens envisagés.

Notre proposition préservant les intérêts de toutes les parties en termes de renforcement de l'acceptabilité citoyenne, de potentiel industriel et d'objectifs de l'État, je vous invite à voter cet amendement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Mme la présidente. L'amendement n° 2244 de M. Xavier Breton est défendu.

La parole est à M. Jean-Pierre Cubertafon, pour soutenir l'amendement n° 2888.

M. Jean-Pierre Cubertafon. Depuis des années, les territoires ruraux accueillent l'implantation d'éoliennes comme un élément de modernité et un atout en termes de recettes fiscales. Cependant, les remontées des territoires sont négatives et les élus locaux expriment un désarroi sincère, alors les éoliennes deviennent de plus en plus imposantes, atteignant 200, voire 250 mètres – des hauteurs telles qu'il est apparu un peu partout en Europe que la présence de ces installations devenait problématique à une distance de 500 mètres des habitations. À la question de l'acceptabilité s'ajoute une question de santé publique. Notre amendement vise donc à imposer une distance minimale de 1 000 mètres entre les éoliennes et les habitations, les immeubles habités et les zones destinées à l'habitation. Mes chers collègues, je vous invite à saisir l'importance de cet amendement et par conséquent à le voter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Je veux commencer par dire à M. Maquet que si je me suis permis de répondre un peu vite en début de séance, c'est en raison du fait que 700 amendements portant sur la distance minimale des éoliennes ont été déposés...

M. Emmanuel Maquet. C'est un sujet grave !

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. J'en conviens, c'est pourquoi j'ai passé beaucoup de temps hier à expliquer la position de la commission du développement durable. L'ayant fait, j'ai considéré aujourd'hui pouvoir nous faire gagner un temps précieux en étant un peu plus rapide. Cela dit, puisque vous le souhaitez, je vais reprendre certains éléments d'explication.

Les inquiétudes que vous évoquez, nous les entendons. Il n'y a pas, d'un côté, ceux qui expriment des préoccupations et, de l'autre, ceux qui ne s'en soucient pas.

M. Thomas Ménagé. C'est encore pire !

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Pour ce qui est des arguments avancés en matière de santé publique, nous devons nous fonder sur la science pour rassurer nos concitoyens. Or la science est parfaitement claire sur ce sujet très bien documenté. Ainsi, les rapports de l'Anses mettent en évidence qu'il n'existe aucune donnée scientifique permettant d'établir des effets négatifs des éoliennes sur la santé humaine. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*) Je vous invite à lire notamment le rapport de l'Anses de mars 2017, qui est extrêmement clair sur ce point. J'insiste : c'est en nous fondant sur des données scientifiques que nous pourrions avoir un débat éclairé.

S'agissant de la question de la distance par rapport aux habitations, je rappelle que ce point est intégré à l'étude d'impact, et que l'évaluation réalisée tient compte de la hauteur de l'éolienne : cette évaluation ne sera pas la même selon que l'éolienne culmine à 120 mètres ou à 180 mètres – une hauteur que n'atteint actuellement aucune installation en France. Dans la mesure où les services instructeurs, parmi lesquels le préfet, prennent évidemment ces facteurs en considération pour la délivrance des permis, les propositions allant en ce sens sont satisfaites.

Certains d'entre vous ont évoqué les conséquences de la distance imposée entre les éoliennes et les habitations sur la concentration des premières. En réalité, comme l'a souligné hier Charles de Courson, chaque territoire présente des caractéristiques différentes.

tères qui le rendent unique. C'est pourquoi, en matière de planification des projets éoliens, ce projet de loi vise à redonner au maire les clés du camion : la commune nous semble être le bon niveau pour déterminer les zones convenant à l'implantation de nouveaux projets de production d'énergie renouvelable.

M. Philippe Vigier. Très bien !

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. On pourrait débattre toute la nuit de la distance minimale entre les éoliennes et les habitations. Doit-elle être de 550 mètres ? de 600 mètres ? Cette distance doit-elle plutôt être équivalente à trois fois et demie la hauteur de l'ensemble, pales comprises, ou à huit fois la hauteur du mât ? Franchement, on ne s'en sortirait jamais ! La définition stricte de 500 mètres retenue par le texte répond aux critères scientifiques que j'ai évoqués précédemment. Pour le reste, laissons chaque territoire apprécier quelle est l'implantation la plus intelligente possible.

M. Benjamin Haddad. Il a raison !

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. J'émet donc un avis défavorable à l'ensemble des amendements.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Beaucoup de choses ont déjà été dites depuis hier, et M. le rapporteur vient de rappeler brillamment à la fois le sens du texte et la démarche qui l'inspire, fondée sur la confiance accordée aux territoires. J'observe qu'aucune association de maires – qu'il s'agisse des maires ruraux, des maires de petites villes, de France urbaine, ou encore de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) – ne demande les mesures proposées par ces amendements, alors que les maires, élus de terrain bénéficiant de l'onction du vote démocratique, connaissent les aspirations des Français et sont bien placés pour les faire valoir. Ils ont exprimé certaines positions sur ce texte et souhaité des avancées, dont il a été tenu compte aussi bien au Sénat qu'à l'Assemblée nationale – en commission –, mais, je le répète, ils n'ont jamais demandé les mesures que vous proposez.

Entendons ce qu'ils nous disent et ce que nous disent les Français. Je vois qu'il se trouve des jeunes gens parmi le public de cette séance, et je m'interroge sur ce qu'ils peuvent ressentir en écoutant nos débats, eux qui sont les premiers concernés par le réchauffement climatique et par la nécessité d'accélérer la transition énergétique. (*Exclamations sur les bancs des groupes LR et RN.*) Que peuvent-ils bien penser en nous voyant invoquer toutes les raisons possibles pour retarder la mise en œuvre de ces politiques ?

M. Xavier Breton. Ce n'est pas d'une politique qu'il est ici question !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Il y a urgence, je le rappelle, et il est important de penser aux générations qui nous succéderont et seront confrontées aux conséquences de nos décisions.

M. Vincent Descoeur. Commencez donc par leur expliquer qui est responsable de l'abandon du nucléaire !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Je voudrais aussi rappeler qu'une éolienne est une ICPE et nécessite, à ce titre, des autorisations similaires à celles requises pour les installations classées Seveso. Autant dire que les aspects sanitaires sont pris en compte. Pour ce qui est du niveau sonore, il est

non seulement évalué dans le cadre de l'autorisation, mais aussi contrôlé *a posteriori*, la constatation de valeurs excédant les normes réglementaires pouvant conduire à brider le fonctionnement d'une éolienne.

Enfin, je m'étonne que certains argumentent en citant l'exemple de l'Allemagne alors qu'ils considèrent habituellement ce pays comme un repoussoir dans le domaine qui nous intéresse. Mais puisqu'il en est ainsi, je rappelle qu'outre-Rhin, la législation a été modifiée pour abaisser les seuils dans tous les *Länder*, sauf en Bavière, ce qui montre bien la volonté des Allemands de mener à bien la transition énergétique en pensant aux générations futures.

M. Philippe Vigier. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. Gérard Leseul.

M. Gérard Leseul. Une nouvelle fois, j'invite le Gouvernement à sous-amender l'amendement n° 1383 de nos collègues du groupe MODEM, proposant de retenir une distance égale à trois fois la hauteur de la structure, pale comprise, qui se substituerait à la distance plancher de 500 mètres. Je suggère donc que le Gouvernement demande une suspension de séance afin de rédiger un sous-amendement réintroduisant la distance plancher de 500 mètres. (*Mme Clémence Guetté applaudit.*)

J'estime, madame la ministre, qu'il vous faut trouver les moyens de rassurer l'ensemble de la population. Vous pouvez toujours invoquer les associations d'élus, mais sachez entendre ce qui vous est dit sur ces bancs, à savoir que plus la hauteur des éoliennes va croître, plus il y aura de réactions négatives au sein de la population. Afin de prévenir ces réactions que je qualifierai d'instinctives, intégrez dès maintenant le coefficient trois que j'ai évoqué, en sous-amendant pour cela l'amendement n° 1383. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs des groupes LR et RN. – M. Rémy Rebeyrotte applaudit également.*)

M. Sébastien Jumel. C'est la sagesse !

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Vigier.

M. Philippe Vigier. Mes chers collègues, je pense qu'il faut savoir diaboliser le débat. (*Rires et exclamations.*)

M. Jean-Yves Bony. Le dédiaboliser, plutôt ?

M. Philippe Vigier. Oui, c'est ce que je voulais dire. Je suis heureux de voir qu'il y en a qui suivent... (*Sourires.*)

Plusieurs députés du groupe RN. Lapsus révélateur !

M. Philippe Vigier. Je suis député d'une circonscription – je parle sous le contrôle de Guillaume Kasbarian et Luc Lamirault, eux aussi élus d'Eure-et-Loir – où l'on compte près de 400 éoliennes.

M. Charles de Courson. Ce n'est rien !

M. Philippe Vigier. En 2007, j'étais présent lorsque, dans le cadre de la loi Borloo, nous avons défini les fameuses zones de développement de l'éolien (ZDE), qui ont ensuite été supprimées dans des circonstances que je ne rappellerai pas. Une fois ces zones disparues, les développeurs se sont mis à conclure des contrats un peu partout de façon anarchique, ce qui a créé un mitage insupportable.

Inévitablement, la question de l'acceptation des projets de production d'énergie renouvelable a fini par se poser et un mouvement de contestation s'est enclenché, aboutissant au

blocage de nombreux projets, qu'il s'agisse d'éoliennes, mais aussi de méthaniseurs ou de parcs photovoltaïques – nous aurons l'occasion d'en reparler à l'article 3, relatif à la simplification des procédures liées aux projets de production d'énergie renouvelable. J'ai plusieurs projets bloqués dans ma circonscription, et je suis donc bien placé pour vous dire que la commission départementale mise en place répond à toutes les attentes et dissipe toutes les inquiétudes.

Pour ce qui est de la hauteur des pales, nous avons commencé par avoir des pales culminant à 130 mètres pour une puissance de 1 mégawatt ; si cette puissance est bien supérieure pour la deuxième génération d'éoliennes, la hauteur des pales est restée inchangée, grâce à une modification du profilage – j'invite ceux qui le souhaitent à venir constater tout cela *de visu* dans ma circonscription.

Par ailleurs, on a identifié des zones géographiques dont les paysages méritent d'être préservés – c'est le cas du Perche, qui compte un ambassadeur de renom en la personne de Stéphane Bern, et que notre collègue percheronne Véronique Louwagie défend également –, ce qui conduit à les sanctuariser. Partout ailleurs, c'est en fonction de l'assentiment de la population locale que les projets se font ou non. Vendredi dernier, j'ai moi-même pris part à une réunion de la commission départementale associant les services de l'État, les développeurs éoliens, les associations environnementales et les élus. C'est comme cela que les choses se passent : tout le monde a son mot à dire et l'on vote démocratiquement !

Certains projets sont bloqués, d'autres sont validés, parfois au prix de certaines modifications, par exemple une intégration paysagère – on se prononce au vu de schémas en trois dimensions, en tenant compte d'un critère de covisibilité avec les monuments historiques.

Retenir des critères fixes, tels qu'une distance minimale de 1 000 mètres pour une hauteur de pale maximale de 200 mètres, ne convient pas à toutes les situations. Je connais bien la Haute-Loire – Isabelle Valentin peut en témoigner – et je peux vous assurer que, dans le Brivadois, les éoliennes du parc d'Ally-Mercoeur se voient très bien du col de Fix-Saint-Geney, pourtant situé à trente kilomètres ! (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Imposer une distance minimale de 1 kilomètre ne résoudra rien.

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Il a raison !

M. Philippe Vigier. Comme l'a dit Mme la ministre, ce que nous devons faire, c'est accélérer, tout en permettant aux populations concernées d'avoir leur mot à dire, ce qui n'était pas le cas auparavant,...

M. Sébastien Jumel. C'est peu de le dire !

M. Philippe Vigier. ...quand les développeurs pouvaient faire tout ce qu'ils voulaient, ce qui les amenait parfois à très mal se comporter. Aujourd'hui, il n'y a heureusement plus de mitage.

Guillaume Kasbarian aura certainement l'occasion d'en reparler tout à l'heure quand nous aborderons l'article 3 : nous devons adopter des règles permettant que la décision n'échappe plus aux personnes concernées par les projets, des règles acceptables par tous et permettant que la transition écologique et énergétique soit un succès. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe RE, ainsi que sur le banc de la commission.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Charles Fournier.

M. Charles Fournier. Fixer des distances minimales ne réglera rien : en d'autres termes, ce n'est pas le fait de retenir une distance de 500, 700 ou 1 000 mètres qui emportera l'acceptation. C'est sur la question de la planification que nous devons avancer, en associant les élus et les populations au choix des zones retenues et en respectant le travail de concertation.

Je trouve assez croustillant que certains invoquent l'avis de médecins allemands dont on ne sait rien, tout en déniaient la valeur scientifique des travaux de l'Anses.

M. Vincent Descoeur. L'Académie de médecine a fait des recommandations !

M. Charles Fournier. De même, nous découvrons parmi nous de nouveaux défenseurs de la biodiversité, que l'on peut soupçonner d'opportunisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Ceux qui ont déposé des amendements limitant les zones de biodiversité pour implanter davantage de dispositifs de production d'énergies renouvelables, ce sont les écologistes. Ceux qui essaient de trouver le bon équilibre entre biodiversité et énergies renouvelables, ce sont aussi les écologistes.

S'agissant des oiseaux, bien sûr que les éoliennes en tuent mais la route en tue deux cents fois plus et les pesticides provoquent l'effondrement de leurs populations.

M. Éric Alauzet. Exactement !

M. Charles Fournier. Quant aux chats, allons-nous les supprimer parce qu'ils tuent aussi des oiseaux ? Nous, nous n'avons pas une conception de la biodiversité à géométrie variable.

Vous mettez en avant les parcs naturels régionaux mais vous semblez méconnaître leur destination. Il s'agit non pas de conservatoires de biodiversité mais d'outils qui s'appuient sur la biodiversité au service du développement des territoires. Seriez-vous contre l'implantation d'une centrale nucléaire au milieu d'un parc naturel régional ? Dois-je vous rappeler qu'il en existe une en plein cœur du parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ? Cela vous pose-t-il problème ?

Votre conception de la biodiversité est à géométrie variable, je le répète.

Mme Émilie Bonnavard. Vous êtes de mauvaise foi !

M. Charles Fournier. Vous ne la défendez que lorsque cela vous arrange ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Écolo-NUPES, LFI-NUPES et SOC.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Meurin.

M. Pierre Meurin. Cette assemblée ressemble beaucoup plus au peuple français que par le passé, et nous voyons bien que toute une série d'amendements reflète la méfiance des citoyens français, notamment ceux des zones rurales, à l'égard des éoliennes.

Face à cela, qu'observe-t-on ? L'application de la méthode très macronienne du passage en force, qui cherche à empêcher les recours – des garanties propres à l'État de droit – afin d'empêcher les citoyens de défendre leurs droits.

Plutôt que de museler ceux qui s'opposent aux éoliennes, remettons tout à plat et recommençons à zéro. Élaborons une vision de notre mix énergétique avant de discuter d'un texte procédural favorisant le développement des énergies renouvelables au bénéfice des promoteurs de parc d'éoliennes.

Monsieur le rapporteur Cazeneuve, selon vous, les répercussions des éoliennes sur la santé humaine ne sont pas avérées, discours comparable à celui tenu, à une certaine époque, par ceux qui prétendaient que les centrales à charbon étaient inoffensives. Le principe de précaution vaut ce qu'il vaut mais il existe. Vous semblez en faire une application à géométrie variable. Pourtant les études menées sur les conséquences des éoliennes en matière de santé, d'agriculture et de biodiversité, montrent qu'elles ont bel et bien un impact sur la faune, sur la santé des bêtes d'élevage, et peut-être sur la santé humaine.

Dès lors que vous n'avez aucune vision du mix énergétique, pourquoi vous arc-boutez-vous sur l'éolien qui produit si peu d'électricité et qui nous rend dépendants et de pays étrangers et de la météo ? Cela n'a aucun sens !

Dernière chose : sachez que les éoliennes nécessitent pour leur construction d'importer du balsa d'Amazonie ; elles sont donc aussi responsables de la déforestation du poumon de notre planète qu'est la forêt amazonienne ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Bruno Millienne.

M. Bruno Millienne. Comme mon collègue Philippe Vigier, je vais tenter de dédramatiser le débat mais, au préalable, je dirai à M. Meurin que, lorsqu'on se préoccupe vraiment de santé humaine, on ne dépose pas une proposition de loi visant à supprimer les zones à faibles émissions (ZFE). (*Applaudissements sur les bancs des groupes Dem et RE. – Mme Lisa Belluco applaudit également. – Protestations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Jean-Charles Larsonneur. Très bien !

M. Bruno Millienne. J'aimerais vous parler maintenant des règles qui s'appliquent aux distances entre éoliennes et habitations dans les différents pays d'Europe. Monsieur Dupont-Aignan, vous avez menti : en Allemagne, ce n'est pas 1 000 mètres minimum mais 1 000 mètres maximum, sauf en Bavière qui impose une distance minimale de dix fois la hauteur des mâts. Mais vous n'êtes pas à un mensonge près depuis le début de cette discussion ! (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

La Pologne a posé le principe de dix fois la hauteur totale des machines, mais le gouvernement de Varsovie travaille à faire évoluer cette règle pour réduire la distance. En France, vous le savez, nous avons fixé un minimum de 500 mètres et non une distance de 500 mètres, comme je l'ai entendu, règle suivie aussi en Bulgarie et en Grèce. En Italie, c'est six fois la hauteur totale des machines avec 200 mètres de réserve.

Mme Caroline Parmentier. Ce n'est pas convaincant !

M. Bruno Millienne. Je vous donne toutes les informations pour que vous ayez un panorama complet. Au Danemark, c'est quatre fois la hauteur totale des machines. En Belgique, dans la partie flamande, il n'y a pas de distance minimum. Aux Pays-Bas, c'est 400 à 600 mètres.

M. Thomas Ménagé. Ce n'est pas parce qu'ils sont à côté de la plaque que nous devons l'être aussi !

M. Bruno Millienne. En Lituanie...

M. Sébastien Jumel. Autant nous envoyer un mail !

M. Bruno Millienne. Je peux moi aussi prendre mon temps, il n'y a pas de raison : j'ai entendu tellement d'inepties ! En Lituanie, donc, il faut un minimum 440 mètres pour les machines de plus de 2 mégawatts. En Espagne, les recommandations portent sur 500 mètres, tout comme en Croatie. En Suède, il n'y a pas de distance minimum, l'implantation est décidée au cas par cas. En Irlande, une distance de 500 mètres est recommandée. En Norvège, il n'y a pas de distance minimum, le parquet décide au cas par cas, comme en Finlande, au Royaume-Uni et au Portugal.

Vous voyez donc que la France avec ses 500 mètres minimum est tout à fait dans la moyenne des pays européens. Vos propositions d'augmenter la distance à 750, 1 000, 2 000, 3 000 ou 10 000 mètres ne riment à rien. Notre collègue Philippe Vigier vous l'a prouvé par son exposé.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Meurin.

M. Pierre Meurin. J'aimerais faire un rappel au règlement sur la base de l'article 70, alinéa 3. Monsieur Millienne, vous m'accusez d'abîmer la santé humaine parce que je dépose une proposition de loi contre les ZFE, ce qui est une grave mise en cause personnelle.

M. Charles Sizenstuhl. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Pierre Meurin. Quand une maman emmènera son fils aux urgences...

Mme la présidente. Ce n'est pas un rappel au règlement, monsieur Meurin. La parole est à présent à M. Xavier Breton.

M. Xavier Breton. Nous sommes nombreux à évoquer l'acceptabilité, mais nous nous rendons bien compte que nous aurons du mal à faire progresser cette idée, compte tenu de toutes les réponses négatives auxquelles se sont heurtées nos propositions d'inscrire dans le texte des critères objectifs.

M. Sébastien Jumel. Eh oui !

M. Xavier Breton. Madame la ministre, je dois dire que votre manière d'opposer une partie de la population à une autre m'inquiète un peu. Vous vous êtes tournée vers les lycéens et collégiens présents dans les tribunes du public pour dire que la jeune génération avait raison. Ce n'est pas en se fondant sur les opinions des lycéens et des collégiens que l'on bâtit une politique publique, mais si tel est votre choix, nous comprenons mieux qu'on en soit arrivé à une telle faillite et une telle débâcle. La politique énergétique réclame, on le sait, un petit peu de courage ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR. – M. Nicolas Dupont-Aignan applaudit aussi.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Maxime Laisney.

M. Maxime Laisney. Je rejoins mon collègue Fournier pour dénoncer une certaine forme d'hypocrisie au sujet de la question de la biodiversité, et j'adhère à la proposition que notre collègue Leseul a faite au Gouvernement de sous-amender l'amendement n° 1383 pour sortir du tunnel dans lequel nous sommes bloqués depuis maintenant trois jours.

Nous ne voulons pas mettre des éoliennes partout. Nous souhaitons que les paysages soient pris en considération. Nous nous sommes d'ailleurs sentis un peu seuls quand il

a fallu défendre le premier amendement que nous avons réussi à faire adopter en commission sur les plans de paysage. (*Mme Clémence Guetté applaudit.*) Et comme nous sommes favorables à la démarche consistant à tenir compte des dispositifs déjà installés, nous avons voté pour l'article 1^{er} CBA qui concerne les éoliennes.

Toutefois, nous estimons qu'il est aussi nécessaire de raisonner en termes de hauteur des mâts de façon à s'adapter de manière dynamique à l'évolution des dispositifs. C'est la raison pour laquelle la règle de trois fois la hauteur nous paraît bonne. Nous regrettons seulement que l'amendement n° 1383 ne conserve pas la référence à la distance minimum de 500 mètres.

Nous sommes fondamentalement pour le développement des énergies renouvelables, éoliennes comprises, mais je donne rendez-vous à tous nos collègues pour l'examen de la programmation pluriannuelle de l'énergie, afin de reparler de sobriété, sujet qui en constituera le cœur. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et SOC.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jérémie Patrier-Leitus.

M. Jérémie Patrier-Leitus. Madame la ministre, le texte que défendez est important pour notre pays et je souhaite le voter. Toutefois, nous ne pouvons pas sortir de cet hémicycle en donnant aux habitants des territoires ruraux le sentiment qu'ils n'ont pas été entendus ni écoutés. Ils mesurent parfaitement l'urgence écologique, simplement ils sont inquiets.

Je vous propose donc un compromis : sous-amendez l'amendement n° 2615 de ma collègue Perrine Goulet, qui fixe la distance à cinq fois la hauteur de l'installation, en proposant une possibilité de déroger à ce seuil si les élus locaux donnent un avis conforme.

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Nous verrons cela à l'article 3.

M. Jérémie Patrier-Leitus. Ainsi, vous redonnerez le pouvoir aux élus locaux, comme c'est dans votre intention, et vous répondrez aux inquiétudes des habitants des territoires ruraux. Nous en sortirons tous gagnants. Cela ne me semble pas une solution compliquée. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Mes chers collègues, ma circonscription se situe dans le département qui compte le plus grand nombre d'éoliennes. (« *Félicitations!* » sur plusieurs bancs.) Philippe Vigier parlait modestement de 300 éoliennes dans le sien mais, dans la Marne, nous en sommes à 600 ! On pourra toujours discuter des jours et des nuits des différents critères de distance, nous ne serons pas plus avancés pour autant car aucune règle nationale ne sera adaptée à la diversité nos territoires.

M. Jean-Charles Laronneur. Exactement !

M. Charles de Courson. La seule solution, Philippe Vigier l'évoquait dans son propos, c'est de territorialiser et de renforcer le pouvoir des élus territoriaux. Si vous voulez parvenir à une acceptabilité des éoliennes, il faut qu'elles recueillent un accord minimum parmi ces élus locaux, qui représentent la population. C'est la seule solution !

Dans la Marne, nous avons essayé d'imposer une distance d'un kilomètre alors que la règle nationale est de 500 mètres. Pourquoi ? Parce que notre territoire est constitué d'un plateau : les éoliennes se voient jusqu'à 30, 40, 50 kilomètres, d'autant qu'il s'agit de grands modèles, d'une puissance de 4 à 4,5 mégawatts, dont les mâts mesurent 200 à 210 mètres de haut. La nuit, si vous regardez notre plateau champenois, vous avez l'impression qu'une immense *rave party* s'y tient. (*Rires sur plusieurs bancs.*)

M. Sébastien Jumel. Allons, tu n'es jamais allé à une *rave* !

M. Charles de Courson. Ça clignote partout ! On parle des nuisances sonores et des nuisances visuelles, mais on oublie que ces dernières se prolongent la nuit. Pourquoi éclairer la totalité de l'installation alors qu'il suffirait de se limiter à la partie supérieure, vers le ciel ? Jusqu'à preuve du contraire, personne ne s'est jamais heurté à un mât en se baladant. Il faut être sérieux !

Territorialisons et cessons toutes ces discussions, car nous n'y arriverons jamais. Aucune règle nationale ne pourra être adaptée à chaque territoire.

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Il a raison !

M. Charles de Courson. Appuyons-nous sur les élus locaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Vigier.

M. Philippe Vigier. Chacun souhaite, et c'est normal, qu'à un moment ou à un autre soit pris en compte l'avis du maire, du président de l'intercommunalité – échelon qui doit être également présent, rappelons-le –, celui du conseil départemental et du conseil régional. Les projets d'implantation ne peuvent être décidés sans une vision globale des territoires concernés. Je vous invite à ce propos à réfléchir à l'incidence qu'aurait le passage de la distance minimale à 1 000 mètres sur la capacité d'implantation des éoliennes : elle serait réduite de 80 % !

M. Ian Boucard. Ce n'est pas le problème !

M. Philippe Vigier. Mais j'en reviens à mon petit exemple eurélien. Si cela vous intéresse, je vous transmettrai la liste des personnalités réunies autour de la table dans cette commission. La commune d'implantation donne son avis, le département donne son avis, la région donne son avis et d'autres acteurs encore, ce qui permet d'avancer.

M. Dominique Potier. Arrêtez !

M. Philippe Vigier. Nous y reviendrons, madame la ministre, à l'article 3. Dans un département où tous les projets étaient bloqués, où le mitage prédominait – ce n'est pas Thomas Ménagé qui dira le contraire, lui qui le traverse souvent –, nous sommes arrivés à apaiser la situation et à se comprendre mutuellement, ce qui a permis aux projets de se réaliser alors qu'il faut parfois attendre six à dix ans, quand il y a des recours.

Nous disons presque tous la même chose. (« *Non!* » sur plusieurs bancs du groupe RN.) C'est sérieux, si vous doutez, je serais très heureux de vous montrer comment se déroulent les réunions de cette commission. Vous verrez comment se déroulent les auditions et les séquences de questions-réponses et comment les votes se forment en dehors des positions des développeurs. Franchement, on ne peut pas faire plus simple en matière de processus décisionnel.

J'entends vos exigences, qui sont aussi les miennes, mais il ne faut pas que celles-ci deviennent des oukases. Elles doivent aboutir à des solutions, et ces solutions passent par la concertation, le recueil de l'avis de toutes les collectivités – Charles Fournier a siégé et siège encore avec moi au conseil régional de la région Centre – de manière à avoir une vision globale des implantations,...

M. Dominique Potier. Arrêtez !

M. Philippe Vigier. ...parce que les projets nécessitent, cher Dominique Potier, qu'on les examine à l'échelle régionale puisqu'il existe des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradet), que vous connaissez très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Thiébaud.

M. Vincent Thiébaud. Notre discussion me fait penser à la journée de la marmotte ! Je ne vais pas refaire le débat sur le côté esthétique des éoliennes, mais je rappelle l'enjeu du projet de loi : donner à la France la capacité d'assurer sa souveraineté énergétique. Elle devra mobiliser le potentiel de l'ensemble du territoire national et toutes les technologies à sa disposition pour assumer, dans quelques années, nos besoins en énergie électrique et ceux des générations futures.

J'entends dire que les éoliennes détruisent une partie de la biomasse ; mais regardez l'impact des centrales nucléaires sur les fleuves ! Je ne connais pas une seule énergie qui ne produise pas un effet sur l'environnement. La seule question qui se pose est la suivante : voulons-nous atteindre la souveraineté énergétique dans quelques années ? Là est le vrai sujet. Demandez aux Françaises et aux Français, que nous défendons tous ici – je suis, moi aussi, élu d'un territoire rural –, ce qu'ils préfèrent entre une éolienne, une centrale nucléaire ou, surtout, le fait de disposer d'électricité. Posez-leur la question ! Il faut, à un moment donné, savoir prendre de la hauteur et arrêter de dire n'importe quoi sur les éoliennes – on a l'impression que vous parlez de Satan !

Je ne suis pas antinucléaire, mais je rappelle que cette énergie crée aussi une dette environnementale de plusieurs milliers d'années. Ayons donc un peu de bon sens ! Il nous faudra mobiliser toutes nos capacités et tout notre potentiel énergétiques pour garantir notre souveraineté dans les années à venir. C'est pourquoi nous voterons contre l'ensemble de ces amendements.

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Bentz.

M. Christophe Bentz. Je voudrais m'adresser à l'ensemble des parlementaires bien sûr, mais surtout à ceux de la majorité : pour quelle raison, lors de la campagne électorale, vous, élus de circonscriptions rurales ou en partie rurales, n'avez-vous pas précisé dans vos tracts de campagne que vous vous engagez à voter une loi favorisant l'implantation de davantage d'éoliennes, plus proches des habitations et plus hautes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*) Pourquoi n'avez-vous rien dit ?

En ce qui concerne le fait d'accorder un rôle plus important aux maires dans la prise de décision, je suis très favorable, comme les membres de mon groupe, au principe de subsidiarité et à la nécessité d'octroyer plus de pouvoirs aux élus. Toutefois, vous connaissez tous ici les méthodes visant à faire pression sur les maires.

Enfin, tous les sondages le démontrent, les Français ne veulent pas d'éoliennes ; ils n'en veulent plus.

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Ce n'est pas vrai !

Plusieurs députés du groupe RN. Si !

M. Christophe Bentz. Ils répondent « non » ! C'est clair ! Qu'est-ce que vous ne comprenez pas ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Henri Alfandari, rapporteur de la commission des affaires économiques.

M. Henri Alfandari, rapporteur de la commission des affaires économiques. Avec le rapporteur pour avis Pierre Cazeneuve, j'écoute avec attention nos débats : nous avons longuement débattu des distances, des moratoires et de tout ce qui nous conduirait à ne plus rien faire. L'enjeu n'est pas de chercher des responsabilités dans le passé, mais de préparer l'avenir. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe HOR et quelques bancs du groupe Dem.*) Nous avons tous été élus pour préparer cet avenir et garantir la souveraineté et l'indépendance de la France.

Pour ce faire, nous disposons de plusieurs technologies, telles que les énergies renouvelables. Le présent projet de loi concerne toutes les énergies renouvelables...

Mme Florence Goulet. Elles sont intermittentes !

M. Henri Alfandari, rapporteur. ...et l'article 3, qui sera examiné ultérieurement, répondra à l'ensemble de ces questions : les zones dans lesquelles le choix sera fait de monter des projets, par type d'énergie, et les zones dans lesquelles il n'est pas souhaitable que des projets soient engagés.

M. Philippe Vigier. Très bien !

M. Henri Alfandari, rapporteur. Le choix relèvera des élus du territoire, en concertation avec leur population, de manière que celle-ci accepte les projets et se les approprie. Cela signifie que les projets développés feront consensus, puisqu'ils émaneront de la première strate de notre République que sont les communes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes HOR et Dem.*)

M. Philippe Vigier. Très bien !

M. Henri Alfandari, rapporteur. Et même si, dans les documents d'urbanisme, ces décisions sont opposables, ce que veulent les élus et les habitants, c'est que leur choix soit matérialisé sur le territoire. Tel est l'objet de l'article 3. (*Mêmes mouvements.*)

(*Les amendements n^{os} 109, 1992, 213, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.*)

(*Les amendements identiques n^{os} 375, 2243 et 2862 ne sont pas adoptés.*)

(*L'amendement n^o 1722 n'est pas adopté.*)

(*Les amendements identiques n^{os} 27 et 305 ne sont pas adoptés.*)

(*Les amendements n^{os} 1008, 1993, 1994, 1995, 2615, 2141, 1383 et 853, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.*)

(*Les amendements identiques n^{os} 312 et 854 ne sont pas adoptés.*)

(L'amendement n° 313 n'est pas adopté.)

(Les amendements identiques n° 91, 314 et 1723 ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n° 28, 306, 685 et 1048.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	190
Nombre de suffrages exprimés	189
Majorité absolue	95
Pour l'adoption	75
contre	114

(Les amendements identiques n° 28, 306, 685 et 1048 ne sont pas adoptés.)

(L'amendement n° 1996 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n° 26, 1965, 2244 et 2888.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	190
Nombre de suffrages exprimés	189
Majorité absolue	95
Pour l'adoption	74
contre	115

(Les amendements identiques n° 26, 1965, 2244 et 2888 ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Ray, pour soutenir l'amendement n° 713.

M. Nicolas Ray. Cet amendement de notre collègue Julien Dive vise à fixer un éloignement proportionnel à la taille des éoliennes : celles de plus de 200 mètres de haut seraient implantées à une distance minimale correspondant à trois fois leur hauteur.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis.

Mme la présidente. La parole est à M. Gérard Leseul.

M. Gérard Leseul. Puisque le Gouvernement n'a pas souhaité entendre nos deux appels, nous voterons cet amendement du député Dive, qui reprend, dans une certaine mesure, ce que nous proposons. *(M. Jérémie Patrier-Leitus applaudit.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis.

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Il n'y a pas de volonté de refuser le compromis, monsieur Leseul. Mais nous expliquons depuis le début qu'il ne sert à rien de fixer, de

manière arbitraire et centralisée, une distance minimale. L'article 3 du projet de loi et la planification territoriale ont précisément pour objectif de rendre les critères d'implantation le plus granulaires possible, en laissant aux élus, commune par commune, département par département, la possibilité de fixer leurs propres règles, dans la mesure où aucun territoire n'est identique à un autre. La question n'est donc pas de refuser le compromis, d'autant que l'on peut entendre la proposition du présent amendement, qui ferait passer la distance minimale de 500 mètres à 600 mètres : cela reste dans la moyenne de l'éloignement.

Comme nous l'avons déjà rappelé, la philosophie du présent projet de loi est de redonner les clefs du camion aux élus locaux et de s'adapter aux particularités des territoires. Il n'y a donc pas de raison de voter cet amendement.

Mme la présidente. Mes chers collègues, le vote à main levée n'étant pas concluant, je vais procéder à un vote par assis et levé ; à moins que vous ne soyez d'accord pour voter par scrutin public ?

Plusieurs députés sur tous les bancs. Oui !

Mme la présidente. Quelle belle unanimité !

Je mets aux voix l'amendement n° 713.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	147
Nombre de suffrages exprimés	146
Majorité absolue	74
Pour l'adoption	68
contre	78

(L'amendement n° 713 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Emmanuel Maquet, pour soutenir les amendements n° 1444 et 1445, qui peuvent faire l'objet d'une présentation groupée.

M. Emmanuel Maquet. Avec ces amendements, nous vous fournissons une nouvelle porte d'entrée pour parvenir à un consensus : jusqu'à présent, il s'agissait de moduler la distance d'éloignement en fonction de la hauteur de l'éolienne. L'amendement n° 1444 vise à permettre aux régions de définir ces distances. Comme l'a évoqué notre collègue de Courson, l'idée est de territorialiser les règles d'implantation, les régions connaissant davantage les spécificités du terrain, le relief par exemple.

En proposant de donner aux départements le soin de moduler la distance d'éloignement des éoliennes, l'amendement n° 1445 favoriserait, quant à lui, une analyse encore plus fine et détaillée.

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 1445, je suis saisie par le groupe Les Républicains d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission sur ces deux amendements ?

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Je ferai la même réponse que précédemment : ils sont satisfaits par l'article 3.

M. Bruno Millienne. Eh oui !

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Nous aurons cette discussion sur le niveau le plus adéquat à retenir ou les conditions d'installation. L'idée est bien de redonner aux territoires, à commencer par les communes – avec, bien évidemment, une concertation à l'échelle du département et de la région –, le soin de fixer leurs propres règles et les zones dans lesquelles ils veulent implanter ou non des énergies renouvelables. Je vous invite donc à retirer vos amendements ; à défaut, ce sera un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Défavorable, pour les raisons qu'a évoquées M. le rapporteur. Je tiens à souligner que les deux amendements comportent une différence : autant le n° 1444 fait référence aux régions, dont les compétences couvrent effectivement le développement économique et l'énergie, autant le n° 1445 fait référence aux départements, en tant qu'institutions, qui ne détiennent pas ces compétences. La planification que nous proposons suppose d'être réalisée à la maille départementale – la maille de la région étant trop grande –, avec l'appui de la région dans son domaine de compétence. Veillons à ne pas introduire de confusion en la matière.

Par ailleurs, les amendements me semblent satisfaits par l'article 3 – j'espère que nous l'examinerons bientôt, tant nos débats y font référence.

M. Jean-Yves Bony et M. Jean-Pierre Cubertafon. Il fallait l'examiner avant !

M. Fabien Di Filippo. Il faut l'inscrire en examen prioritaire !

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Vigier.

M. Philippe Vigier. J'essaie de comprendre les amendements de M. Maquet. Un même département peut comporter une zone parfaitement plate et une zone plus montagneuse ou vallonnée. De fait, l'harmonisation à l'échelle du département n'a pas de sens. Il convient d'étudier les projets un par un, au regard du maillage de proximité qu'est la commune : dans ces conditions, il est possible d'apprécier l'intégration paysagère de chaque projet.

Autre exemple, que faire pour les parcs qui couvrent la frontière entre deux départements ? Cette situation est assez fréquente – ma circonscription partage ainsi un parc commun avec le Loir-et-Cher : l'éloignement des éoliennes sera-t-il de 500 mètres d'un côté, et d'un kilomètre de l'autre ? Cela n'aurait pas de sens. Revenons à la maille communale, revoyons les projets un par un, et soumettons-les à l'acceptation ou au rejet un par un. Le cas échéant, ils pourront être rejetés : telle est la liberté démocratique.

Mme la présidente. La parole est à M. Bruno Millienne.

M. Bruno Millienne. Je comprends l'esprit de vos amendements, monsieur Maquet, mais je ne saurais les approuver. Certes, nous n'avons pas encore examiné l'article 3, mais je peux vous garantir formellement que, tel qu'il a été rédigé avec M. le rapporteur Henri Alfandari, il retient la maille de la commune. Philippe Vigier vient de l'expliquer : la commune est la maille la plus importante. Le maire décide des projets sur son territoire, après quoi ils sont travaillés avec des acteurs d'un échelon géographique plus large, et sont validés par toutes les institutions qui doivent se prononcer. Dans tous les cas, c'est le maire qui décide. Aucun maire ne

se verra imposer un projet dont il ne veut pas : c'est ce que prévoit l'article 3, et cela me paraît essentiel. Vos amendements sont donc satisfaits et pourraient être retirés.

Mme la présidente. La parole est à M. Emmanuel Maquet.

M. Emmanuel Maquet. Je ne les retire pas, et je ne crois pas à votre théorie : pour qu'elle soit crédit crédible, encore faudrait-il que vous acceptiez un moratoire tant que l'article 3 n'est pas entré en vigueur.

M. Fabien Di Filippo. M. Maquet est sceptique !

M. Emmanuel Maquet. L'article 3 n'entrera en vigueur que dans dix-huit, vingt-quatre ou trente-six mois. D'ici là, des projets pourront se dérouler dans les territoires, et même s'accélérer – puisque c'est l'objectif que vous visez avec ce projet de loi. Je propose donc que les mesures dont nous débattons s'appliquent immédiatement, comme nous l'avons fait avec l'amendement de Mme Batho ; nous modifierons ainsi le code de l'environnement, et nous donnerons aux territoires les moyens de ne plus subir les promoteurs de l'éolien qui les ravagent. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN. – M. Nicolas Dupont-Aignan applaudit également.*)

(L'amendement n° 1444 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 1445.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	155
Nombre de suffrages exprimés	148
Majorité absolue	75
Pour l'adoption	56
contre	92

(L'amendement n° 1445 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Les amendements n°s 1322 de Mme Anaïs Sabatini et 1131 de M. Pierre Meurin sont défendus.

(*Les amendements n°s 1322 et 1131, repoussés par la commission et le Gouvernement, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. Les amendements identiques n°s 533 de M. Xavier Batut et 872 de M. Nicolas Dupont-Aignan sont défendus.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Louis Bricout.

M. Jean-Louis Bricout. Je continue de m'interroger sur le cas des petites communes – je vous en ai fait part lors des questions au Gouvernement, madame la ministre. L'article 3 prévoit que les petites communes pourront déterminer des zones d'exclusion et des zones d'accélération ; en revanche, elles ne pourront pas adosser ce zonage à un PLU, un PLUI

ou un Scot, car elles n'en disposent pas. Il leur faudra du temps pour élaborer un PLUI et obtenir ces documents d'urbanisme – sans compter que ces démarchent coûtent cher. Que proposez-vous pour que les zonages des petites communes soient opposables aux projets d'éoliennes? Comment la commune, le maire ou l'intercommunalité pourront-ils s'opposer à ces projets dans une zone d'exclusion?

(Les amendements identiques n° 533 et 872 ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. L'amendement n° 1654 de M. Julien Odoul est défendu.

(L'amendement n° 1654, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Article 1^{er} CB

Mme la présidente. Je suis saisie de six amendements, n° 1142, 1988, 2991, 302, 425 et 1141, tendant à rétablir l'article et pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n° 302, 425 et 1141 sont identiques.

La parole est à M. Pierre Meurin, pour soutenir l'amendement n° 1142.

M. Pierre Meurin. Il vise à rétablir l'article 1^{er} CB qui a été supprimé par la commission, afin de prendre en compte la gêne que représente le bruit des éoliennes. Une fois de plus, la commission a supprimé un garde-fou dans l'implantation d'éoliennes. Notre objectif est au contraire de rétablir le maximum de garde-fous, pour freiner le développement anarchique des projets d'énergies intermittentes.

Mme la présidente. L'amendement n° 1988 de M. Emmanuel Maquet est défendu.

La parole est à M. Jérémie Patrier-Leitus, pour soutenir l'amendement n° 2991.

M. Jérémie Patrier-Leitus. Je n'ai pas compris pourquoi la commission avait supprimé l'article 1^{er} CB, qui prévoyait tout simplement que les normes sanitaires en matière de nuisances sonores soient respectées par toutes les éoliennes implantées à moins de 1 500 mètres des habitations. Cette demande n'est ni accessoire, ni superflue; ce n'est en rien un caprice.

Mme la présidente. La parole est à M. Antoine Vermorel-Marques, pour soutenir l'amendement n° 302.

M. Antoine Vermorel-Marques. Cet amendement me permet de rappeler l'attachement des députés du groupe Les Républicains à la version du texte adoptée par le Sénat, que la commission a fortement déconstruite. *(M. le rapporteur pour avis sourit.)* Nul ne pourra nous accuser de ne pas nous accorder avec nos collègues sénateurs du groupe Les Républicains!

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Descoeur, pour soutenir l'amendement n° 425.

M. Vincent Descoeur. Il s'agit de réintroduire l'article 1^{er} CB, issu de l'examen du projet de loi par le Sénat, qui vise à prendre en compte les nuisances sonores dans les critères d'évaluation environnementale des projets éoliens. C'est l'occasion de vous rappeler que l'Académie nationale de

médecine a émis des recommandations sur les nuisances sonores des éoliennes et sur leur distance d'implantation par rapport aux habitations – vous ne pouvez donc pas prétendre que personne ne s'est prononcé sur le sujet. Je vous invite à en prendre connaissance.

Mme la présidente. L'amendement n° 1141 de M. Pierre Meurin est défendu.

Quel est l'avis de la commission sur ces amendements?

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Permettez-moi de sourire quand vous dites vouloir respecter le texte voté par le Sénat, monsieur Vermorel-Marques, alors que le groupe Les Républicains de l'Assemblée nationale a déposé une foule d'amendements de suppression d'un grand nombre de dispositions introduites par vos collègues du Sénat!

Plusieurs députés du groupe RE. C'est vrai!

M. Vincent Descoeur. Nous ne sommes pas toujours d'accord!

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Commencez par appliquer la cohérence à votre groupe politique.

Si l'article 1^{er} CB a été retiré en commission, c'est parce que le bruit est déjà extraordinairement réglementé dans le domaine de l'éolien. La norme ICPE s'applique en la matière – Mme la ministre l'a rappelé. Cette même norme vaut également pour les usines classées Seveso: c'est dire l'ampleur des études d'impact qui sont demandées. La gêne sonore est parfaitement prise en compte dans les études d'impact des projets éoliens, avec une limite stricte à 35 décibels, mesurée dans les conditions les plus défavorables de vent et de remise en marche des appareils. J'ajoute que la loi a encore été durcie: depuis le 1^{er} janvier 2022, il est désormais obligatoire d'effectuer un contrôle dans l'année qui suit l'installation du parc éolien, pour vérifier que le bruit effectivement constaté ne dépasse pas celui qui a été anticipé dans l'étude d'impact.

Votre amendement est donc pleinement satisfait. Voilà pourquoi la commission a supprimé l'article 1^{er} CB, et voilà pourquoi je donne un avis défavorable aux amendements qui visent à le rétablir.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Je partage l'avis défavorable que M. le rapporteur a excellemment défendu.

Mme la présidente. Sur les amendements identiques n° 302, 425 et 1141, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

(Les amendements n° 1142, 1988 et 2991, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n° 302, 425 et 1141.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin:

Nombre de votants	144
Nombre de suffrages exprimés	144
Majorité absolue	73
Pour l'adoption	51
contre	93

(Les amendements identiques n^{os} 302, 425 et 1141 ne sont pas adoptés.)

Après l'article 1^{er} CB

Mme la présidente. La parole est à M. Xavier Batut, pour soutenir l'amendement n^o 536, portant article additionnel après l'article 1^{er} CB.

M. Xavier Batut. Il s'agit de limiter les nuisances sonores provoquées par les éoliennes et de faire entrer ces installations dans le droit commun, en imposant qu'elles respectent les dispositions de l'article R.1336-7 du code de la santé publique.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Nous avons beaucoup discuté de cette question. Je vous invite, si vous souhaitez une information complète sur le sujet, à lire le rapport que l'Anses, lui a consacré ; il devrait vous convaincre. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis que M. le rapporteur.

(L'amendement n^o 536 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements, n^{os} 1035 et 1050, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à Mme Josiane Corneloup, pour soutenir l'amendement n^o 1035.

Mme Josiane Corneloup. Cet amendement vise à créer un dispositif d'indemnisation, par l'exploitant, des propriétaires riverains d'une éolienne terrestre dont l'implantation entraîne des nuisances et une dépréciation de la valeur des biens immobiliers. En théorie, le propriétaire peut demander une indemnité aux tribunaux civils, mais les jugements favorables sont rares, en raison de la difficulté à estimer le montant de la dépréciation subie. Aussi le présent amendement confie-t-il au pouvoir réglementaire le soin de définir un barème, à l'instar de celui qui s'applique lors de la création d'axes routiers ou de voies ferrées.

Mme la présidente. L'amendement n^o 1050 de Mme Isabelle Valentin est défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. On peut partager vos préoccupations ; je vous opposerai néanmoins deux arguments. Sur la forme, la rédaction des amendements ne me paraît ni tout à fait claire ni juridiquement solide. Sur le fond, je vous invite à consulter l'excellente étude que l'Agence de la transition écologique, l'Ademe, a publiée sur l'impact que peuvent avoir les projets éoliens sur les prix de l'immobilier. Il en ressort que l'impact est nul pour 90 % des habitations situées à proximité d'éoliennes et qu'il existe un

doute pour les 10 % restants, étant précisé que, si cet impact existe, la baisse du prix est inférieure à 1,5 %. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LR.)*

M. Ian Boucard. C'est faux !

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Ils ont un doute, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de preuve. Globalement, on le sait, l'installation d'éoliennes n'entraîne pas de dépréciation de l'immobilier. *(Murmures sur les bancs du groupe LR.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Nous ne faisons que vous renvoyer à l'étude de l'Ademe.

M. Jérôme Nury. Qui a payé ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Il est peu délicat de dire : « C'est faux. »

M. Ian Boucard. On a le droit de ne pas être d'accord avec l'Ademe !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Ce n'est pas parce qu'elle ne va pas dans le sens que vous souhaitez qu'elle est fautive. Il en va de même pour les sondages d'opinion, qui montrent qu'une très grande majorité des Français sont favorables au développement des éoliennes terrestres.

Par ailleurs, toute décision de construire une bretelle d'autoroute, un entrepôt, ou d'installer une signalisation ou une remontée mécanique, par exemple, est susceptible de susciter un débat. Un droit générique permet de demander réparation si l'on peut établir un lien entre l'installation et la perte de valeur de son bien. Mais l'on pourrait dresser une très longue liste des équipements dont nos concitoyens pensent qu'ils sont de nature à ne pas accroître la valeur de leur bien. Pourquoi vouloir soumettre les éoliennes terrestres à un régime spécifique, sinon pour s'opposer à la présence des énergies renouvelables sur le territoire français ?

(Les amendements n^{os} 1035 et 1050, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. L'amendement n^o 2341 de M. Jorys Bovet est défendu.

(L'amendement n^o 2341, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Article 1^{er} D

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements, n^{os} 67 et 926, tendant à rétablir l'article et pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à Mme Marie Pochon, pour soutenir l'amendement n^o 67.

Mme Marie Pochon. Défendu !

Mme la présidente. La parole est à M. Dominique Potier, pour soutenir l'amendement n^o 926.

M. Dominique Potier. Il s'agit de permettre aux collectivités territoriales d'associer les sociétés d'économie mixte locales (SEML) aux communautés d'énergie renouvelable (CER) et de devenir, non seulement des planificateurs – nous le verrons à l'article 3 –, mais aussi des programmeurs

multi-énergies ; bref, de maîtriser leur destin et de développer de façon coordonnée, en qualité de donneur d'ordre, les énergies renouvelables sur leur territoire.

M. Sébastien Jumel. Je ne suis pas rancunier, je vais voter pour !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Henri Alfandari, rapporteur. Nous partageons votre préoccupation d'associer les sociétés d'économie mixte aux communautés d'énergie renouvelable. L'amendement n° 926 est un peu plus précis que le n° 67 ; je suggère donc à Mme Pochon de retirer le sien, auquel cas je donnerai un avis de sagesse sur celui de M. Potier.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. L'article 1^{er} D ayant été supprimé par la commission des affaires économiques, nous avons regardé cet amendement avec beaucoup d'intérêt car nous pourrions nous appuyer utilement sur les communautés d'énergie renouvelable. Cet outil permettrait en effet aux collectivités territoriales de participer à la construction de la transition énergétique et d'en être actrices.

On parle de désirabilité, d'appropriation : pour amener et les élus du territoire et les collectivités locales à accélérer la transition énergétique, cette voie me paraît très intéressante. C'est pourquoi je suggère que nous fassions preuve d'ouverture en soutenant l'amendement n° 926, dont la rédaction me semble également préférable à celle du n° 67.

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie Pochon.

Mme Marie Pochon. Je retire l'amendement n° 67 au profit de l'amendement de M. Potier, qui est plus complet et qui est désormais notre amendement commun !

(L'amendement n° 67 est retiré.)

Mme la présidente. La parole est à M. Dominique Potier.

M. Dominique Potier. Je me réjouis de cette alliance qui, je l'espère, en prépare d'autres. J'ajoute, car j'ai omis de le préciser, que l'amendement vise également à donner aux collectivités territoriales un droit de préemption sur la cession des participations que détiennent les actionnaires privés – qui peuvent être de grands énergéticiens – dans les sociétés de projet. Elles disposent ainsi d'un moyen de maîtriser la structure capitalistique des sociétés, de l'ancrer dans le territoire et de veiller au respect des valeurs mentionnées dans le cahier des charges.

M. Bruno Millienne. Très bien, monsieur Potier !

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Louis Bricout.

M. Jean-Louis Bricout. Nous soutenons cet amendement qui favorisera l'acceptabilité des projets.

(L'amendement n° 926 est adopté. En conséquence, l'article 1^{er} D est ainsi rétabli.) (Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, LFI-NUPES, Écolo-NUPES et RE. – M. Bruno Millienne applaudit également.)

Avant l'article 1^{er} E

Mme la présidente. Les amendements n°s 1143 et 843 de M. Pierre Meurin, portant article additionnel avant l'article 1^{er} E, sont défendus.

(Les amendements n°s 1143 et 843, repoussés par la commission et le Gouvernement, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)

Article 1^{er} E

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Nury, pour soutenir l'amendement n° 807.

M. Jérôme Nury. Il s'agit de régler un problème juridique ou, tout au moins, de faire en sorte que ce qui est écrit dans le texte soit en adéquation avec les propos du Gouvernement.

Madame la ministre, vous défendez l'accélération du développement des énergies renouvelables en affirmant qu'elle est indispensable pour résoudre la crise énergétique. Mais vous la justifiez par l'article L. 100-4 du code de l'énergie, qui vise notamment à réduire « la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2035 ». Il conviendrait de faire plutôt référence à l'article L. 141-7, qui vise, quant à lui, à « éviter la défaillance du système électrique ». C'est ce que nous vous proposons par cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Je n'ai pas la même lecture que vous de votre amendement, qui me semble n'avoir aucun lien direct avec l'article 1^{er} E, dont, par ailleurs, vous ne proposez de modifier que l'alinéa 2, ce qui mettrait à mal sa cohérence.

Sur le fond, votre amendement est libellé de telle manière – « la délivrance de l'autorisation d'exploiter est subordonnée au respect d'une distance d'éloignement entre les installations et les constructions à usage d'habitation [...] » – qu'il s'agit, en fait, de revenir de manière détournée aux amendements précédents.

M. Sébastien Jumel. Ah, il est opiniâtre !

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. C'est donc un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Il s'agit en effet d'un amendement relatif à la distance d'éloignement. Avis défavorable, car nous en avons déjà longuement débattu.

(L'amendement n° 807 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Maxime Laisney, pour soutenir l'amendement n° 2400.

M. Maxime Laisney. Plutôt que d'écrire que la planification « contribue » à l'atteinte des objectifs, nous proposons d'inscrire dans le projet de loi qu'elle « garantit » l'atteinte de ces objectifs. Ce changement peut paraître cosmétique, mais il se justifie pour deux raisons.

Premièrement, nous souhaitons que les zones qui auront été identifiées par les communes dans le cadre du processus de planification décrit à l'article 3 correspondent véritablement aux objectifs fixés.

Deuxièmement, c'est bien la planification qui doit garantir cette adéquation, et non la main invisible et anarchique du marché – nous y reviendrons à l'article 17. (*M. Matthias Tavel applaudit.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. La modification proposée est en effet, sinon cosmétique, du moins sémantique. Pour ma part, je préfère conserver le mot « contribuer » car la planification – c'est la raison pour laquelle nous avons rédigé l'article de cette manière – est une méthodologie qui nous permettra, parmi d'autres, d'atteindre nos objectifs. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Avis défavorable, non pas parce que je ne partage pas l'idée qu'il faut fixer un objectif, mais parce que cet objectif est lié à la programmation pluriannuelle de l'énergie. Il est un des leviers de la décarbonation, les autres étant la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et – sur ce point, vous ne serez sans doute pas d'accord – la relance de la filière nucléaire.

Les objectifs ne pourront être atteints grâce au seul levier de la planification. La sobriété et l'efficacité énergétiques sont deux autres leviers indispensables, car décarboner l'industrie, les transports ou encore le bâtiment demande un travail considérable. Atteindre la neutralité carbone ne peut donc être considéré comme un petit objectif. Les nombreux débats que nous avons eus, par exemple sur la rénovation thermique, en témoignent.

Avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Matthias Tavel.

M. Matthias Tavel. Loin de nous l'idée d'éluder la question de la sobriété. Je vous rappelle d'ailleurs que nous avons, avec nos collègues de la NUPES, proposé d'augmenter considérablement les crédits budgétaires de la rénovation thermique, de MaPrimeRénov' et du ferroutage. Ne nous faites donc pas le reproche de ne pas défendre des idées que vous avez censurées par le 49.3. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

La planification dont parle l'amendement de notre collègue Laisney est au cœur du débat. Si elle ne vise qu'à « contribuer », à « permettre » ou à « encourager », elle ratera sa cible. Si elle « garantit », comme nous le souhaitons, alors elle pourra réconcilier l'objectif écologique et la décision démocratique prise par la méthode de planification. Sans cette garantie, c'est le marché qui fera sa loi, et les objectifs de décarbonation ne seront pas atteints.

Ce débat sur la planification est central dans notre appréhension de ce texte. La planification n'est pas qu'un mot : c'est un objectif politique, démocratique et énergétique, et c'est une méthode. Cet objectif et cette méthode garantiront que nous serons au rendez-vous de l'urgence climatique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

(*L'amendement n° 2400 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Meurin, pour soutenir l'amendement n° 1536 rectifié.

M. Pierre Meurin. Il est retiré.

(*L'amendement n° 1536 rectifié est retiré.*)

Mme la présidente. L'amendement n° 1531 de M. Pierre Meurin est défendu.

(*L'amendement n° 1531, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 530, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Je suis saisie de trois amendements, n°s 601, 530 et 1530, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 601 de M. Michaël Taverne est défendu.

La parole est à Mme Mathilde Paris, pour soutenir l'amendement n° 530.

Mme Mathilde Paris. Il vise à compléter la première phrase de l'alinéa 3, qui définit les objectifs de planification émanant des territoires, par les mots : « et procède d'une coconstruction avec les habitants et élus locaux ».

En tant que corapporteur de la mission flash sur l'acceptabilité des énergies renouvelables, j'ai pu constater un véritable besoin de coconstruction chez les habitants et les élus locaux. Cette coconstruction favorise une meilleure acceptabilité des projets. Il me paraît donc indispensable d'y faire référence dans le texte.

Il vise en outre à compléter la deuxième phrase du même alinéa, qui rappelle la nécessité de concilier les objectifs de souveraineté énergétique et de protection de la biodiversité, par les mots : « ainsi que l'objectif de protection du patrimoine inscrit ou classé ». Nous pouvons nous enorgueillir du patrimoine remarquable de notre pays. Nous devons le protéger, et cet objectif ne doit pas entrer en contradiction avec les projets de développement des énergies renouvelables sur nos territoires. Je vous demande donc de donner un avis favorable à cet amendement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. L'amendement n° 1530 de M. Pierre Meurin est défendu.

Quel est l'avis de la commission sur ces amendements ?

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Je souhaite d'abord saluer le travail accompli par Mmes Mathilde Paris, Clémence Guetté et Pascale Boyer dans le cadre de la mission flash sur l'acceptabilité et les modalités du déploiement des énergies renouvelables. Si j'ai bien lu votre rapport, l'une de ses principales conclusions est la nécessité de la planification. J'espère que, à l'occasion du débat sur l'article 3, nous aurons l'occasion de discuter d'amendements qui permettront de construire, et non de défaire, ce projet de planification.

Concernant ces amendements, je partage vos préoccupations, mais il me semble qu'ils sont déjà satisfaits par les nombreux articles du projet de loi prévoyant la participation

du public – obligatoire dans certains cas, comme celui de la norme ICPE ou ceux concernant des installations d'énergies renouvelables – et assurant la protection du patrimoine classé et inscrit, notamment par l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France pour les installations situées dans un certain rayon autour d'un site ou d'un monument. Nous en avons déjà suffisamment parlé. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Avis défavorable, pour les raisons que M. le rapporteur a très bien exposées.

(L'amendement n° 601 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 530.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	143
Nombre de suffrages exprimés	143
Majorité absolue	72
Pour l'adoption	40
contre	103

(L'amendement n° 530 n'est pas adopté.)

(L'amendement n° 1530 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 1935 de M. Marc Le Fur est défendu.

(L'amendement n° 1935, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Pierre Cubertafon, pour soutenir l'amendement n° 2927.

M. Jean-Pierre Cubertafon. Nous avons déjà beaucoup parlé de l'article 3. Son examen prioritaire aurait évité des malentendus.

M. Guillaume Kasbarian, président de la commission des affaires économiques. Je suis du même avis !

M. Jean-Pierre Cubertafon. L'article 12 du projet de loi fait état de l'importance de la protection de la biodiversité et des objectifs de préservation et de reconquête de la biodiversité. L'article 1^{er} E mentionne également l'importance de la protection de la biodiversité, mais oublie de mentionner les objectifs de préservation et de reconquête de la biodiversité. Cet amendement vise donc à mettre en cohérence l'article 1^{er} E avec l'article 12.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Je partage votre préoccupation mais je pense que votre amendement est déjà satisfait par la mention du mot « biodiversité ». L'article retient une définition suffisamment large de la planification, et je vous propose que nous maintenions sa rédaction.

Avis défavorable.

(L'amendement n° 2927, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Anna Pic, pour soutenir l'amendement n° 2170.

Mme Anna Pic. Il vise à compléter l'article par les mots : « S'agissant des installations de production d'énergie renouvelable en mer, cette planification fait l'objet d'une révision à chaque publication d'un nouveau schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire. »

Compte tenu des conséquences du dérèglement et du réchauffement climatiques, notamment la montée des eaux et le déplacement des ressources halieutiques, une révision périodique de la planification territoriale serait opportune. Elle favoriserait l'acceptabilité des énergies renouvelables en mer ainsi que la préservation de la biodiversité.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Je pense comme vous qu'une révision périodique serait utile. En revanche, je ne pense pas qu'elle ait sa place dans le Sraddet, mais plutôt dans le document stratégique de façade (DSF), dont nous aurons l'occasion de discuter lorsque nous aborderons le titre III, et notamment l'article 12, qui traite de la question de la planification de l'éolien en mer. Le DSF intègre la définition des zones de l'éolien en mer et la consultation des différents usagers de la mer, les communes littorales, les pêcheurs, les industriels et les zones portuaires. Prévoir une révision périodique dans le Sraddet serait ajouter inutilement de la complexité. Je vous demande donc de retirer votre amendement car votre intention me semble satisfaite ; à défaut, avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Le titre III me semble également plus approprié pour que nous discutions de cette révision, d'autant que la planification territoriale s'appuie notamment sur des documents d'urbanisme qu'il me semble compliqué d'appliquer à la mer. Je demande donc le retrait de l'amendement ; à défaut, avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Gosselin.

M. Philippe Gosselin. Peut-être discuterons-nous de cette question lorsque nous aborderons le titre III, mais l'idée de planification est importante. L'installation d'éoliennes en mer ne peut pas sortir du chapeau. Je soutiens l'amendement de ma collègue Anna Pic qui est, comme moi, élue de la Manche. De nombreuses remontées du terrain sur ces questions, venant des Hauts-de-France, de la Bretagne et de toute la côte atlantique, qui est la première concernée, nous parviennent.

Je vois dans cet amendement un appel à Mme la ministre pour qu'elle nous donne des éclaircissements et des assurances.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Plus loin dans le texte – et, cette fois-ci, ce n'est pas dans l'article 3 – il est prévu que la planification soit faite dans les DSF grâce auxquels les parties prenantes – c'est-à-dire les usagers de la mer, pêcheurs mais aussi collectivités locales – sont prises en considération pour traiter des questions de transport, d'attractivité touristique ou encore de loisirs. Il est prévu que cette prise en compte, que vous appelez de vos vœux, soit faite très en amont du lancement des appels d'offres. Ainsi, en donnant à la discussion le temps nécessaire, la capacité de modification du périmètre du projet est préservée et nous

évitons que des porteurs d'offre qui ont, de bonne foi, délimité un périmètre avant de soumettre leur offre ne se trouvent face à un front du refus.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 2170.

(Le vote à main levée n'ayant pas été concluant, il est procédé à un scrutin public.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	134
Nombre de suffrages exprimés	133
Majorité absolue	67
Pour l'adoption	63
contre	70

(L'amendement n° 2170 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 2609 de M. Frank Giletti est défendu.

(L'amendement n° 2609, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

(L'article 1^{er} E est adopté.)

Article 1^{er} F

Mme la présidente. Sur les amendements n°s 1651, 1533 rectifié et l'article 1^{er} F, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Pierre Meurin, pour soutenir l'amendement de suppression n° 1651.

M. Pierre Meurin. L'article vise à imposer une nouvelle obligation aux entreprises de plus de 250 salariés : l'établissement d'un « plan de valorisation de leur foncier en vue de produire des énergies renouvelables, [...] assorti d'objectifs quantitatifs et par typologie de production d'énergie, dans un délai de deux ans ». Malgré ce délai, aucune précision n'est apportée sur la forme attendue du plan ni sur les documents obligatoires à fournir. En tant que chef d'entreprise, je lève les yeux au ciel devant ce énième machin juridique aux contours vaporeux que nous allons imposer aux entreprises, car elles ont autre chose à faire en ce moment.

Monsieur le rapporteur pour avis, vous m'accorderez que cet article mérite d'être précisé. En l'état, il est si flou qu'il est inopérant. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Je veux rendre hommage à M. Potier, puisque cet article a été introduit en commission du développement durable à la suite de l'adoption de l'un de ses amendements.

M. Éric Bothorel. On ne l'appelle plus M. Potier, mais Dominique, maintenant ! *(Rires sur les bancs des groupes RE et Dem.)*

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Si, en commission, la ministre et moi-même avons émis un avis favorable sur cet amendement et si la commission l'a adopté, c'est

parce qu'il repose sur un principe très simple : la valorisation du foncier déjà bâti des entreprises. Celui-ci pourra accueillir prioritairement des panneaux photovoltaïques.

Monsieur Meurin, cet objectif me semble clair : il s'agit d'accorder la priorité aux zones déjà artificialisées pour les installations d'énergie renouvelable. Je ne vois pas quelles précisions apporter sur les modalités opérationnelles – M. Potier a peut-être des suggestions, que nous pourrions étudier. Mon avis sur l'amendement de suppression de ce très bon article est donc défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 1651.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	136
Nombre de suffrages exprimés	132
Majorité absolue	67
Pour l'adoption	38
contre	94

(L'amendement n° 1651 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 1647 de M. Pierre Meurin est défendu.

(L'amendement n° 1647, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Ballard, pour soutenir l'amendement n° 1394.

M. Philippe Ballard. Je pensais que la majorité portait un regard bienveillant sur les entreprises – c'est en tout cas le discours officiel sur la *start-up nation*, la nation *pro-business*, j'en passe et des meilleures. Je m'interroge donc sur votre proposition assumée d'obliger les entreprises de plus de 250 salariés à présenter un plan de valorisation de leur foncier, notamment pour le photovoltaïque.

Tout cela aura un coût financier et mobilisera du personnel. Le présent amendement vise donc à lever cette obligation pour les entreprises de 250 à 1 000 salariés. Si toutefois vous persévérez dans votre projet initial – nous avons compris que c'était votre tempérament –, sachez que l'amendement prévoit également que ces entreprises seraient assistées si elles souhaitent préparer un tel plan. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Je vous remercie de saluer ma persévérance.

M. Sébastien Jumel. Il persévère au moins depuis le brevet des collèves ! *(Sourires.)*

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. J'espère développer encore cette qualité. Votre amendement me donne l'occasion de saluer l'action menée depuis cinq ans par la majorité et le Gouvernement en faveur des entreprises, car la baisse continue des impôts de production a permis de diminuer le taux de chômage jusqu'à un niveau historique-

ment bas et fait de la France, pour la troisième année consécutive, le pays le plus attractif pour les investissements directs européens. (*Protestations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Sylvain Maillard. Les députés du RN n'aiment pas le travail !

M. Vincent Descoeur. Vous oubliez votre combat pour un nucléaire performant !

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Je vous remercie donc de m'offrir cette occasion d'évoquer cet excellent bilan. Quant au seuil de 250 salariés que votre amendement tend à relever, il n'a pas été choisi par M. Potier de manière arbitraire. On définit habituellement les entreprises de taille intermédiaire comme celles se situant au-dessus de ce seuil ; cela permet de dégager un ensemble de 6 300 établissements. C'est raisonnable.

Moins de 2 000 entreprises comptent plus de 1 000 salariés. Si l'on suivait votre proposition, le plan perdrait donc en efficacité. En outre, il me semble qu'une entreprise de 250 salariés est suffisamment structurée pour établir un plan de valorisation du foncier et étudier les opportunités liées aux énergies renouvelables – parce que oui, il s'agit bien d'opportunités pour les entreprises. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Je ne reviendrai pas sur la réindustrialisation du pays permise par cette majorité. Le phénomène est mesurable ; grâce à nos entreprises, le taux de chômage est le plus faible depuis quinze ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE. – Protestations sur les bancs du groupe RN.*) C'est le résultat non négligeable d'une politique consistant à faciliter l'implantation des entreprises et le développement de leurs activités.

Dans le cas d'espèce, comme vous le savez, les objectifs de décarbonation de l'économie amèneront notamment les entreprises possédant des bâtiments à s'engager dans des travaux de rénovation thermique, à installer des panneaux photovoltaïques, conformément aux exigences que nous défendons dans l'Union européenne. Le plan prévu à cet article permettra aux entreprises d'anticiper ces obligations, de se préparer en prenant leur temps, sans être bousculées. Le retour sur investissement sera réel, tant pour leur capacité d'autoconsommation que pour leur résilience. Contrairement à ce que vous indiquez, la mesure prévue me semble donc proportionnée et va dans le sens de l'attractivité et de la compétitivité des entreprises.

Mme la présidente. La parole est à Mme Danielle Brulebois.

Mme Danielle Brulebois. Les entreprises n'ont pas attendu le présent projet de loi pour se lancer dans la décarbonation. Nous avons beaucoup aidé l'industrie en engageant 1,2 milliard d'euros du plan France relance à cet effet.

Samedi, j'ai visité une tuilerie du Jura, qui compte cinquante salariés. Depuis deux ans, elle s'est lancée dans la pose de panneaux photovoltaïques. Les entreprises sont responsables, innovantes, et se lancent dans la décarbonation. Même pour les plus petites d'entre elles, ce plan ne sera pas un problème, car leurs efforts en la matière sont déjà bien engagés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

(*L'amendement n° 1394 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. L'amendement n° 2091 de M. le rapporteur pour avis est rédactionnel.

Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Favorable.

M. Hubert Wulfranc. Je demande la parole !

Mme la présidente. Permettez-moi de mettre d'abord l'amendement aux voix.

(*L'amendement n° 2091 est adopté.*)

Mme la présidente. À quel titre demandez-vous la parole, monsieur Wulfranc ?

M. Hubert Wulfranc. Je souhaitais m'exprimer sur l'amendement n° 2091.

Mme la présidente. Il vient d'être adopté. Je vous donnerai la parole sur l'amendement suivant.

La parole est à M. Pierre Meurin, pour soutenir l'amendement n° 1533 rectifié.

M. Pierre Meurin. Il s'agit d'un amendement de repli. Le plan de valorisation prévu devrait pouvoir concerner, outre les énergies renouvelables, la végétalisation du foncier.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. Même avis. Ainsi, selon vous, monsieur Meurin, la végétalisation du foncier des entreprises n'est pas compliquée, alors que la pose de panneaux photovoltaïques l'est ? J'avoue que je ne comprends pas totalement.

M. Thomas Ménagé. C'est un amendement de repli !

Mme la présidente. La parole est à M. Hubert Wulfranc.

M. Hubert Wulfranc. Un de nos amendements a été déclaré irrecevable...

M. Éric Bothorel. Oh non !

M. Hubert Wulfranc. ...car il aurait constitué un cavalier législatif. Même si nous sommes favorables à l'instauration d'un plan de valorisation du foncier pour les établissements publics et les entreprises de plus de 250 salariés, nous souhaitons que celui-ci ne porte pas forcément sur les énergies renouvelables mais puisse également concerner des aménagements de renaturation ou verts, propres à soulager les villes – nous savons, et vous l'avez rappelé en commission, qu'une respiration verte y est nécessaire.

Notre proposition n'était pas neutre, car elle permettait de poser le doigt sur le sort de bâtiments situés au cœur de zones urbaines denses. Dans ma circonscription, un centre hospitalier spécialisé – l'un des plus grands de France – représente un véritable poumon vert pour les communes de l'agglomération rouennaise. Il ne faut pas que le plan de valorisation du foncier exclue les entreprises de renaturation, de préservation et de mise en valeur de la biodiversité présente au sein de ces établissements, au cœur de villes denses. Je regrette que cette solution ne soit pas permise.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 1533 rectifié.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	117
Nombre de suffrages exprimés	116
Majorité absolue	59
Pour l'adoption	39
contre	77

(L'amendement n° 1533 rectifié n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de trois amendements, n°s 976, 981 et 1115, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n°s 976 et 981 sont identiques.

L'amendement n° 976 de Mme Alexandra Martin est défendu.

La parole est à M. Vincent Descoeur, pour soutenir l'amendement n° 981.

M. Vincent Descoeur. Il vise à allonger le délai de réalisation du plan de valorisation du foncier prévu pour les entreprises de plus de 250 salariés, en le portant à quatre ans.

Mme la présidente. L'amendement n° 1115 de Mme Isabelle Périgault est défendu.

(Les amendements identiques n°s 976 et 981, repoussés par la commission et le Gouvernement, ne sont pas adoptés.)

(L'amendement n° 1115, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 808 de M. Jérôme Nury est défendu.

(L'amendement n° 808, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Dominique Potier, pour soutenir l'amendement n° 1678.

M. Dominique Potier. Il s'agit de compléter notre amendement, adopté en commission, et de rendre public le plan de valorisation des entreprises publiques de plus de 250 salariés, afin de susciter l'intérêt des producteurs d'énergie et d'accélérer la mobilisation de ce foncier, les entreprises publiques restant, bien sûr, maîtresses du jeu et pouvant décider, ou non, de le mettre à disposition.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis. Cet amendement complète utilement l'article. Avis favorable.

(L'amendement n° 1678, accepté par le Gouvernement, est adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 1663 de M. Pierre Meurin est défendu.

(L'amendement n° 1663, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'article 1^{er} F, tel qu'il a été amendé.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	132
Nombre de suffrages exprimés	131
Majorité absolue	66
Pour l'adoption	90
contre	41

(L'article 1^{er} F, amendé, est adopté.)

Article 1^{er}

Mme la présidente. La parole est à M. Bertrand Bouyx.

M. Bertrand Bouyx. Alors que certains projets de développement des énergies renouvelables peinent à être acceptés par la population, la simplification prévue par le projet de loi doit garantir la concertation. Afin que nous soyons tous responsables et acteurs face à l'urgence climatique et que l'éolien, le photovoltaïque et, plus largement, toutes les énergies renouvelables se développent de manière responsable, nous devons consulter les élus et prendre leur avis en considération, en particulier s'agissant des maires de nos communes, et de la population qui demande à être impliquée.

Or on constate encore de nombreux dysfonctionnements dans nos territoires, comme dans le Calvados où un projet a fait l'objet de réunions d'information et d'une enquête publique. Les élus et les habitants ont exprimé leur souhait de ne pas le voir aboutir pour des raisons écologiques, paysagères et patrimoniales. Le préfet l'a rejeté. Pourtant, l'opérateur, entreprise majoritairement publique, a formulé un recours.

Je m'étonne et regrette que la concertation, respectée par tous, n'ait pas trouvé un écho favorable et je m'attacherai toujours à faire entendre la voix des habitants concernés par ces projets.

La simplification des procédures administratives ne doit par ailleurs pas entraver notre objectif de limiter l'impact paysager des éoliennes ou des panneaux photovoltaïques, en concentrant leur implantation sur quelques secteurs afin d'éviter le mitage du territoire par la multiplication des petits projets. Nous devons nous attacher à prendre en compte les contraintes architecturales et patrimoniales des territoires, et valoriser leurs richesses dans le développement des projets.

Des intérêts importants s'opposent et il n'est question, pour moi, ni de contester l'urgence climatique, ni de remettre en cause la politique nationale de déploiement des énergies renouvelables, mais simplement de m'assurer que, tout en déployant de cette stratégie, nous œuvrons tous ensemble à préserver notre patrimoine, sans donner aux consultations à une simple portée symbolique ni les réduire à une pétition de principe. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RE.)*

Mme la présidente. À la demande de la commission, en application de l'alinéa 4 de l'article 95 du règlement, je vous indique que, ce soir, l'Assemblée nationale examinera par priorité l'article 3 et les amendements portant article additionnel après cet article.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

Mme la présidente. Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures trente :

Suite du projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra